



Rapport  
de transparence  
2023

@dagp  
pour le droit des artistes

# @dagp en chiffres

Au 31 mai 2024

17 670

artistes vivants

20 508

membres directs



+ 2 069

nouveaux adhérents  
cette année

Plus de

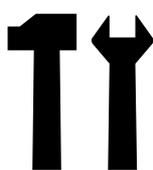
240 000

artistes  
du monde entier  
représentés

2 838

successions

127 nationalités  
88 pays



12,3%

de frais  
de fonctionnement



55,1 M€

de droits perçus  
en 2023



Plus de 40

disciplines  
artistiques



55

sociétés sœurs  
à l'étranger

Plus de 100

festivals,  
salons et autres  
actions soutenus  
chaque année  
grâce à l'action culturelle



620

galeries

administrées  
pour  
le droit  
de suite

et 450

maisons de vente aux enchères



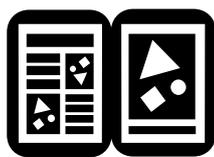
715

lauréats  
d'aides  
directes



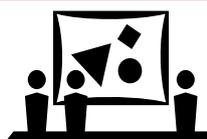
88

titres de presse  
sous contrat



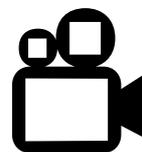
332

institutions  
culturelles  
sous convention



Près de 1 600

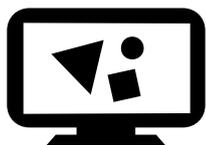
longs-  
métrages  
autorisés



Près de

300

contrats avec  
des diffuseurs TV



Plus de 55 000

visuels  
dans la banque  
d'images  
de l'ADAGP



Près de 14 000

retraits annuels  
d'œuvres  
contrefaisantes  
en ligne



L'ADAGP, c'est aussi des contrats passés avec les plateformes YouTube, Amazon Prime, Netflix, Artprice, etc., 22 agents assermentés, une présence assurée dans de nombreuses instances de réflexion et de défense du droit d'auteur : Commission droit d'auteur et droit voisins (CDADV), Coalition française pour la diversité

culturelle, Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), Commission pour la rémunération pour copie privée, Conseil permanent des écrivains (CPE), Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), European visual artists (EVA), Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), etc.

# Sommaire

- 4 Édito
- 5 **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2024**
- 7 **Structure et gouvernance**
  - 7 Structure juridique
  - 7 Gouvernance
  - 9 Services internes
- 10 **Activités de l'exercice 2023-2024**
  - 10 Intelligence artificielle
  - 11 Retour sur les 70 ans de l'ADAGP
  - 11 Actions professionnelles et de défense des droits d'auteur
  - 14 À l'ADAGP
- 17 **RAPPORT DE GESTION 2023**
- 18 **Exploitation des droits**
  - 18 Perceptions 2023
  - 20 Répartitions et versements
  - 22 Droits perçus mais non encore répartis
  - 23 Droits répartis mais non encore versés
  - 24 Sommes non répartissables
  - 25 Coût de la gestion des droits
  - 26 Financement de l'ADAGP
  - 27 Relations avec les autres organismes de gestion collective
  - 29 Rémunération de la gouvernance en 2023
- 30 **États financiers**
  - 30 Bilan 2023
  - 33 Compte de résultat 2023
  - 37 Annexes aux comptes
- 39 **ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION**
  - 40 Affectations des sommes en fin d'exercice 2023
  - 41 Délais de paiement - Factures non réglées à la date de clôture
  - 42 Délais de paiement - Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
- 43 **ACTION CULTURELLE**
  - 10 Orientations de l'action culturelle en 2023
    - 44 Maintenir les aides existantes et leur montant malgré la baisse de la rémunération pour copie privée
    - 45 Renforcer les aides directes aux artistes
    - 46 Consolider les programmes contribuant au rayonnement des créateurs de la scène française à l'étranger
    - 47 Carte des actions culturelles en 2023
  - 48 Ressources et affectations 2023
- 51 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023**
- 55 **RÉPERTOIRE**
  - 56 Ils ont adhéré en 2023
  - 62 Ils ont disparu en 2023

Il faut avoir  
un s@cré  
caractère  
pour défendre  
les droits  
des artistes !

.not	spac	uni0	uni2	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
U	V	W	X	Y	Z	À	Á	Â	Ã	Ä	Å	Ă	Ą	Ȧ	Ȧ	Æ	Ǽ	Ć	Ĉ	Č	Ċ	Ç	Ð
U	V	W	X	Y	Z	Agra	Aacu	Acirc	Atild	Adie	Ama	Abre	Arin	Arin	Aoğ	AE	AEac	Cacu	Ccirc	Ccar	Cdot	Cced	Eth
Đ	Đ	È	É	Ê	Ë	Ě	Ĕ	Ė	Ę	Ĝ	Ğ	Ġ	Ĳ	Ĵ	Ĥ	Ħ	Ì	Í	Î	Ï	Ī	Ĭ	
Dcar	Dcro	Eğra	Eacu	Ecirc	Ecar	Edier	Ema	Ebre	Edot	Eogo	Gcirc	Gbre	Gdot	uni0	Hcirc	Hbar	Iğrav	Iacut	Icirc	Itilde	Idier	Imac	Ibrev
İ	ı	Ų	Ŵ	Ŷ	Ł	Ł	Ł	Ł	Ł	Ń	Ņ	Ň	Ŋ	Ū	Ŭ	Ÿ	Ź	Ż	Ž	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊
Idota	Iogo	IJ	Jcirc	uni0	Lacu	Lcar	uni0	Lslas	Ldot	Nacu	Ncar	Ntild	uni0	Eng	Oğra	Oacu	Ocir	Otild	Odie	Oma	Obre	Ohu	Osla
Ø	Œ	Ŕ	Ŗ	Œ	Š	Ŝ	Š	Ş	Ş	Ţ	Ț	Ț	Ț	Ù	Ú	Û	Ü	Û	Ů	Ű	Ų	Ŵ	Ŷ
Osla	OE	Racu	Rcar	uni0	Sacu	Scirc	Scar	Sced	uni0	Tcar	uni0	Tbar	uni0	Uğra	Uacu	Ucirc	Utild	Udie	Uma	Ubre	Urin	Uhu	Uog
Ŵ	Ŷ	Ÿ	Ź	Ż	Ž	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎	ı̏	ı̐	ı̑	ı̒	ı̓	ı̔	ı̕	ı̖	ı̗	ı̘
Wğra	Wac	Wcir	Wdie	Yğra	Yacu	Ycirc	Ydie	Zacu	Zcar	Zdot	Thor	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	à	á	â	ã	ä	å	ă	ą	ą	ą
m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	agra	aacu	acirc	atild	adier	ama	abre	arin	arin	aogo
æ	æ	ć	ĉ	č	ċ	ç	ð	đ	đ	è	é	ê	ë	ē	ě	ē	ę	ƒ	ğ	ğ	ğ	ğ	ğ
ae	aeac	cacu	ccirc	ccar	cdot	cced	eth	dcar	dcro	eğra	eacu	ecirc	ecar	edier	ema	ebre	edot	eogo	long	ğcirc	ğbre	ğdot	uni0
ĥ	ĥ	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎	ı̏	ı̐	ı̑	ı̒	ı̓	ı̔	ı̕	ı̖	ı̗	ı̘	ı̙	ı̚	ı̛	ı̜
hcirc	hbar	iğrav	iacut	icirc	itilde	idier	imac	ibrev	iogo	dotle	i.TR	ij	J	Ĵ	Ķ	κ	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍
ñ	ñ	ŋ	ò	ó	ô	õ	ö	ø	ø	œ	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎	ı̏	ı̐	ı̑	ı̒	ı̓
ntild	uni0	eng	oğra	oacu	ocirc	otild	odie	oma	obre	ohun	oslas	oslas	oe	racut	rcar	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎
ț	ț	ț	ù	ú	û	ü	ű	ű	ű	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎	ı̏	ı̐	ı̑	ı̒	ı̓	ı̔
uni0	tbar	uni0	uğra	uacu	ucirc	utild	udie	uma	ubre	urin	uhun	uogo	wğra	wacu	wcirc	wdie	yğra	yacu	ycirc	ydier	zacu	zcar	zdot
þ	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W
thor	a.sm	b.sm	c.sm	d.sm	e.sm	f.sm	g.sm	h.sm	i.sm	j.sm	k.sm	l.sm	m.s	n.sm	o.sm	p.sm	q.sm	r.sm	s.sm	t.sm	u.sm	v.sm	w.s
X	Y	Z	À	Á	Â	Ã	Ä	Å	Ă	Ą	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ	Ȧ
x.sm	y.sm	z.sm	agra	aacu	acirc	atild	adier	ama	abre	arin	arin	aogo	ae.s	aeac	cacu	ccirc	ccar	cdot	cced	eth.s	dcar	dcro	eğra
É	Ê	Ë	Ě	Ĕ	Ė	Ę	Ĝ	Ğ	Ġ	Ĳ	Ĵ	Ĥ	Ħ	Ì	Í	Î	Ï	Ī	Ĭ	Ī	Ĭ	Ī	Ĭ
eacu	ecirc	ecar	edier	ema	ebre	edot	eogo	ğcirc	ğbre	ğdot	uni0	hcirc	hbar	iğrav	iacut	icirc	itilde	idier	imac	ibrev	i.locl	iogo	ij.sm
Ĵ	Ķ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ	Ĭ
jcirc	uni0	lacut	lcaro	uni0	Lslas	ldot.	nacu	ncar	ntild	uni0	eng.	oğra	oacu	ocirc	otild	odie	oma	obre	ohun	oslas	oslas	oe.s	racut
Ŕ	Ŗ	Š	Ŝ	Š	Ş	Ş	Ţ	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț	Ț
rcar	uni0	sacu	scirc	scar	sced	uni0	tcaro	uni0	tbar.	uni0	uğra	uacu	ucirc	utild	udie	uma	ubre	urin	uhun	uogo	wğra	wacu	wcirc
Ŵ	Ŷ	Ÿ	Ź	Ż	Ž	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎	ı̏	ı̐	ı̑	ı̒	ı̓	ı̔	ı̕	ı̖	ı̗	ı̘
wdie	yğra	yacu	ycirc	ydier	zacu	zcar	zdot	thor	a.sin	b.sin	c.sin	d.sin	e.sin	f.sinf	g.sin	h.sin	i.sinf	j.sinf	k.sin	l.sinf	m.si	n.sin	o.sin
p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
p.sin	q.sin	r.sin	s.sin	t.sinf	u.sin	v.sin	w.si	x.sin	y.sin	z.sin	a.or	b.or	c.or	d.or	e.or	f.or	g.or	h.or	i.or	j.or	k.or	l.or	m.or
n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎	ı̏	ı̐	ı̑
n.or	o.or	p.or	q.or	r.ord	s.ord	t.ord	u.or	v.ord	w.ord	x.ord	y.ord	z.ord	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎	ı̏	ı̐	ı̑
”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”
hung	dota	cedil	ogon	uniF	ğrav	acut	circu	caro	tilde.	diere	macr	brev	ring.	hung	dota	f_f	fi	ffi	ffj	ffj	ffl	ffl	ffl
;	:	.	...	-	-	-	-	!	!	ı̇	ı̈	ı̉	ı̊	ı̋	ı̌	ı̍	ı̎	ı̏	ı̐	ı̑	ı̒	ı̓	ı̔
semi	colo	peri	ellip	hyph	uni0	hyph	hyph	excl	excl	excl	excl	excl	ques	ques	ques	ques	ques	quot	quot	quot	quot	quot	quot
”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”	”
quot	quot	quot	quot	quot	quot	guils	guils	guils	guils	guils	guils	guill	guill	guill	guill	guill	guill	guill	slash	back	bar	brok	enda
-	-	-	-	-	•	•	•	(	)	(	)	(	)	[	]	[	]	[	]	{	}	{	}
enda	unde	emd	emd	emd	bulle	peri	peri	pare	pare	pare	pare	pare	pare	brac	brac	brac	brac	brac	brac	brac	brac	brac	brac
{	}	*	†	‡	§	¶	Ⓜ	Ⓜ	Ⓜ	Ⓜ	Ⓜ	Ⓜ	TM	a	o	No	Nos	nº	nºs	No	Nos	&	&
brac	brac	aster	dagğ	dagğ	secti	para	at	auteur	copy	regis	uni2	trad	ordf	ord	uni2	uni2	num	num	uni2	uni2	amp	amp	num
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	€	\$	ç	£	f	¥	0	1	2	3	4	5	6	7
zero	one	two	three	four	five	six	seve	eight	nine	Euro	dolla	cent	sterli	flori	yen	zero.	one.	two.	three	four.	five.	six.o	seve
8	9	€	\$	ç	£	f	¥	0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	€	\$	ç	£	f
eight	nine.	Euro	dolla	cent.	sterli	flori	yen.	zero.	zero.	one.l	two.l	three	four.	five.l	six.lf	seve	eight	nine.	Euro	dolla	cent.	sterli	flori
¥	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	€	\$	ç	£	f	¥	0	1	2	3	4	5	6
yen.l	zero.	one.t	two.t	three	four.	five.t	six.t	seve	eight	nine.	Euro	dolla	cent.	sterli	flori	yen.t	zero.	zero.	one.t	two.t	three	four.	five.t
6	7	8	9	€	\$	ç	£	f	¥	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	(	)	-	+
six.tf	seve	eight	nine.	Euro	dolla	cent.	sterli	flori	yen.t	uni2	uni0	uni0	uni0	uni0	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2
=	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	(	)	-	+	=	0	1	2	3	4	5	6	7
uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	zero.	one.	two.	three	four.	five.	six.n	seve
8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	/	%	‰	+	-	±	×	÷	=	≠	~	≈
eight	nine.	zero.	one.	two.	three	four.	five.	six.d	seve	eight	nine.	fract	perc	pert	plus	minu	plus	mult	divid	equa	note	ascii	appr
^	<	>	≤	≥	-	∞	∅	Δ	Δ	Ω	Ω	∂	∫	√	Σ	Π	π	μ	μ	°	←	↑	
ascii	less	ğrea	lesse	ğrea	logic	curr	infini	loze	uni2	uni0	uni2	uni0	parti	integ	radic	sum	prod	pi	uni0	uni0	degr	arro	arro
→	↓	↗	↖	↘	♥	●	■	▲	▼	▶	◀	◆											
arro	arro	uni2	uni2	uni2	uni2	uni2	filled	triag	triag	triag	uni2	uni2											

Depuis 70 ans, l'@dagp défend le droit d'auteur, négocie, collecte, répartit les droits des artistes et soutient la création.

# Édito

2023 aura été une année singulière pour l'ADAGP qui fêtait ses soixante-dix ans d'existence.

Cet anniversaire fut l'occasion pour notre société de mesurer le chemin parcouru depuis sa création en 1953, notamment grâce à l'ouvrage - salué par la critique - sur l'épopée du droit d'auteur, que l'ADAGP a fait paraître chez Flammarion, et au colloque « PARCOURS - L'œuvre d'art à la trace » auquel plus de 600 personnes ont assisté à Paris en novembre 2023 et que vous pouvez revoir sur notre chaîne YouTube.

Partie d'une poignée de membres fondateurs, la communauté des artistes et ayants droit de l'ADAGP atteint aujourd'hui 20 508 membres directs, dont 2 069 nouveaux adhérents qui ont choisi de nous rejoindre cette année. Nous les remercions de leur confiance.

En 2023, les perceptions se sont stabilisées à 55,1 millions d'euros (elles étaient de 55,7 millions d'euros en 2022) malgré la baisse de la rémunération pour copie privée, car nous avons pu compter sur notre réseau international de sociétés sœurs dont les versements ont permis de consolider le niveau des perceptions. Un chiffre est pour nous source de grande satisfaction : les sommes versées aux artistes et ayants droit sont en hausse de 7 % pour atteindre 45 millions d'euros, signe de l'efficacité des équipes de l'ADAGP.

Se remémorer les combats et les succès des dernières décennies permet de mesurer les grands défis qui se présentent à nous.

L'encadrement des logiciels d'intelligence artificielle (IA) générative pour assurer le respect des droits des créateurs et leur juste rémunération est notamment un sujet sur lequel nous travaillons avec tous les acteurs du secteur culturel et les pouvoirs publics, en France comme au niveau européen. Les systèmes d'IA, comme toutes les révolutions technologiques qui les ont précédés, doivent respecter les droits des créateurs humains et cela n'empêchera aucunement leur développement.

Par ailleurs, des négociations majeures progressent lentement : celles avec les géants du numérique que la loi impose depuis 2021, ou celles avec les éditeurs de presse pour la part du droit voisin revenant aux auteurs qui n'est toujours pas établie et encore moins reversée alors que la loi date de 2019. Ainsi, trois ans et cinq ans après l'obligation qui leur est faite de reverser une part équitable aux auteurs de l'image, ni Meta, ni Tik Tok, ni les éditeurs de presse ne s'acquittent des droits dus aux auteurs. Les parlementaires français et le Gouvernement sont saisis de ces sujets que nous espérons encore pouvoir régler par accord amiable.

Si la technologie et le numérique prennent de plus en plus de place dans nos activités et dans les enjeux de défense des droits des artistes, d'autres sujets ont été l'occasion de belles concrétisations cette année.

Ainsi, le droit de suite a, ces derniers mois, connu une évolution très positive sur le plan international, reconnu dorénavant au Maroc, en Corée du Sud et en Nouvelle-Zélande, et enfin devenu effectif au Mexique. Le Canada s'engage également sur cette voie. Outre les plaidoyers portés auprès des instances gouvernementales, l'ADAGP accompagne aussi ses sociétés sœurs dans la mise en place concrète du droit sur leurs territoires respectifs.

Le droit d'exposition s'installe, quant à lui, durablement dans les pratiques des lieux de diffusion. Les chiffres sont éloquentes : il a généré plus de 550 000 euros de droits, un montant multiplié par vingt en cinq ans, grâce au soutien du ministère de la Culture. Nous ne le redirons jamais assez, l'exemplarité des institutions publiques en matière de droit d'auteur est indispensable.

Enfin, le Fonds de soutien a pris toute son envergure en 2023. Partis d'une feuille blanche mais désireux de mettre en place un système d'accompagnement de la création inédit dans sa forme et dans son ampleur, le conseil d'administration de l'ADAGP et les équipes ont permis à 634 artistes et ayants droit d'en bénéficier en 2023, aux fins de documenter et garder trace des œuvres et des artistes mais aussi de financer le temps de la recherche artistique.

Les chaleureux et nombreux retours des artistes sur les services rendus récompensent les efforts déployés par notre équipe de salariés et sont source d'enthousiasme et de détermination pour les actions à venir.

Marie-Anne FERRY-FALL  
Directrice générale



Rapport  
d'activité

Laissez  
la bohème  
aux bourgeois ;  
revendiquez  
le droit de vivre  
de votre @rt.

# Structure et gouvernance

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéas 4 et 5 du CPI

L'ADAGP, société d'auteurs pour les arts visuels, est un Organisme de Gestion Collective (OGC). À ce titre, elle est régie par les dispositions des articles 1832 et suivants, 1845 et suivants du Code civil et du titre II du livre III de la première partie du Code de la propriété intellectuelle.

Pour l'immense majorité des artistes, issus d'une quarantaine de disciplines, dont les peintres, sculpteurs, photographes, architectes, auteurs de graffiti, designers et métiers d'art, l'ADAGP gère l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs (droit de suite, droit de reproduction, droit de représentation, droits collectifs) pour tous les modes d'exploitation.

Pour les auteurs comme les photographes d'agence, les auteurs de bande dessinée, les auteurs et illustrateurs de livres jeunesse, l'adhésion couvre uniquement le droit de suite et les droits collectifs.

Afin d'assurer la gestion des droits de ses membres à l'étranger, l'ADAGP s'appuie sur un réseau mondial de plus de 50 sociétés sœurs.

L'ADAGP n'a aucun contrôle sur des personnes morales, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

## Structure juridique

L'ADAGP est une société civile sans but lucratif et à capital variable, dont les adhérents (artistes-auteurs, ayants droit, cessionnaires) sont les associés : ils en contrôlent la gestion, en élisent les organes dirigeants et décident des orientations stratégiques de la société.

Du fait de son statut juridique, l'ADAGP ne peut pas réaliser de bénéfices. L'ensemble des droits perçus est reversé aux adhérents, après prélèvement des frais de gestion, ou utilisés pour financer, dans le cadre prévu par la loi, des actions culturelles.

Les prélèvements sur droits opérés par l'ADAGP couvrent strictement les coûts de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

La gérante rend compte chaque année de sa gestion devant les membres de l'ADAGP, réunis en assemblée générale.

## Gouvernance

### Assemblée générale

L'assemblée générale de l'ADAGP est composée de l'ensemble de ses adhérents.

Elle se réunit annuellement, le troisième jeudi du mois d'octobre, et statue sur les comptes annuels, le rapport d'activité, la répartition des sommes affectées à l'action culturelle et, de manière générale, sur toute question intéressant la vie de la société.

L'assemblée générale procède également à l'élection des membres du conseil d'administration et de la commission de surveillance, à la désignation du ou de la gérant(e) de la société et, le cas échéant, à leur révocation.

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine avec la gérante la politique de la société. Il décide en particulier des conditions et des tarifs des droits, des taux de gestion, de l'opportunité des actions en justice, etc.

Il assure également un contrôle de l'action de la gérante et veille à ce que les décisions s'inscrivent dans le cadre des orientations générales définies par l'assemblée générale.

Les membres du bureau, au 31 mai 2024, sont :  
Hervé DI ROSA, Président  
Christian JACCARD, Vice-président  
Meret MEYER (succ. Marc CHAGALL), Vice-présidente

Les autres administrateurs sont :  
Jean-Michel ALBEROLA  
Daniel BUREN  
Stéphanie BUSUTIL-JANSSEN (succ. CÉSAR)  
Gustave DE STAËL VON HOLSTEIN  
(succ. Nicolas DE STAËL)  
Sylvie DEBRÉ-HUERRE (succ. Olivier DEBRÉ)  
Marie DÉSERT  
Rebecca DIGNE  
Elizabeth GAROUSTE  
Marc JEANCLOS (succ. Georges JEANCLOS)  
Olivier MASMONTEIL  
Joan PUNYET MIRÓ (succ. Joan MIRÓ)  
Philippe RAMETTE  
Antoine SCHNECK

### Commissaires aux comptes

Titulaire :  
Grant THORNTON, représenté par Christophe BONTE

Suppléant :  
IGEC

## Commission de surveillance

La commission de surveillance a pour mission de contrôler l'activité du conseil d'administration et du gérant. Elle s'assure de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale, en particulier celles relatives aux politiques générales.

La commission de surveillance peut être saisie par tout membre auquel la communication des documents visés à l'article R. 321-18 du Code de la propriété intellectuelle a été refusée par la gérante.

La commission de surveillance rend un avis motivé sur ce refus, notifié au demandeur et à la gérante.

En vertu de la délégation donnée par l'assemblée générale, la commission de surveillance statue également pour accord sur :

- la politique de gestion des risques ;
- les opérations d'acquisition ou de vente d'immeubles ou d'hypothèque sur ceux-ci ;
- les opérations de fusion ou d'alliance, de création de filiales, d'acquisition d'autres entités ou de participation ou de droits dans d'autres entités ;
- les opérations d'emprunt, d'octroi de prêts ou de constitution de garanties d'emprunts.

La commission présente, à chaque assemblée générale annuelle, un rapport rendant compte de l'exercice de ses missions.

Les membres élus de la commission de surveillance, au 31 mai 2024, sont :

Alain GALET, Président

Rémy ARON

Diane ARQUES

Anaïd DEREBEYAN

Jennifer ORHELYS-BRUGER

Élodie-Anne TÉLÉMAQUE (succ. Hervé TÉLÉMAQUE)

## Direction générale - gérance

L'ADAGP est gérée et administrée par une gérante désignée, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale ordinaire.

Au 31 mai 2024, la directrice générale gérante de l'ADAGP est Marie-Anne FERRY-FALL.

## Commissions consultatives du répertoire

Des commissions consultatives ont été mises en place pour l'action culturelle, les arts appliqués et le design, la bande dessinée, le livre jeunesse, la lutte contre les faux et les contrefaçons, la photographie, mais aussi pour le Fonds de soutien dont la commission a été créée en 2023.

Elles ont pour mission d'identifier les enjeux de leur secteur et de proposer des actions pour y répondre.

En prise directe avec les problématiques des arts visuels qu'elles représentent, ces commissions peuvent ainsi transmettre leurs retours d'expérience sur les questions relatives à la gestion des droits, aux actions de communication et à l'action culturelle à destination des différents répertoires.

Outre des membres extérieurs (professionnels du secteur afférent au répertoire), les artistes-auteurs et successions y siégeant, au 31 mai 2024, sont :

### Commission Action culturelle

Alix DELMAS

Anaïd DEREBEYAN

Pierre-Olivier

DESCHAMPS

Rebecca DIGNE

Brigitte BOUVIER

(Fondation

LE CORBUSIER)

Thomas LÉVY-LASNE

Olivier MASMONTEIL

Meret MEYER

(succ. Marc CHAGALL)

Christelle PÉCOUT

Charlotte ROEDERER

Olivier RUELLAND

Antoine SCHNECK

### Commission Arts appliqués - Design

Marie-Noëlle BAYARD

Simon CHAOUAT

matali crasset

Isabelle DAËRON

Laureline GALLIOT

Succ. Jacques

LE CHEVALLIER

Souleïmen MIDOUNI

Guillaume PIÉCHAUD

Succ. Jean PROUVÉ

Succ. Danièle et Jacques

RUELLAND

### Commission Livre jeunesse

Gilles BACHELET

Betty BONE

Aurore CALLIAS

Charline COLLETTE

Dorothée DE MONFREID

François DELEBECQUE

Peggy NILLE

Gilles RAPAPORT

Charlotte ROEDERER

Claire SCHVARTZ

### Commission Photographie

Diane ARQUES

Jean-Philippe BALTEL

Alain BIZOS

Alix DELMAS

Pierre-Olivier

DESCHAMPS

Brigitte ENGUERAND

Nicolas GIRAUD

Pascal MAITRE

Romuald MEIGNEUX

Marion POUSSIER

Gilles ROLLE

Antoine SCHNECK

Béatrice SOULÉ

Jacques TOUROUTE

### Commission pour la Lutte contre les faux et les contrefaçons

Miquel BARCELÓ

Robert COMBAS

Fondation DUBUFFET

Fondation NIKI

DE SAINT-PHALLE

Fondation GIACOMETTI

(FAAG)

Fondation

LE CORBUSIER

Musée ZADKINE

Succ. Constantin

BRANCUSI

Succ. Georges BRAQUE,

Henri LAURENS,

Mariette LACHAUD

Succ. CÉSAR

Succ. Marc CHAGALL

Succ. Nicolas DE STAËL

Succ. Olivier DEBRÉ

Succ. Georges

JEANCLOS

Succ. René MAGRITTE

Succ. Georges MATHIEU

Succ. MATTA

Succ. Joan MIRÓ

Succ. Serge POLIAKOFF

Succ. Hervé TÉLÉMAQUE

### Commission Bande dessinée

Josselin AZORIN-LARA

Berthet ONE

Marc-Antoine BOIDIN

Camille BURGER

Isabelle DETHAN

Christian LEROLLE

NICOBY

Christelle PÉCOUT

Laurent SIEURAC

Virginie VIDAL

### Commission Fonds de soutien

Diane ARQUES

matali crasset

Isabelle DAËRON

Dorothée DE MONFREID

Pierre-Olivier

DESCHAMPS

Marie DÉSSERT

Rebecca DIGNE

Bruno LE CHEVALLIER

Édouard LOMBARD

Peggy NILLE

Christelle PÉCOUT

Olivier RUELLAND

Antoine SCHNECK

# Services internes

Les équipes de l'ADAGP au 31 mai 2024

## DIRECTION

Marie-Anne FERRY-FALL, Directrice générale  
gérante  
Laurent BESOMBES, Directeur administratif  
et financier  
Thierry MAILLARD, Directeur juridique

## ACCUEIL

Caroline CHATELAIN

## ADMINISTRATION

Sophie PERROT  
Charlotte RENARD  
Catherine SIMONET

## AUTORISATIONS ÉTRANGER

Catherine COSTANZO, Responsable  
Charlotte PETITJEAN  
Ariana SAENZ ESPINOZA

## AUTORISATIONS FRANCE

Solemn CARIOU, Responsable  
Pôle Édition

Amélie LAMICHE, Adjointe  
Lisa BENATTAR  
Maud DENARNAUD  
Chloé DUSOYER  
Anita POGNON  
Marva PRÉVOST  
Cyril ROSPARS  
Kristen WANGSNESS

### Pôle Exposition

Marie MAUCLAIRE, Adjointe  
Léa KREITMANN  
Frédérique MANGIN  
Tsiky RABENJAMINA

### Pôle Multimédia

Lucile FRACCHETTI/  
Eugénie LAVERGNE, Adjointes  
Alexia AUCEIL  
Marie BAREKOV

## COMMUNICATION

Francine GUILLOU, Responsable  
Elise PAQUET  
Nevena PIERRE

## COMPTABILITÉ

Laurent BESOMBES, Directeur administratif  
et financier  
Romain INDIENNA, Chef comptable  
Ingrid ALEXINSKY  
Marie-Claudette GERMINAL  
Edith GOUPIL

## DROIT DE SUITE

Élodie PASQUINET, Responsable  
Marie CAQUINEAU, Adjointe  
Mariana NAVARRO GARCIA  
Sarah GAUTIER  
Justine QUEVA

## DROITS AUDIOVISUELS

Fanny DUTEIL, Responsable  
Hélène ASSOUS, Adjointe  
Elisa BORIES  
Marie-Christine CAMBON  
Thomas HARTMANN  
Léa MANOUSSAKIS  
Charlotte RICHARD

## DROITS COLLECTIFS - AGENCES PHOTOS

Catherine SIMONET

## EMPREINTES NUMÉRIQUES (AIR)

Frédérique MANGIN

## FONDS DE SOUTIEN

Marion HISLEN, Responsable  
Pauline MARIN-CUDRAZ

## GESTION COLLECTIVE ET ÉTUDES

Serge MONNET, Responsable  
Nuria COMPAORÉ

## INFORMATIQUE

Frédéric GOILLON, Responsable  
Maxime DANIEL  
Vincent LY  
Tovonirina RAZAFIMAHATRATRA

## JURIDIQUE

Thierry MAILLARD, Directeur juridique  
Justine BRAS  
Delphine BRUN-CHAMPY  
Pauline GENDRAULT  
Apolline OLIVIER

## RÉPERTOIRE

Johanna HAGÈGE, Responsable  
Pôle Action culturelle  
Marine BERNIER, Adjointe  
Elizabeth ALLEN  
Anne MORIEN-GUICHARD  
Ariane GUYON  
Mai PHAM (ADAGP Images)  
Emma VEYRON

### Pôle Adhésion

Margherita GIUBELLI BORTOLAMI, Adjointe  
Marie-Laure GEMIGNANI  
Catherine SIMONET  
Emma VEYRON

### Pôle Administration

Gabrielle COZIC-PIOT, Adjointe  
Muriel GUERRE  
Lindsay LINDOR  
Tiphaine MANGOT

# Activités de l'exercice 2023-2024

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 2 du CPI

## Intelligence artificielle

La question de l'intelligence artificielle (IA) générative a été, cette année encore, au centre de toutes les attentions et a donné lieu à diverses initiatives, en France comme au niveau européen.

Pour mémoire, le principal texte de loi jusqu'ici applicable en matière d'IA était celui issu de la directive européenne de 2019 sur le droit d'auteur, qui autorise – dans le cadre de l'exception de fouille de données prévue à l'article 4 de la directive 2019/790 et transposée en droit français à l'article L.122-5-3 du Code de la propriété intellectuelle – les opérateurs de systèmes d'IA à se servir d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour nourrir et entraîner leurs machines, à moins que les titulaires de droits ne l'aient expressément interdit. C'est la raison pour laquelle, par une déclaration en date du 23 février 2024, l'ADAGP s'est formellement opposée à l'utilisation des œuvres de son répertoire par les systèmes d'IA. Cette déclaration d'opposition (ou « opt-out ») s'est accompagnée de la publication d'un guide pratique visant à informer les artistes sur les possibilités techniques disponibles afin de protéger au mieux leurs œuvres en s'opposant à la fouille de données des IA sur internet. La déclaration doit permettre de ramener ces utilisations dans le champ du droit d'auteur et d'en reprendre le contrôle. Les dispositions légales entourant l'utilisation de l'IA restent toutefois très embryonnaires et peu protectrices pour les auteurs, notamment sur le plan de la transparence et de la rémunération.

Courant 2023, le législateur européen a souhaité compléter le cadre juridique par un règlement relatif à l'IA, approuvé le 13 mars 2024 par le Parlement européen. Contrairement à la directive de 2019, qui traite spécifiquement de droit d'auteur, le règlement est de portée générale. Il a fallu une large mobilisation des représentants de la Culture – malgré le gouvernement français, qui souhaitait avant tout favoriser le développement des acteurs européens de l'IA – pour que le texte rappelle au moins la nécessité que les opérateurs respectent les règles du droit d'auteur et soient soumis à une obligation de transparence quant aux contenus utilisés pour entraîner les IA.

Un Bureau de l'IA sera mis en place pour veiller au respect de ces obligations dans chaque pays.

Au niveau national, un député, Guillaume Vuilletet, a déposé en septembre 2023 une proposition de loi « visant à encadrer l'IA par le droit d'auteur ». Si le texte présente un certain nombre de fragilités juridiques qui en rendent le devenir incertain, il a du moins le mérite d'aborder, dans une approche résolument favorable aux auteurs, les problématiques essentielles de la détermination de la titularité des droits sur les œuvres générées par IA, de la transparence des systèmes d'IA et de la rémunération des auteurs.

Le gouvernement a également souhaité accompagner le développement de l'IA en installant, en septembre 2023, un Comité de l'intelligence artificielle générative, réunissant des experts du sujet, parmi lesquels, malheureusement, un grand nombre de personnalités peu favorables à la régulation de l'IA et une seule spécialiste du droit d'auteur, la professeure Alexandra Bensamoun, trop seule pour y défendre – avec talent et conviction – la cause des auteurs.

Le rapport rendu par le Comité en mars 2024 s'est limité, pour ce qui concerne la protection des droits des auteurs, à rappeler l'importance de la transparence des IA afin de permettre l'exercice du droit d'opposition et la conclusion d'accords permettant de rémunérer les auteurs.

Le 12 avril 2024, le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) a par ailleurs lancé deux missions sur l'IA : l'une relative à la mise en œuvre de l'obligation de transparence prévue par le règlement européen sur l'IA, l'autre relative à la rémunération des contenus culturels utilisés par les systèmes d'IA. L'ADAGP y contribuera pleinement.

# Retour sur les 70 ans de l'ADAGP

À l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire, l'ADAGP a souhaité mettre en lumière le droit d'auteur et ses défis contemporains grâce à un colloque aux échanges riches et passionnants, à un ouvrage retraçant l'histoire du droit d'auteur et à une création vidéo inspirante.

Le colloque « PARCOURS - L'œuvre d'art à la trace », qui s'est tenu à la Bibliothèque nationale de France le 30 novembre 2023, a connu un large succès en accueillant près de 600 personnes (artistes, parlementaires, universitaires, diffuseurs, juristes, galeristes, critiques d'art, etc.) tout au long d'une journée rythmée par cinq tables rondes construites sous la direction scientifique du professeur de droit Tristan Azzi. Ces échanges ont notamment abordé l'absence problématique d'une régulation de l'intelligence artificielle générative, la construction d'un droit de suite universel, les travaux parlementaires en cours concernant la preuve de l'originalité de l'œuvre, la nécessaire réforme de la loi Bardoux afin de lutter contre les faux artistiques et les contrefaçons, ou encore l'importance du travail de documentation sur les œuvres. Ces tables rondes ont été filmées et sont à revoir sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

Cet anniversaire a aussi permis à l'ADAGP de se plonger dans ses archives en initiant la rédaction d'un livre, *Une brève histoire du droit d'auteur - De l'Antiquité à l'intelligence artificielle*, co-écrit par Jean-Baptiste Rendu et Richard Robert et paru chez Flammarion en janvier 2024. Riche d'illustrations et d'anecdotes édifiantes, cet ouvrage narre la saga sur près de 3 000 ans de la construction du droit d'auteur et celle, plus récente, de l'ADAGP.

Enfin, une création vidéo a été commandée à l'artiste Anne-Sophie Énard, lauréate du Prix de l'Œuvre institutionnelle de la SCAM en 2020. Ce film, volontairement artistique et intitulé *1953*, met en lumière l'histoire de l'ADAGP et revient sur les combats passés et actuels en matière de droit d'auteur. Il est également visionnable sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

# Actions professionnelles et de défense des droits d'auteur

## Lutte contre les faux

- **Un nouveau rapport du CSPLA et un cadre juridique renforcé**

En mars 2023, au moment de l'adoption de la proposition de loi portant réforme de la loi du 9 février 1895 sur les fraudes en matière artistique (loi Bardoux), nombre de sénateurs avaient émis le souhait que ce texte du sénateur Fialaire puisse s'enrichir, à l'occasion de la lecture à l'Assemblée nationale, des réflexions de la mission du CSPLA sur les faux artistiques, alors en cours. Codirigé par les professeurs Tristan Azzi et Pierre Sirinelli, ceux-ci ont remis leur rapport en janvier 2024. Soulignant la nécessité d'un cadre juridique renforcé, celui-ci recommande de compléter les dispositions légales en s'inspirant du régime de l'action civile en contrefaçon et envisage l'impact des nouvelles technologies en matière de fraude artistique. L'Assemblée nationale devrait se saisir de ces propositions dans les mois à venir.

- **Action en contrefaçon : une proposition de loi réformant la preuve de l'originalité des œuvres**

En juillet 2023, la sénatrice Sylvie Robert a déposé une proposition de loi visant à instaurer un partage de la charge de la preuve de l'originalité des œuvres. Si elle est adoptée, les contrefacteurs ne pourraient plus alourdir artificiellement les procédures en soulevant systématiquement, et de manière dilatoire, l'absence d'originalité des œuvres. La preuve de l'originalité ne serait à apporter par l'auteur ou ses ayants droit qu'en cas de doute sérieux. Cette réforme permettrait ainsi de réintroduire un équilibre au sein du procès en contrefaçon et de renforcer l'effectivité du droit d'auteur.

- **Blocage d'accès pour des sites « miroirs » contrefaisants**

En 2020, l'ADAGP a découvert l'existence d'un site internet, hébergé au Vietnam, proposant à la vente des copies de tableaux réalisées à la main, à la demande des clients. Le catalogue des œuvres disponibles s'étendait à plusieurs dizaines d'artistes du répertoire de l'ADAGP. L'ADAGP a alors initié une action en justice et obtenu, le 30 octobre 2020, un premier jugement du tribunal judiciaire de Paris ordonnant aux principaux fournisseurs d'accès à internet de rendre le site inaccessible depuis la France. Malheureusement, quelques semaines plus tard, le contrefacteur a contourné cette mesure de blocage en transférant le contenu de son site vers une nouvelle adresse. À l'époque, la loi ne prévoyait aucun mécanisme permettant à l'ADAGP de lutter contre de telles manœuvres, sauf à engager une nouvelle procédure judiciaire.

La loi a toutefois été complétée en 2022, en permettant une saisine de l'ARCOM (autorité administrative née de la fusion du CSA et de l'Hadopi) pour obtenir simplement le blocage de ces « sites miroirs », qui reprennent à l'identique ou de façon substantielle le contenu d'un site contrefaisant ayant déjà fait l'objet d'une décision judiciaire. L'ADAGP s'est immédiatement saisie de cette nouvelle arme.

En février 2024, après avoir obtenu une nouvelle décision judiciaire de blocage, l'ADAGP a demandé à l'ARCOM le blocage des sites miroirs mis en place par le propriétaire du site contrefaisant. L'ADAGP a ainsi été la première dans le secteur des arts visuels à mettre en œuvre avec succès la nouvelle procédure dite de « lutte contre les sites miroirs ».

### ● Un réseau de faussaires démantelé entre la France et l'Espagne

Dans une autre affaire judiciaire, un arrêt du 12 décembre 2023 rendu par la cour de cassation est venu définitivement donner raison à l'ADAGP dans le cadre d'une procédure initiée en 2020, suite à la découverte de plusieurs centaines de contrefaçons dont plus de 300 réalisées au mépris des droits d'artistes représentés par l'ADAGP.

Les investigations conduites par l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC), avec le soutien de l'ADAGP, avaient permis de démanteler un réseau de faussaires, animé par un galeriste du Nord de la France et s'étendant jusqu'en Espagne, qui vendait sur des sites internet mais aussi par le biais d'une maison de vente parisienne et de galeries d'art, des contrefaçons faussement présentées comme des lithographies originales.

Le 23 octobre 2020, le Tribunal correctionnel de Lille a condamné deux prévenus à verser de très importants dommages et intérêts au bénéfice de l'ADAGP. Les prévenus ont ensuite fait appel de ce jugement mais, par arrêt du 22 novembre 2022, la cour d'appel de Douai a confirmé leur culpabilité, se contentant de diminuer le montant des dommages et intérêts alloués à l'ADAGP après avoir jugé que, pour des raisons procédurales, il n'était possible de prendre en compte que les ventes de contrefaçons effectuées lors des deux - et non des douze - dernières années.

L'un des prévenus s'est ensuite pourvu en cassation mais l'ADAGP a, une nouvelle fois, pu démontrer le bien-fondé de ses demandes et, par arrêt du 12 décembre 2023, la cour de cassation a rejeté le pourvoi, conférant ainsi un caractère définitif à la décision de la cour d'appel. L'ADAGP se félicite de l'issue très positive de cette affaire, qui vient confirmer que le préjudice causé aux artistes et à leurs ayants droit par de telles contrefaçons est considérable et justifie l'octroi d'importants dommages et intérêts.

## En France

### ● Le droit d'exposition s'affirme grâce aux collectivités

Depuis 2019, l'ADAGP publie le Baromètre annuel du droit d'exposition afin de suivre l'évolution de l'application de ce droit dans les lieux de diffusion français. Sur l'année 2023, l'ADAGP est intervenue pour percevoir du droit d'exposition auprès de 242 lieux et pour plus de 323 expositions, ce qui a généré plus de 550 000 € de droits. En cinq ans, ce montant a été multiplié par vingt du fait de son effectivité croissante. L'ADAGP œuvre à présent à une généralisation du droit d'exposition dans tous les lieux de diffusion privés comme publics. Le Baromètre est à consulter sur [adagp.fr](http://adagp.fr).

### ● Copie privée : la baisse se confirme

Les barèmes de la rémunération pour copie privée (RCP) sont fixés par une commission indépendante composée paritativement de 12 représentants des redevables (fabricants de matériel, consommateurs) et de 12 bénéficiaires de la copie privée (auteurs, éditeurs, interprètes, producteurs).

Versée chaque année par les fabricants de supports d'enregistrement (téléphones multimédias, tablettes, cartes mémoire, clés USB, etc.) en contrepartie des copies d'œuvres que les particuliers font sur les mémoires numériques pour leur usage privé, la copie privée est distribuée à 75 % aux artistes-auteurs, le quart restant étant dévolu aux soutiens à la création via des dispositifs d'action culturelle.

Après une première baisse en 2022 qui s'est accentuée en 2023, cette tendance semble se confirmer pour l'année à venir. Due en partie à la chute du marché des supports mobiles et à l'essor du streaming, cette baisse est accentuée par la volonté des fabricants et importateurs de matériel numérique de remettre en question les barèmes de cette rémunération, notamment en ce qui concerne le prélèvement de la RCP sur les appareils reconditionnés déjà abaissée de 40%.

Afin de mettre à jour les barèmes qui ont été fixés il y a plusieurs années, une nouvelle étude a été lancée pour déterminer les usages des Français en matière de copies sur les mémoires numériques et renégocier les montants dus au titre de la RCP. La question d'assujettir les ordinateurs et les systèmes de stockage en ligne (cloud) est désormais d'actualité.

### ● Droits voisins

En 2019, la directive européenne dite DAMUN instituait un nouveau droit voisin au bénéfice des éditeurs de presse en leur permettant d'obtenir une rémunération pour la réutilisation de leurs publications par les services de communication au public en ligne. Le législateur a prévu qu'une part « appropriée et équitable » de cette rémunération revienne aux journalistes et autres auteurs contribuant au contenu des publications des éditeurs.

Après de longues négociations, plusieurs contrats ont été conclus entre une partie de la presse française et des géants du numérique comme Google et Facebook. Si ces accords ont permis aux éditeurs et agences

de presse de percevoir une nouvelle catégorie de revenus, les journalistes et auteurs non journalistes contribuant au contenu des publications de presse (photographes, illustrateurs, écrivains, artistes plasticiens, etc.) peinent encore à recevoir leur part de rémunération.

L'ADAGP a ainsi engagé des négociations avec les représentants de la presse afin de défendre les droits et les intérêts de ses artistes membres. Dans cette perspective, elle s'est rapprochée du législateur pour demander une plus grande transparence des éditeurs vis-à-vis des auteurs et ainsi garantir des négociations vertueuses et efficaces.

### Retour sur les États généraux de la photographie

Les 18 et 19 mars 2024, l'ADAGP accueillait les États généraux de la photographie, co-organisés avec les Agents Associés, le CLAP, les Filles de la Photo, France PhotoBook, le réseau Diagonal, la SAIF et l'Union des Photographes Professionnels (UPP). Autour de six tables rondes, ce sont près de 200 professionnels du secteur qui sont venus échanger sur le statut du photographe face à la pluriactivité, la création et l'écologie appliquées au médium photographique ou encore la valorisation du travail des photographes et la défense de leurs droits d'auteur face à l'IA. Les États généraux de la photographie ont également pu exposer leurs propositions lors du Parlement de la photographie en juin 2024 et lors des Rencontres de la Photographie à Arles en juillet 2024.

### Le Conseil Permanent des Écrivains

Le Conseil Permanent des Écrivains (CPE) rassemble une quinzaine d'organisations représentant plusieurs dizaines de milliers d'auteurs du livre et de l'image, dont l'ADAGP. En 2023, leur engagement en faveur du droit d'auteur face à l'intelligence artificielle a été à l'origine de la création du groupe d'experts du secteur culturel au sein du Conseil stratégique de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, dans un communiqué publié début 2024, le CPE a dénoncé l'étude sur le partage de la valeur du Syndicat national de l'édition qui laissait penser que l'auteur était mieux payé que l'éditeur, ce qui présente une vision erronée de la réalité. Le CPE a souligné la précarisation croissante que subissent les auteurs face à une économie du livre qui, elle se maintient, et demande l'adoption d'un dispositif encadrant les pratiques contractuelles dans ce domaine.

## À l'étranger

### Le rapport annuel de la CISAC

La Confédération internationale des Sociétés d'Auteurs et de Compositeurs (CISAC) représente plus de 225 sociétés d'auteurs de toutes disciplines (musique, audiovisuel, littérature, etc.) dans plus de 116 pays. Sa mission est de soutenir le réseau mondial de la gestion collective du droit d'auteur et de promouvoir les intérêts des créateurs dans le monde.

Son rapport annuel 2023 indique qu'en 2022, les perceptions mondiales ont augmenté de 26,7 % pour

atteindre le niveau le plus haut jamais enregistré, soit 12,1 milliards d'€, dépassant le record pré-pandémie. Cette progression est le résultat d'une reprise mondiale des concerts, des projections et des représentations en public, mais aussi d'une dynamique accrue du numérique qui devient la principale source de revenus des créateurs.

Les arts visuels représentent 1,8 % des droits perçus par les OGC membres de la CISAC avec 33,5 % de revenus supplémentaires collectés par rapport au niveau pré-pandémie. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation des collectes liées au numérique, et par une croissance de 14,8 % des revenus de la reprographie en 2022 après un recul de 29,9 % l'année précédente. La reprographie demeure ainsi la première source de revenus de la gestion collective pour les artistes visuels et représente près de 26 % des droits collectés.

L'Europe continue de représenter une part importante des collectes mondiales : la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni demeurent les principaux pays en matière de droits d'auteur. La France conserve ainsi sa place de premier marché mondial et affiche une hausse de 14,3 %.

Enfin, au niveau mondial, les droits générés par le droit de suite ont augmenté de 7,2 % en 2022 notamment grâce au dynamisme des enchères en ligne.

### Le CIAGP à Paris

Les 27 et 28 novembre 2023, l'ADAGP a reçu son réseau international de sociétés sœurs avec la tenue du CIAGP (Conseil international des créateurs des arts graphiques, plastiques et photographiques) à Paris. Regroupant plus de 50 sociétés d'auteurs des arts visuels du monde entier, le CIAGP est actuellement présidé par l'artiste Kader Attia accompagné de Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP, en tant que rapporteure générale. Cette année a été marquée par une participation très élevée des sociétés membres et de nombreuses tables rondes dédiées à l'importance du respect du droit d'auteur pour les créateurs, ainsi qu'aux intelligences artificielles.

Les discussions ont mené à l'adoption de deux résolutions : l'une sur l'intelligence artificielle générative interpellant les pouvoirs publics sur l'urgence d'adopter une régulation adaptée face à leur montée en puissance ; et l'autre invitant le gouvernement canadien à introduire le droit de suite dans sa législation afin de garantir une juste rémunération des artistes des arts visuels.

### Le droit de suite dans le monde

Partie prenante de différents groupes de travail au sein de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), l'ADAGP a contribué à la rédaction d'un guide pratique sur le droit de suite, publié en mars 2023. Au sein de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs), elle a également initié et coprésidé deux groupes de travail dédiés l'un à la mise en œuvre et l'autre à la gestion de ce droit.

Elle intervient également auprès de différents pays pour la reconnaissance du droit de suite au travers d'interventions, de conseils, ou de relectures de projets de loi, notamment en Colombie et au Canada, où des projets de loi sont en cours d'écriture. Cette internationalisation du droit de suite représente un enjeu majeur pour l'ADAGP qui se félicite de sa récente reconnaissance au Maroc, en Corée du Sud et en Nouvelle-Zélande, ainsi que de l'extension de la loi australienne fin mars 2024 qui permet dorénavant à l'ADAGP de collecter le droit de suite des auteurs australiens et aborigènes d'Australie en France et, par réciprocité, à sa société sœur australienne - Copyright Agency - de collecter du droit de suite des auteurs français sur son territoire national. Elle tient aussi à souligner l'introduction par le Mexique d'un nouveau décret sur le droit de suite début 2023, après 20 ans de bataille de la société locale SOMAAP, et rendant enfin effectif ce droit.

## À l'ADAGP

### Répertoire

Du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024, l'ADAGP a accueilli 2 069 nouveaux membres et compte à ce jour 20 508 membres directs et 242 959 artistes représentés du fait des sociétés sœurs et des agences photos.

### Parité femmes-hommes : les chiffres clés de l'ADAGP

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'ADAGP a publié les indicateurs de parité entre ses membres selon leur sexe et constate une évolution positive, notamment en ce qui concernent les artistes-auteurs de moins de 45 ans. Si en 2008 les femmes ne représentaient que 34 % des membres de l'ADAGP, elles atteignent désormais les 41 %, et sont devenues majoritaires chez les artistes de moins de 45 ans avec 53 %. Dans cette tranche d'âge, le montant des droits versés aux artistes de l'ADAGP en 2023 s'est fait de manière égalitaire entre les hommes et les femmes (voir graphiques page 64).

### Fonds de soutien : premier bilan

Le Fonds de soutien a été mis en place grâce aux accords signés avec Google en juin 2021 et a été conçu pour soutenir le développement professionnel des membres de l'ADAGP. Ces dotations visent à augmenter la visibilité des artistes-auteurs, à documenter leurs œuvres, à financer le temps de recherche artistique, et à accompagner artistes et successions dans la création ou la gestion de leur fonds d'archives numériques. En ce sens, six catégories de dotations (de 1 500 € à 6 000 €) peuvent être sollicitées par les membres depuis plus d'un an, et ce au cours de deux sessions annuelles, l'une au printemps et l'autre à l'automne. En 2023, 634 dotations ont ainsi été attribuées aux artistes et ayants droit membres pour un total de 2 514 000 M€.

## Négociations avec les plateformes de partage de contenus

Depuis juin 2021 et l'entrée en vigueur de l'ordonnance transposant la directive européenne sur le droit d'auteur de 2019, les plateformes de partage de contenus en ligne (telles que Facebook, Instagram, YouTube, TikTok, etc.) sont tenues d'obtenir les autorisations de diffusion des œuvres postées par les utilisateurs de leurs services ou, à défaut, de cesser de les diffuser. Dès 2010, l'ADAGP avait conclu un accord avec YouTube pour rémunérer les auteurs qu'elle représente. Elle a engagé à partir de 2022 des négociations avec plusieurs autres plateformes, qui n'ont toujours pas abouti. S'il est possible que des accords puissent finalement être trouvés, il n'est pas exclu qu'il faille engager des actions en justice en 2024 pour faire valoir les intérêts des artistes, qui, à ce jour, ne sont toujours pas rémunérés. En juillet 2023, le conseil d'administration de l'ADAGP a décidé de prendre les mesures nécessaires pour s'y préparer.

## Gestion des droits

### ● Nouveaux contrats avec des sociétés sœurs

En 2024, l'ADAGP compte deux nouvelles sociétés sœurs dans son réseau international : KOLAA en Corée du Sud, dont le contrat de réciprocité pour les droits collectifs a été signé le 1<sup>er</sup> mai 2023, et BMDAV au Maroc, dont le contrat de réciprocité a été signé le 29 novembre 2023. D'autres sociétés sœurs devraient rejoindre le réseau de l'ADAGP très prochainement.

### ● Nouveaux contrats

Quotidiennement, l'ADAGP négocie et signe des contrats, individuels ou collectifs, pour ses adhérents.

### Droits audiovisuels

De nouveaux contrats généraux ont été passés tout au long de l'année 2023 par le service des droits audiovisuels de l'ADAGP, avec : Apple TV (SVOD), ADN (SVOD), SOFA VOD (SVOD), TV Pitchoun, Figaro TV, RTL Play Luxembourg, Cyrano TV (SVOD), et MUBI (SVOD). Actuellement, 297 diffuseurs sont sous contrat avec l'ADAGP pour couvrir et rémunérer l'utilisation des œuvres du répertoire lors de diffusions audiovisuelles.

### Presse

Si l'année 2023 n'a pas donné lieu à de nouvelles signatures de contrat, l'ADAGP a entamé de nombreuses négociations avec la presse d'actualité et d'autres journaux spécialisés dans la culture. À l'heure actuelle, l'ADAGP comptabilise 88 conventions avec des titres de presse.

### Usages numériques et imprimés

L'ADAGP conclut des contrats et des conventions avec les institutions culturelles, ou tout autres structures, utilisant régulièrement un grand nombre d'œuvres des arts visuels pour encadrer leur utilisation et accorder réductions et autorisations gratuites en contrepartie d'un strict respect des droits d'auteur.

En 2023, au sein du service Autorisations France, le pôle Multimédia a négocié 38 contrats « Usages numériques ». Le pôle Exposition et le pôle Édition ont quant à eux obtenus 29 conventions « Usages imprimés », portant à 332 le nombre d'institutions publiques ou privées sous contrat ou convention avec l'ADAGP. Parmi ces derniers figurent Culturespaces Digital et le Grand Palais Immersif (filiale de la RMN-Grand Palais) pour leurs expositions immersives, la Fédération Française des Associations d'Amis de Musées (dont le contrat sera ensuite proposé à ses 300 associations membres), ou encore la Maison Européenne de la Photographie, le Frac Réunion, et YourArt pour sa plateforme de vente d'œuvres d'art en ligne. Enfin, un contrat général éditeur scolaire et parascolaire a été signé avec la maison d'édition Lelivrescolaire.fr.

## Les travaux des commissions consultatives du répertoire

### Arts appliqués - Design

La commission Arts appliqués - Design poursuit son cycle de rencontres *Polyvalence* donnant chaque semestre carte blanche à un designer afin qu'il présente un projet entouré de celles et ceux qui y ont contribué. Sept *Polyvalences* ont déjà eu lieu à l'ADAGP, dont récemment celles dédiées à Anna Saint Pierre et son projet *Brèches* en septembre 2023, et à Anne Fischer avec son projet *Blooming Ground* en janvier 2024. Ces *Polyvalences* sont à revoir sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

La commission a également inauguré la Bourse Dynamo! avec son premier lauréat, Romain Thouin, pour son projet *Cargo collectif*. Destinée à réinventer un projet innovant sur le plan social ou environnemental, cette bourse distingue un duo constitué d'un designer et d'une structure professionnelle. Enfin, la commission a initié un guide pratique destiné à tous les designers afin de leur fournir des conseils pratiques sur le droit d'auteur. Largement distribué, il a fait l'objet d'une table ronde pendant la Paris Design Week. Il est à télécharger sur [adagp.fr](http://adagp.fr).

### Bande dessinée

La commission Bande dessinée a diffusé le calendrier des auteurs de bande dessinée pour la cinquième année consécutive. En partenariat avec le SNAC BD, ce calendrier a évolué pour devenir un poster dont chaque mois est détachable et présente des conseils à destination des auteurs. De la déclaration fiscale aux aides à la filière en passant par le contrat d'édition et l'intelligence artificielle, les sujets sont illustrés par des dessinateurs choisis par les membres de la commission. La commission a également œuvré à l'intégration des auteurs de *webtoon* dans la répartition de la copie privée numérique, effective dès 2025.

### Livre jeunesse

La commission Livre jeunesse a mené, au cours de l'année 2023, une campagne de vote auprès des auteurs jeunesse sur le site internet [label-auteurs-jeunesse.fr](http://label-auteurs-jeunesse.fr). Destinée à évaluer les conditions de leur accueil dans

les salons et festivals du livre auxquels ils participent, cette campagne a également permis de développer des outils de communication spécifiques sous la forme d'un sticker et d'une affiche présentant les critères d'évaluation des manifestations. Pour cette première édition, cinq salons ont été distingués en 2023 par le Label des Auteurs jeunesse dont, plus particulièrement, la 37<sup>e</sup> édition de la Fête du Livre de la Ville de Saint-Étienne. Une soirée-atelier a été organisée en avril 2024 à l'ADAGP afin de les mettre à l'honneur.

### Photographie

En juillet 2023, la commission Photographie a lancé le deuxième volet de la campagne de communication « Une photo, ça se paie » lors des Rencontres de la Photographie à Arles. Dédiée aux problématiques des droits réservés, des métadonnées et des crédits qui touchent les photographes et affectent leur rémunération, la campagne a une nouvelle fois rassemblé l'ADAGP et les Agents Associés, le CLAP, les Filles de la Photo, France PhotoBook, le réseau Diagonal, la SAIF et l'Union des Photographes Professionnels (UPP). En parallèle, la commission a contribué à l'organisation des États généraux de la photographie (*voir page 13*).

### Lutte contre les faux et contrefaçons

Tout au long de l'année 2023, la commission a poursuivi ses échanges avec les professionnels confrontés au fléau des faux artistiques et a notamment rencontré Michel Maket, expert en tableaux et dessins du XX<sup>e</sup>, et David Cueco, restaurateur d'art contemporain. Élargissant son périmètre de réflexion, elle a mené des discussions sur les comités d'artistes et les catalogues raisonnés. Enfin, elle a renforcé ses liens avec l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) en intégrant, dès la rentrée de septembre 2024, la formation que l'OCBC organise annuellement à destination des magistrats avec l'École nationale de la magistrature (ENM) afin de les sensibiliser à la lutte contre les faux artistiques.

## Les rencontres à l'ADAGP

### Rencontres autour des arts visuels

L'ADAGP accueille très régulièrement dans son auditorium des rencontres et des tables rondes autour des grands sujets qui animent le monde de l'art. *Causeries*, *Débats*, *Polyvalences*, ateliers Gens d'images, tables rondes initiées par les partenaires de l'ADAGP : de l'art urbain à la bande dessinée, en passant par le design, l'édition d'art et la photographie, toutes les disciplines artistiques y trouvent leur place.

Ainsi, de septembre 2023 à juin 2024, 14 tables rondes où les arts visuels ont été au cœur des échanges se sont tenues dans l'auditorium de l'ADAGP. Une grande partie de ces rencontres est filmée et ensuite visionnable sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

À noter particulièrement, deux *Causeries* animées par Yasmine Youssi, rédactrice en chef Culture de *Télérama* : la place des résidences dans le parcours des artistes et le rôle des artistes dans l'éducation artistique et culturelle ont été abordés avec des experts et des acteurs du monde de l'art.

L'ADAGP met également à disposition son auditorium à titre gracieux pour des réunions et des assemblées générales concernant le secteur des arts visuels.

#### ● Formations et rencontres adhérents

L'ADAGP organise tous les mois des moments de formation pour ses adhérents, à travers quatre formats : les ADAGP en pratique, les Angles Droits, les Ateliers Pros et les Ateliers numériques avec Google. Les ADAGP en pratique sensibilisent les adhérents sur les modalités concrètes de la gestion de leurs droits et sont dispensés par les services de l'ADAGP. Les Angles Droits abordent les notions de base du droit d'auteur et des points plus spécifiques en fonction des disciplines artistiques ciblées par les différents ateliers. Ils sont animés par le service juridique. Les Ateliers numériques sont menés par des formateurs de Google afin d'améliorer les compétences numériques des membres qui le souhaitent.

Entre septembre 2023 et juin 2024, plus de 1 400 artistes membres ont ainsi bénéficié de ces moments d'échange en ligne ou en présentiel. À ces formations s'ajoutent 39 Ateliers Pros organisés par le Fonds de soutien à Paris et en région, d'une durée d'une journée et limités à sept participants par session. Construits autour de thématiques ciblées et animés par différentes structures culturelles et artistiques, leur agenda est disponible sur [adagp.fr](http://adagp.fr).

#### ADAGP Images

La banque d'images de l'ADAGP continue de s'enrichir pour proposer aux utilisateurs un corpus représentatif de la diversité artistique du répertoire des arts visuels. ADAGP Images comptabilise à ce jour plus de 55 000 visuels versés par les artistes et ayants droit membres.

Parmi les principaux apports ayant eu lieu en 2023-2024, il faut noter 462 visuels de Miss.Tic (1956-2022), 88 de Nicolas de Staël (1914-1955), ou encore 28 de Marc Chagall (1887-1985). Outre ces grands noms de l'histoire de l'art, de nombreux artistes contemporains confient leurs visuels à ADAGP Images. On compte ainsi 70 nouveaux visuels de Plop & KanKr, 25 de Cécile Andrieu, et 10 de Sophie Menuet.

L'équipe de la banque d'images travaille actuellement à la refonte du site internet afin qu'il soit plus agréable et ergonomique pour les utilisateurs et les artistes.

#### Les actions culturelles

##### ● Une baisse significative du budget de l'action culturelle pour 2024

25 % des sommes perçues pour la copie privée sont utilisés pour financer des programmes d'aide à la création ou à la diffusion des œuvres. Suite à la baisse importante de la copie privée depuis deux ans, le budget a diminué de 30 %. Les crédits disponibles pour l'action culturelle 2024 sont ainsi passés de 2,9 M€ en 2023 à 1,9 M€ en 2024, rendant inévitable une baisse des aides allant de 10 à 25 % en fonction du montant du soutien afin de ne pas déstabiliser les entités les plus fragiles. L'ADAGP regrette cette situation partagée par tous les secteurs de la création, et qui arrive à un moment où les artistes et les structures souffrent de nombreuses difficultés économiques.

Malgré cette baisse, l'action culturelle a initié deux nouveaux dispositifs de soutien aux artistes prévus de longue date.

##### ● Bourse Création vidéo

Lancée en février 2024, la bourse Création vidéo apporte son soutien aux artistes en milieu de carrière dans le secteur de l'image en mouvement. Deux aides de 5 000 € sont attribuées chaque année afin de contribuer à la création d'une œuvre vidéo dans sa dimension expérimentale.

##### ● Bourse Atomes crochus

Lancée en mai 2024, la bourse Atomes crochus incite les acteurs des arts visuels et des sciences à créer des projets communs face à l'urgence écologique. Elle a pour objectif de mettre en avant les notions fondamentales de partage, de transversalité et de résonance afin de favoriser le dialogue entre les artistes et les scientifiques.



Rapport  
de gestion

# Exploitation des droits

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéas 7 et 9d du CPI

## Perceptions 2023

En 2023, les perceptions se sont élevées à 55,1 M€, soit une baisse de 1 % (-0,6 M€) par rapport à 2022.

Les principaux faits marquants sont :

- en France, la forte baisse des perceptions de rémunération pour copie privée (-22 %, soit -2,2 M€) ainsi que des droits audiovisuels (-14 %, soit -1,1 M€),
- à l'étranger, une nette hausse des perceptions (+18 %, soit +1,8 M€), essentiellement imputable à nos sociétés sœurs allemande, essentiellement imputable à nos sociétés sœurs allemande, britannique, états-unienne et néerlandaise.

Les répartitions aux auteurs, c'est-à-dire l'affectation des droits sur le compte ADAGP de l'artiste ou de l'ayant droit, ont augmenté de 0,9 %.

Le taux de prélèvement moyen pour frais de gestion a été de 12,28 % en 2023, en hausse de 0,9 point par rapport à 2022.

### ● Droit de suite

Les perceptions au titre du droit de suite s'élèvent à 18,6 M€, en progression de 5,6 % (+1,0 M€) par rapport à l'année précédente.

Cette progression est moins marquée pour les droits France (+4,7 %) que pour les droits étrangers (+7,9 %). En France, les ventes aux enchères, qui représentent 78 % des perceptions, ont progressé modestement (+5 %) tandis que les ventes en galerie (20 % des perceptions), ont été plus dynamiques (+19 %).

À l'étranger, le droit de suite progresse de 0,4 M€ (+7,9 %), en particulier en provenance du Royaume-Uni (+0,6 M€) et du Danemark (+0,1 M€) tandis que l'Italie affiche une baisse importante (-0,4 M€).

### ● Droits de reproduction et assimilés

Les perceptions sont en baisse de 4,8 % par rapport à 2022, soit -1,2 M€, pour s'établir en 2023 à 23,3 M€.

Ce résultat découle d'évolutions contrastées puisque les droits français sont en baisse de 2,5 M€ (-15,4 %) tandis que les droits étrangers sont en hausse de 1,3 M€ (+15,1 %).

- Au niveau national, les droits primaires sont en hausse de 0,3 M€ (+7,2 %) pour s'établir à 5 M€. Les droits de reproduction hors presse atteignent quant à eux 3,8 M€, soit une hausse de +0,2 M€ (+5,9 %) par rapport à 2022, et les droits de reproduction presse réalisent une belle progression (+0,1 M€ soit +12,3 %) par rapport à 2022.

Concernant les droits collectifs, qui s'établissent à 8,5 M€, le fort ralentissement de 2,8 M€ (-25 %) est principalement imputable aux collectes de la rémunération pour copie privée qui baissent de 2,2 M€ (-22 %). La chute des ventes observée sur le marché de la téléphonie mobile est l'une des explications de cette tendance défavorable.

- Les droits de reprographie et de prêt baissent également de 0,6 M€ (-43,7 %). Les perceptions exceptionnelles reçues de la SOFIA en 2022 en raison d'un changement sur le calendrier de reversement ainsi que d'une régularisation de droits sur 10 ans de plus de 200 K€ expliquent cette baisse importante.
- À l'international, les perceptions sont en hausse de 1,3 M€ (+15,1 %).

Dans le détail, les droits primaires, qui s'établissent à 3,8 M€, ont connu une hausse de +0,7 M€ (+21,7 %) grâce à nos sociétés sœurs, à l'exception de l'Italie qui est en baisse. Les droits collectifs augmentent quant à eux de 0,6 M€ (11,2 %) et passent de 5,3 M€ en 2022 à 5,9 M€ en 2023, notamment du fait d'un rattrapage dans les répartitions en provenance d'Allemagne suite aux retards techniques de reversement subis en 2022.

### ● Droits de représentation : droits audiovisuels et multimédias

Globalement, les droits de représentation connaissent une baisse de 2,8 % (soit -0,4 M€), passant de 13,6 M€ en 2022 à 13,2 M€ en 2023.

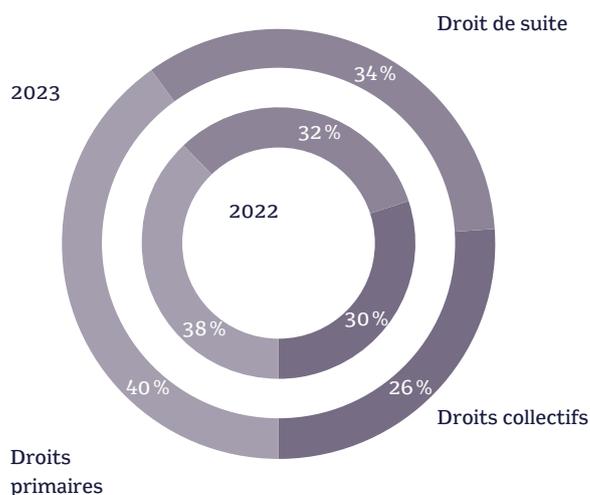
En France, les droits de télédiffusion baissent de 15,2 % (soit -1,2 M€), à 6,8 M€ en 2023 contre 8 M€ en 2022. Outre l'érosion du chiffre d'affaires publicitaire des chaînes privées qui affecte les contrats généraux, certaines régularisations importantes intervenues au premier semestre (Numéricable, Canal + Antilles-Guyane) et au second semestre 2022 (Free, SFR, Numéricable, Orange) n'ont pas eu d'équivalent cette année.

Les droits multimédias connaissent une hausse de +13,1 %, en passant de 2,3 M€ en 2022 à 2,6 M€ en 2023 avec une progression en provenance des réseaux sociaux, de la vidéo en ligne et des sites web.

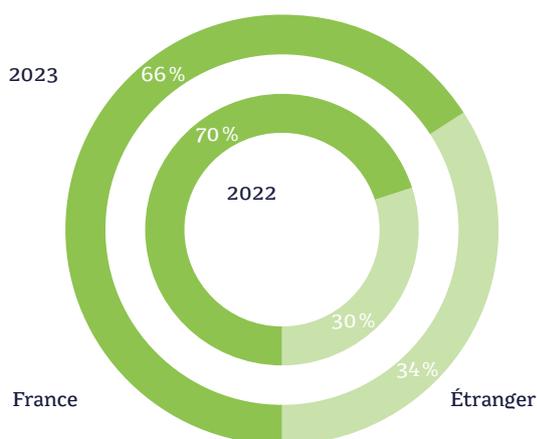
À l'étranger, les droits de télédiffusion ont augmenté de 28,3 % pour s'établir à 1 M€ contre 0,8 M€ en 2022, tandis que les droits multimédias ont progressé de 12,1 % pour s'établir à 2,8 M€ contre 2,5 M€ en 2022.

Montants en €	2023	2022	Variation en €	Variation en %
<b>DROIT DE SUITE</b>	18 604 032	17 621 478	982 554	5,6 %
France	13 228 463	12 640 464	587 999	4,7 %
Étranger	5 375 569	4 981 014	394 555	7,9 %
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>	23 272 255	24 439 947	-1 167 693	-4,8 %
France	13 475 216	15 930 212	-2 454 996	-15,4 %
Droits primaires	4 970 251	4 636 396	333 855	7,2 %
Droits collectifs	8 504 965	11 293 816	-2 788 851	-24,7 %
Étranger	9 797 039	8 509 735	1 287 303	15,1 %
Droits primaires	3 843 647	3 157 500	686 147	21,7 %
Droits collectifs et fonds	5 953 392	5 352 235	601 157	11,2 %
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	13 259 835	13 647 074	-387 239	-2,8 %
France	9 419 703	10 338 059	-918 356	-8,9 %
Télédiffusion et cinéma	6 803 481	8 024 338	-1 220 857	-15,2 %
Multimédia	2 616 222	2 313 722	302 501	13,1 %
Étranger	3 840 132	3 309 015	531 117	16,1 %
Télédiffusion et cinéma	1 027 726	800 753	226 974	28,3 %
Multimédia	2 812 406	2 508 262	304 144	12,1 %
<b>TOTAL DROITS FACTURÉS</b>	55 136 122	55 708 499	-572 378	-1,0 %

Perceptions par type de droits



Perceptions par origine géographique



# Répartitions et versements

La répartition est l'affectation des montants perçus aux comptes ADAGP de chaque artiste et ayant droit. Le reversement consiste à payer les droits sur le compte bancaire de chaque artiste et ayant droit.

## Répartitions

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9a du CPI

En 2023, les droits répartis ont augmenté de 0,9 % par rapport à 2022. Ils se sont élevés à 45,1 M€ contre 44,6 M€ en 2022.

Le délai moyen de répartition des droits, c'est-à-dire la durée entre la perception des droits et leur

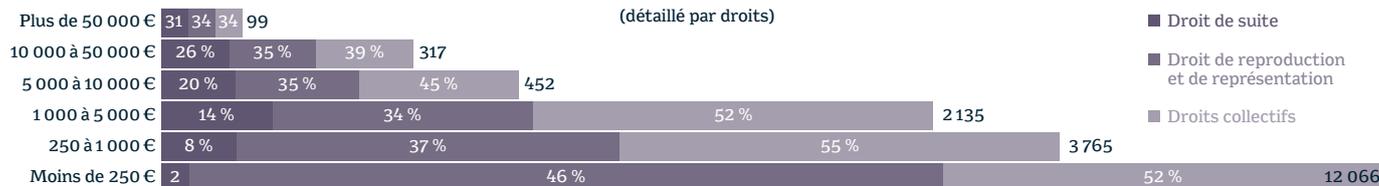
affectation sur le compte ADAGP de l'artiste ou de l'ayant droit, a été de 13 jours, en hausse de 5 jours par rapport à 2022 du fait d'un changement de méthode de répartition effectif depuis septembre 2023.

Les droits répartis ont concerné 18 834 membres directs selon la ventilation suivante :

Montants en €	2023	2022	Variation en €	Variation en %
<b>DROIT DE SUITE</b>	15 225 107	15 661 530	-436 422	-2,8 %
France	11 144 436	12 181 166	-1 036 730	-8,5 %
Étranger	4 080 672	3 480 364	600 308	17,2 %
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>	18 942 308	19 010 933	-68 626	-0,4 %
France	11 698 790	11 745 603	-46 813	-0,4 %
Droits primaires	4 284 604	3 707 191	577 414	15,6 %
Droits collectifs	7 414 186	8 038 412	-624 226	-7,8 %
Étranger	7 243 517	7 265 330	-21 813	-0,3 %
Droits primaires	2 658 619	2 131 724	526 895	24,7 %
Droits collectifs et Fonds de soutien	4 584 898	5 133 606	-548 708	-10,7 %
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	10 883 573	9 968 778	914 795	9,2 %
France	8 308 276	7 400 980	907 295	12,3 %
Télédiffusion et cinéma	6 135 584	5 902 716	232 868	3,9 %
Multimédia	2 172 691	1 498 264	674 427	45,0 %
Étranger	2 575 297	2 567 798	7 499	0,3 %
Télédiffusion et cinéma	494 031	664 718	-170 687	-25,7 %
Multimédia	2 081 267	1 903 080	178 187	9,4 %
<b>TOTAL DROITS RÉPARTIS</b>	45 050 988	44 641 241	409 747	0,9 %
Sommes affectées à l'action culturelle	1 969 868	2 516 759	-546 891	-21,7 %
Commissions des sociétés sœurs	2 176 911	1 899 980	276 931	14,6 %
<b>TOTAL RÉPARTITIONS</b>	49 197 766	49 057 980	139 787	0,3 %

### Nombre de membres par tranche de droits répartis

(détaillé par droits)



(détaillé entre auteurs vivants et successions)



## Versements

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9b du CPI

Le versement des droits correspond au paiement effectif des sommes sur le compte bancaire des artistes et ayants droit.

Montants en €	2023	2022	Variation en €	Variation en %
<b>DROIT DE SUITE</b>	15 070 341	14 048 390	1 021 950	7,3 %
France	11 395 712	11 488 245	-92 533	-0,8 %
Étranger	3 674 628	2 560 145	1 114 483	43,5 %
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>	18 764 082	18 100 719	663 363	3,7 %
France	11 713 621	11 577 999	135 621	1,2 %
Droits primaires	4 186 750	3 396 392	790 357	23,3 %
Droits collectifs	7 526 871	8 181 607	-654 736	-8,0 %
Étranger	7 050 462	6 522 719	527 742	8,1 %
Droits primaires	2 516 596	1 618 677	897 919	55,5 %
Droits collectifs et Fonds de soutien	4 533 866	4 904 042	-370 176	-7,5 %
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	11 039 415	9 613 946	1 425 470	14,8 %
France	8 321 555	7 282 448	1 039 107	14,3 %
Télédiffusion et cinéma	6 146 899	5 878 929	267 970	4,6 %
Multimédia	2 174 655	1 403 518	771 137	54,9 %
Étranger	2 717 861	2 331 498	386 363	16,6 %
Télédiffusion et cinéma	684 818	513 510	171 308	33,4 %
Multimédia	2 033 043	1 817 988	215 055	11,8 %
<b>TOTAL DROITS VERSÉS</b>	44 873 838	41 763 055	3 110 784	7,4 %

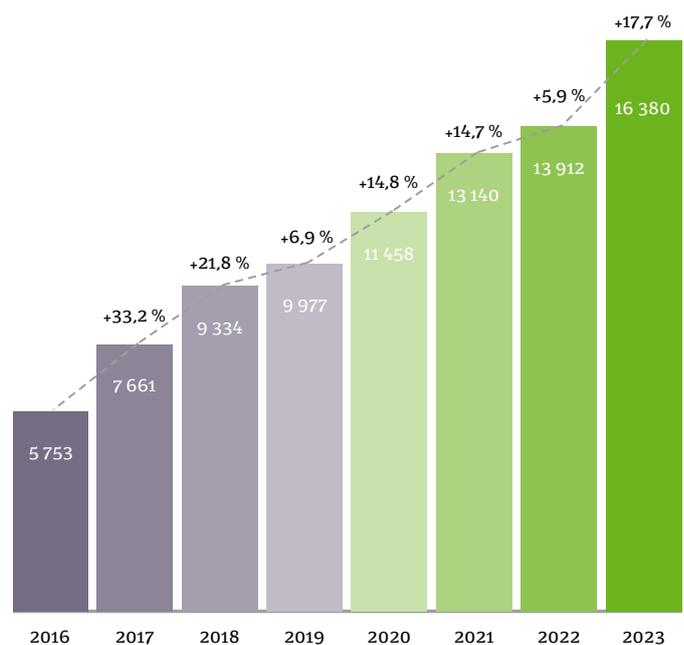
Le versement aux artistes et ayants droit dont la somme des droits est supérieure à 15 € s'effectue à minima tous les ans en mai/juin ou en novembre/décembre, après répartition d'une grande partie des droits gérés collectivement. Sur demande, les artistes peuvent également recevoir leurs droits trimestriellement ou même, dans certains cas, au coup par coup.

En 2023, 16 380 membres directs (soit près de 77,7 % des membres directs) et 179 437 auteurs des sociétés sœurs ont reçu un versement de l'ADAGP.

Cela représente une hausse de 17,7 % du nombre d'auteurs membres directs recevant un paiement de la part de l'ADAGP par rapport à 2022.

En valeur, les droits nets versés en 2023 représentent un montant global de 44,9 M€ contre 41,8 M€ en 2022 (+7,5 %).

En 2023, le délai moyen entre la répartition des droits et leur versement a été de 42 jours, en baisse de 22 jours par rapport à 2022. Cette baisse est la conséquence du fait que le poste de comptable auteurs était pourvu sur toute l'année 2023 (alors qu'il était resté vacant durant plusieurs mois en 2022), ce qui a permis de régler les droits de façon plus régulière, et donc dans des délais plus courts.



Évolution du nombre de membres directs payés

# Droits perçus mais non encore répartis

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9° du CPI

	Année	Montants en €
<b>DROIT DE SUITE</b>		<b>502 621</b>
	2021	101 933
	2022	29 544
	2023	371 144
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>		<b>7 172 761</b>
<b>Droits primaires</b>		<b>768 573</b>
	2021	335
	2022	37 530
	2023	730 707
<b>Droits collectifs et Fonds de soutien</b>		<b>6 404 188</b>
	Avant 2019	71 651
	2019	33 127
	2020	128 462
	2021	268 731
	2022	391 282
	2023	5 510 935
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>		<b>6 766 234</b>
<b>Télédiffusion et cinéma</b>		<b>4 364 435</b>
	Avant 2019	78 200
	2019	113 588
	2020	155 738
	2021	141 933
	2022	239 550
	2023	3 635 426
<b>Multimédia</b>		<b>2 401 799</b>
	2019	9 396
	2020	9 600
	2021	60 388
	2022	145 128
	2023	2 177 287
<b>DROITS PERÇUS NON RÉPARTIS</b>		<b>14 441 616</b>

Concernant les droits de reproduction et de représentation, les droits perçus mais non encore répartis antérieurs à 2022 correspondent aux réserves mises en place lors de la répartition et qui sont reversées à la fin du délai légal de prescription. Pour le droit de suite, les droits antérieurs à 2023 correspondent principalement à des droits étrangers issus de licences collectives étendues.

# Droits répartis mais non encore versés

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9f du CPI

	Année	Montants en €
<b>DROIT DE SUITE</b>		<b>4 880 756</b>
	Avant 2019	340 249
	2019	187 832
	2020	332 920
	2021	335 454
	2022	572 224
	2023	3 112 075
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>		<b>3 768 445</b>
<b>Droits primaires</b>		<b>1 834 699</b>
	Avant 2019	95 229
	2019	34 707
	2020	35 786
	2021	92 774
	2022	166 102
	2023	1 410 100
<b>Droits collectifs et Fonds de soutien</b>		<b>1 933 747</b>
	Avant 2019	627 667
	2019	110 068
	2020	80 368
	2021	252 816
	2022	244 527
	2023	618 299
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>		<b>1 722 167</b>
<b>Télédiffusion et cinéma</b>		<b>1 137 278</b>
	Avant 2019	95 705
	2019	77 937
	2020	86 140
	2021	130 131
	2022	137 899
	2023	609 467
<b>Multimédia</b>		<b>584 889</b>
	Avant 2019	29 862
	2019	11 390
	2020	18 006
	2021	48 141
	2022	86 948
	2023	390 542
<b>DROITS RÉPARTIS MAIS NON VERSÉS</b>		<b>10 371 368</b>

## Motifs du non respect des délais de versement

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9g du CPI

Un versement des droits aux artistes et ayants droit dans un délai supérieur à celui prévu à l'article L. 324-12 (9 mois à compter de la fin de l'année de perception) peut arriver dans les cas suivants :

- décès d'un artiste ou ayant droit entraînant un décalage dans le versement des droits, le temps que la situation successorale soit régularisée ;
- blocage ou difficulté d'établissement du mécanisme de répartition des droits entre ayants droit ;
- retard dans l'envoi des artistes et ayants droit, résidant à l'étranger, de leur attestation de résidence fiscale ;
- modification de coordonnées bancaires non communiquées par l'adhérent.

# Sommes non répartissables

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9h du CPI

Les sommes non répartissables sont celles qui ne peuvent pas être réparties aux auteurs (ni à leurs ayants droit), en raison notamment du manque d'information permettant leur identification ou leur localisation.

Ces sommes, dont les caractéristiques ont été définies à l'article 20, alinéas 3 et 4 des statuts de l'ADAGP, peuvent être de deux ordres :

- Les sommes relevant de l'article L. 324-17 alinéa 2 du Code de la propriété intellectuelle, soit « la totalité des sommes perçues en application des articles L. 122-10, L. 132-20-1, L. 214-1, L. 217-2 et L. 311-1 et qui n'ont pu être réparties soit en application des conventions internationales auxquelles la France est partie, soit parce que leurs destinataires n'ont pas pu être identifiés ou retrouvés avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 324-16 », sont destinées à l'action culturelle. Ces sommes sont dénommées sommes irrépartissables.
- Les sommes qui ne peuvent être réparties du fait, en particulier, des prescriptions acquises, autres que celles visées au paragraphe ci-dessus, pourront être affectées au fonds de la Société. Ces sommes sont dénommées sommes irréversibles.

## Sommes irrépartissables

Selon l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, les sommes irrépartissables sont dédiées à l'action culturelle, c'est-à-dire des actions « d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes ».

Tous les ans, un état des lieux des sommes irrépartissables figure dans les comptes arrêtés par le conseil d'administration puis soumis à l'assemblée générale pour validation, conformément à l'alinéa 3 de l'article 20 des statuts de l'ADAGP.

En 2023, le montant des sommes irrépartissables s'est élevé à 70 955 €.

## Sommes irréversibles

La loi n'impose aucune affectation obligatoire des sommes non réparties autre que les sommes irrépartissables. En conséquence, et selon les statuts de l'ADAGP, ces sommes irréversibles peuvent être affectées « en tout ou partie, aux fonds de la Société, conformément à la politique générale d'utilisation des sommes non répartissables décidée par l'assemblée générale ».

Tous les ans, un état des lieux des sommes irréversibles figure dans les comptes arrêtés par le conseil d'administration puis soumis à l'assemblée générale d'octobre pour validation, conformément à l'alinéa 4 de l'article 20 des statuts de l'ADAGP.

En 2023, le montant des sommes irréversibles s'est élevé à 115 514 € et a été affecté en totalité aux fonds de la Société.

# Coût de la gestion des droits

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 8 du CPI

Montants en €	Frais			Perceptions	% du coût de gestion/ perceptions
	directs	indirects	total		
DROIT DE SUITE	430 417	2 190 878	2 621 294	18 604 032	14,1 %
DROITS DE REPRODUCTION & ASSIMILÉS	1 063 974	2 511 617	3 575 591	21 327 623	16,8 %
DROITS DE REPRÉSENTATION	905 175	1 561 526	2 466 700	13 259 835	18,6 %
Télédiffusion	470 496	922 231	1 392 727	7 831 207	17,8 %
Multimédia	434 678	639 295	1 073 973	5 428 628	19,8 %
ACTION CULTURELLE	313 754	177 956	491 710	1 944 632	25,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 713 319</b>	<b>6 441 976</b>	<b>9 155 296</b>	<b>55 136 122</b>	
Prélèvement sur droits (sans les produits financiers)					13,5 %
Prélèvement sur droits (avec les produits financiers)					12,3 %

## Méthode d'attribution des coûts directs et indirects

Les charges qui sont directement affectées à une catégorie de droits sont les suivantes :

- frais de personnel ;
- répartition d'une partie des honoraires d'avocats ;
- répartition d'une partie des charges de gestion ;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts indirects ont été attribués sur la base de la quote-part des perceptions de chaque type de droit.

Les coûts directs représentent ainsi 2 713 319 € et les coûts indirects 6 441 976 €.

Le taux de prélèvement sur droits a été de 12,3 % en 2023 (11,3 % en 2022), en hausse de 1 point.

Il est précisé que le taux de prélèvement sur droits serait de 13,5 % en 2023 (11,8 % en 2022) si les produits financiers n'étaient pas utilisés pour couvrir les charges.

## Coût de gestion de l'action culturelle

Le coût de gestion de l'action culturelle calculé par rapport aux perceptions issues de la rémunération de copie privée pour 2023 s'établit à 25,3 % (contre 18,1 % en 2022).

Cette hausse du taux du coût de gestion de l'action culturelle s'explique par une augmentation des frais de gestion de 8,6 % dans un contexte de diminution de 22 % des perceptions de copie privée.

	Exercice 2023	Exercice 2022	Var. €	Var. %
Frais directs	313 754 €	307 642 €	6 113 €	2,0 %
Frais indirects	177 956 €	145 141 €	32 815 €	22,6 %
<b>Total</b>	<b>491 710 €</b>	<b>452 782 €</b>	<b>38 928 €</b>	<b>8,6 %</b>

Les frais directs, qui correspondent essentiellement à des frais de personnel, sont restés stables entre 2022 et 2023 tandis que les frais indirects, qui correspondent à une quote-part de frais généraux, ont augmenté de 22,6 %, proportionnellement à la hausse des charges d'exploitation (hors masse salariale) de l'ADAGP.

# Financement de l'ADAGP

## Prélèvements sur droits

Les prélèvements sur droits, c'est-à-dire le pourcentage prélevé sur les droits perçus, permettent à l'ADAGP de couvrir en grande partie les frais de fonctionnement. Ils sont encadrés par les articles 20 et 32 des statuts de l'ADAGP et font l'objet d'une approbation du conseil d'administration.

Les droits perçus en 2023 ont permis de dégager un montant total de prélèvement sur droits de 6 768 035 €. Ce prélèvement, ainsi que les produits issus des placements financiers, les reprises sur provisions et les autres produits permettent de couvrir les charges de l'ADAGP.

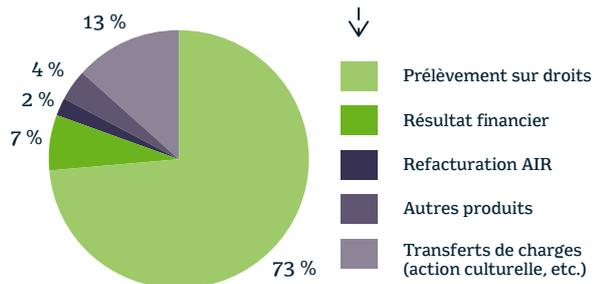
## Montant des recettes résultant de l'investissement des perceptions

Les investissements des revenus prennent la forme de placements financiers qui ont dégagé 693 471 € en 2023 (contre 241 073 € en 2022). Les recettes résultant de l'investissement des revenus provenant des sommes dédiées à l'action culturelle mais non encore utilisées seront affectées à l'action culturelle de l'année suivante. Les autres recettes résultant de l'investissement des revenus provenant de l'exploitation sont affectées aux fonds de la société, et ce aux fins de diminuer les prélèvements statutaires, et bénéficier ainsi à l'ensemble des associés, conformément à la décision de l'assemblée générale dans les proportions déterminées chaque année par le conseil d'administration.

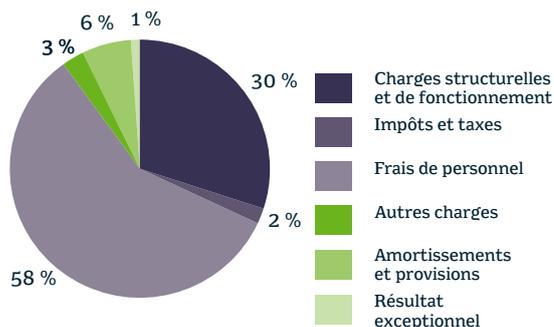
Les perceptions : 55 136 122 €



Les produits : 9 219 408 €



Les charges : 9 217 803 €



Les produits de gestion, constitués à 73 % du prélèvement sur droits, financent de façon équilibrée les charges de gestion.

La différence entre produits et charges constitue le résultat net qui s'élève en 2023 à 1 605 €.

# Relations avec les autres organismes de gestion collective

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 10 du CPI

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'ensemble des droits perçus par l'ADAGP de la part d'autres organismes de gestion collective, des droits versés par l'ADAGP à d'autres organismes de gestion collective et les prélèvements statutaires afférents. Aucune autre déduction n'est effectuée par l'ADAGP sur l'ensemble de ces sommes.

## Montant des sommes perçues des autres organismes de gestion collective

2023	Droits bruts en €
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>5 374 691</b>
OGC étrangers	5 374 691
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>4 467 483</b>
AVA	905 771
CFC	159 439
OGC étrangers	3 402 273
<b>DROITS COLLECTIFS</b>	<b>10 138 065</b>
AVA	999 023
CFC	3 154
Copie France	6 796 411
SDRM	518 982
Sofia	187 102
OGC étrangers	1 633 393
<b>TÉLÉDIFFUSION</b>	<b>6 021 851</b>
SACD	2 848 555
SACEM	2 184 997
SDRM	34 206
OGC étrangers	954 094
<b>MULTIMÉDIA</b>	<b>553 090</b>
SAIF	1 063
SCAM	11
OGC étrangers	552 016
<b>TOTAL</b>	<b>26 555 180</b>

## Prélèvement statutaire sur les sommes perçues des autres organismes de gestion collective

2023	Prélèvement sur droits en €
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>305 252</b>
OGC étrangers	305 252
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>473 451</b>
AVA	129 582
CFC	31 888
OGC étrangers	311 982
<b>DROITS COLLECTIFS</b>	<b>1 163 355</b>
AVA	131 884
CFC	437
Copie France	683 187
SDRM	51 780
Sofia	5 611
OGC étrangers	290 456
<b>TÉLÉDIFFUSION</b>	<b>1 118 295</b>
SACD	569 711
SACEM	436 999
SDRM	6 841
OGC étrangers	104 744
<b>MULTIMÉDIA</b>	<b>41 939</b>
SAIF	213
SCAM	2
OGC étrangers	41 724
<b>TOTAL</b>	<b>3 102 292</b>

## Montant des sommes versées à d'autres organismes de gestion collective

2023	Droits nets en €
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>1 876 191</b>
SCAM	8 538
OGC étrangers	1 867 653
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>916 438</b>
SACD	119
SAIF	2 130
SCAM	51
OGC étrangers	914 138
<b>DROITS COLLECTIFS &amp; FONDS DE SOUTIEN</b>	<b>2 730 968</b>
SACD	178
SAIF	796 860
SCAM	74 265
OGC étrangers	1 859 665
<b>TÉLÉDIFFUSION</b>	<b>1 432 008</b>
SACD	162
SCAM	459
OGC étrangers	1 431 386
<b>MULTIMÉDIA</b>	<b>1 463 370</b>
SAIF	361 435
SCAM	33 912
OGC étrangers	1 068 023
<b>TOTAL</b>	<b>8 418 975</b>

## Prélèvement statutaire sur les sommes versées aux autres organismes de gestion collective

2023	Prélèvement sur droits en €
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>408 871</b>
SCAM	1 752
OGC étrangers	407 119
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>205 252</b>
SACD	51
SAIF	230
SCAM	22
OGC étrangers	204 949
<b>DROITS COLLECTIFS &amp; FONDS DE SOUTIEN</b>	<b>334 453</b>
SACD	76
SAIF	10 723
SCAM	1 653
OGC étrangers	322 000
<b>TÉLÉDIFFUSION</b>	<b>349 069</b>
SACD	70
SCAM	197
OGC étrangers	348 803
<b>MULTIMÉDIA</b>	<b>254 320</b>
SAIF	0
SCAM	0
OGC étrangers	254 320
<b>TOTAL</b>	<b>1 551 964</b>

# Rémunération de la gouvernance en 2023

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 6 du CPI

Total des rémunérations (dont les droits d'auteur)  
perçues de la Société - CA : conseil d'administration  
- CS : commission de surveillance - DG : directrice  
générale:

Moins de 1 000 € :

Michel AVERSENG (CS) dont 400 € d'indemnités

Alain GALET (CS) dont 400 € d'indemnités

Jean-Pierre GIOVANELLI (CS) dont 400 €  
d'indemnités

Denis RODIER (CS) dont 400 € d'indemnités

Colette SONZOGNI (CS) dont 400 € d'indemnités

Igor USTINOV (CS) dont 400 € d'indemnités

Entre 1 000 et 10 000 € :

Marie DÉSERT (CA) dont 3 200 € d'indemnités

Marc JEANCLOS (CA) dont 1 000 € d'indemnités

Olivier MASMONTTEIL (CA) dont 200 € d'indemnités

Entre 10 000 et 50 000 € :

Jean-Michel ALBEROLA (CA) dont 5 100 €  
d'indemnités

Gustave DE STAËL (CA) dont 600 € d'indemnités

Rebecca DIGNE (CA) dont 7 800 € d'indemnités

Hervé DI ROSA (CA) dont 2 000 € d'indemnités

Elizabeth GAROUSTE (CA) dont 1 800 € d'indemnités

Sylvie HUERRE (CA) dont 1 200 € d'indemnités

Christian JACCARD (CA) dont 4 000 € d'indemnités

Philippe RAMETTE (CA) dont 400 € d'indemnités

Antoine SCHNECK (CA) dont 8 000 € d'indemnités

Entre 50 000 et 100 000 € :

Stéphanie BUSUTTIL JANSSEN (CA) dont 600 €  
d'indemnités

Entre 100 000 et 250 000 € :

Daniel BUREN (CA) dont 800 € d'indemnités

Marie-Anne FERRY-FALL (DG)

Meret MEYER (CA) dont 2 900 € d'indemnités

Entre 250 000 et 1 000 000 € :

Joan PUNYET MIRÓ pour la succession MIRÓ (CA)  
dont 1 000 € d'indemnités

Au-delà de 1 000 000 € :

Néant

# États financiers

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 1 du CPI

## Bilan 2023

Le total du bilan 2023 s'élève à 43 396 928 €, en diminution de 8,2 % par rapport à 2022.

À l'actif, l'actif immobilisé est en baisse de 63 563 €, soit -2,9 %, ce qui est principalement dû au fait que les investissements réalisés en 2023 sont inférieurs aux amortissements de la période précédente.

L'actif circulant baisse de 3 824 457 € (-8,5 %) passant de 44 992 009 € à 41 167 553 €. Cette baisse est liée à la baisse des perceptions de -572 378 € constatée en 2023 tandis que les versements aux adhérents ont augmenté de 3 116 966 €.

Dans le détail :

- Le montant des créances baisse de 1 126 863 €, soit -8,6 %. La baisse s'explique principalement par le volume des factures établies post-clôture (premier trimestre 2024), très largement inférieur à celui établi à la même période en 2023.
- Les autres créances, qui baissent de 1 057 542 €, soit -51,8 %, concernent principalement l'État, les organismes sociaux et les débiteurs divers. La baisse significative du poste fournisseurs-avoirs à recevoir renvoie principalement à une régularisation de facturation à Copie France dans les comptes de 2022 compensée au passif par un avoir à établir.
- Les titres de placement sont en hausse de 926 290 € en raison d'un placement complémentaire effectué en fin d'année et les disponibilités sont en baisse de 2 566 342 € du fait de l'accroissement des règlements effectués aux des adhérents.

Au passif, les capitaux propres de la société ont progressé de 2,2 %, passant de 1 367 300 € en 2022 à 1 398 928 € en 2023. Le capital souscrit (parts sociales des associés) connaît, lui, une augmentation de plus de 9 %, en phase avec l'augmentation du nombre d'adhérents.

Les dettes baissent de 3 906 297 € (-8,5 %) du fait principalement de :

- La baisse de la dette vis-à-vis des auteurs de 495 288 €. Cette baisse de 1,6 % est corrélée à celle des perceptions.
- La baisse des factures non parvenues de 1 654 118 €, en contrepartie de la baisse des avoirs à recevoir constatée à l'actif.
- La baisse des sommes à reverser à l'action culturelle de 699 443 € liée à la baisse des perceptions de copie privée.
- La baisse des avoirs à établir de 1 228 426 € qui renvoie à la régularisation de facturation à Copie France dans les comptes de 2022 décrite à l'actif.

Bilan Actif au 31/12/2023

Montants en €	Brut	Amort.prov	Exercice 2023 net	Exercice 2022 net	Variation en €	Variation en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles	2 975 646	2 394 206	581 440	554 577	26 863	4,84 %
Logiciels	1 407 200	1 216 017	191 183	216 586	-25 403	-11,73 %
Logiciels créés	1 568 446	1 178 189	390 257	337 991	52 266	15,46 %
Immobilisations incorporelles en cours			0	0	0	
Immobilisations corporelles	2 711 767	1 402 456	1 309 312	1 448 672	-139 360	-9,62 %
Agencements, installations	1 840 263	719 577	1 120 686	1 271 815	-151 129	-11,88 %
Matériel bureau/informatique	572 181	554 537	17 644	14 897	2 747	18,44 %
Mobilier	262 835	128 341	134 493	161 960	-27 467	-16,96 %
Immobilisations corporelles en cours	36 489		36 489	0	36 489	
Immobilisations financières	220 160	0	220 160	171 216	48 944	28,59 %
Dépôts et cautionnements	217 151		217 151	168 207	48 944	29,10 %
Autres titres immobilisés	3 009		3 009	3 009	0	0,00 %
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>5 907 573</b>	<b>3 796 662</b>	<b>2 110 911</b>	<b>2 174 464</b>	<b>-63 553</b>	<b>-2,92 %</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Créances	12 342 927	326 941	12 015 987	13 142 850	-1 126 863	-8,57 %
Éditeurs, diffuseurs	2 598 585	243 596	2 354 990	2 477 951	-122 961	-4,96 %
Sociétés Sœurs	0		0	18 845	-18 845	-100,00 %
Maisons de ventes, galeries	2 856 103	83 345	2 772 758	1 692 604	1 080 154	63,82 %
Factures à établir (1)	6 888 239		6 888 239	8 953 450	-2 065 211	-23,07 %
Autres créances	985 100	0	985 100	2 042 642	-1 057 542	-51,77 %
Personnel	0		0	0	0	
Organismes sociaux	16 076		16 076	63 590	-47 514	-74,72 %
État	84 834		84 834	95 084	-10 250	-10,78 %
Débiteurs divers	424 213		424 213	318 749	105 464	33,09 %
Fournisseurs : avoir à recevoir et acomptes	459 977		459 977	1 565 219	-1 105 242	-70,61 %
Titres	24 280 206	0	24 280 206	23 353 916	926 290	3,97 %
Valeurs mob. de placement	24 280 206		24 280 206	23 353 916	926 290	3,97 %
Disponibilités	3 886 260	0	3 886 260	6 452 602	-2 566 342	-39,77 %
BNP PARIBAS (parts sociales)	102 355		102 355	101 278	1 077	1,06 %
BNP PARIBAS (compte courant)	1 529 356		1 529 356	1 712 188	-182 832	-10,68 %
BANQUE POPULAIRE (compte courant)	119 033		119 033	120 392	-1 359	-1,13 %
HR Banque	0		0	215	-215	-100,00%
BNP PARIBAS (compte sur Livret)	2 106 355		2 106 355	2 001 528	104 827	5,24 %
BANQUE POPULAIRE (compte sur Livret)	27 326		27 326	2 514 630	-2 487 304	-98,91%
Caisses	1 835		1 835	2 371	-536	-22,61%
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>41 494 493</b>	<b>326 941</b>	<b>41 167 553</b>	<b>44 992 010</b>	<b>-3 824 457</b>	<b>-8,50 %</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION</b>						
Charges constatées d'avance	118 464		118 464	98 296	20 168	20,52 %
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION</b>	<b>118 464</b>	<b>0</b>	<b>118 464</b>	<b>98 296</b>	<b>20 168</b>	<b>20,52 %</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>47 520 530</b>	<b>4 123 602</b>	<b>43 396 928</b>	<b>47 264 770</b>	<b>-3 867 842</b>	<b>-8,18 %</b>
(1) Droits 2023 facturés en 2024 non encaissés	6 775 686					
Autres créances	112 553					
Total	6 888 239					

Bilan Passif au 31/12/2023

Montants en €	Exercice 2023 net	Exercice 2022 net	Variation en €	Variation en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital souscrit	360 320	330 297	30 023	9,09 %
Réserves	1 037 003	1 035 892	1 111	0,11 %
Résultat de l'exercice	1 605	1 111	494	44,46 %
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 398 928</b>	<b>1 367 300</b>	<b>31 628</b>	<b>2,31 %</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
	0	0	0	
<b>DETTES</b>				
Emprunts auprès des ets crédit	1 435	2 961	-1 526	-51,54 %
Intérêts courus	1 435	2 961	-1 526	-51,54 %
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	35 149 626	37 156 781	-2 007 155	-5,40 %
Fournisseurs	241 320	99 067	142 253	143,59 %
Auteurs (1)	29 155 175	29 650 464	-495 288	-1,67 %
Factures non parvenues (2)	5 753 131	7 407 250	-1 654 118	-22,33 %
Dettes fiscales & sociales	2 331 697	2 465 342	-133 645	-5,42 %
Personnel	621 269	574 030	47 239	8,23 %
Dettes sociales	816 216	1 130 016	-313 800	-27,77 %
Dettes fiscales	894 211	761 297	132 915	17,46 %
Autres dettes	4 461 993	6 225 964	-1 763 971	-28,33 %
Créditeurs divers	962	962	0	0,00 %
Divers, charges à payer	20 332	13 928	6 404	45,98 %
Action culturelle	3 419 115	4 118 558	-699 443	-16,98 %
Droits irréversibles	115 514	0	115 514	
Chèques non encaissés Associés	236 368	220 423	15 945	7,23 %
Clients acomptes versés	142 693	116 658	26 035	22,32 %
Clients avoirs à établir	527 011	1 755 436	-1 228 426	-69,98 %
Clients créditeurs	0	0	0	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>41 944 751</b>	<b>45 851 048</b>	<b>-3 906 297</b>	<b>-8,5 %</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION</b>				
Produits constatés d'avance	53 249	46 422	6 827	14,71 %
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>43 396 928</b>	<b>47 264 770</b>	<b>-3 867 842</b>	<b>-8,18 %</b>
(1) Droits facturés non encaissés	4 342 191	3 624 786	717 406	19,79 %
Droits encaissés non répartis	14 441 616	15 390 092	-948 476	-6,16 %
Droits répartis à reverser	10 371 368	10 635 586	-264 218	-2,48 %
Total	29 155 175	29 650 464	-495 288	-1,7 %
(2) Dont droits N facturés en N+1 (non encaissés)	5 552 006	7 155 730	-1 603 725	-22,41 %

# Compte de résultat 2023

## Produits (prélèvement sur droits)

Le montant des prélèvements sur droits s'élève à 6 768 035 € contre 6 313 750 € en 2022 (+7,2%). Cette évolution n'est pas proportionnelle à celle des perceptions car la baisse de -1 % des droits facturés en 2023 est compensée par les effets du reversement complémentaire aux auteurs qui a été moins élevé en 2023 (995 000 €) qu'en 2022 (2 011 000 €). Ce reversement est pratiqué par diminution du montant des prélèvements sur droits.

Parmi les reprises de provision, l'augmentation de 188 026 € des transferts de charges correspond à l'accroissement des charges refacturées à l'action culturelle, au Fonds de soutien et à la société AVA.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 949 270 € (+11,6 %), en passant de 8 206 026 € en 2022 à 9 155 296 € en 2023.

### a) Charges structurelles et de fonctionnement

Les charges structurelles augmentent de 123 154 € (+8,7 %) et passent de 1 408 792 € en 2022 à 1 531 946 € en 2023 du fait principalement de l'augmentation des frais de sous-traitance et des charges locatives en lien avec la célébration des 70 ans de l'ADAGP et l'organisation d'un colloque sur le droit d'auteur.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 398 756 € (+47,6 %), passant de 837 890 € en 2022 à 1 236 646 € en 2023. Cette hausse est notamment imputable aux dépenses de relations publiques et aux frais de déplacements/missions/réceptions en lien avec la célébration des 70 ans de l'ADAGP et l'organisation du colloque. Elles augmentent également en raison des moyens engagés pour la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité en cas d'incident majeur portant sur les outils informatiques.

### b) Impôts et taxes

Les charges d'impôts et taxes augmentent de 59 932 € (+38,3 %) passant de 156 664 € en 2022 à 216 596 € en 2023, principalement en raison d'un rattrapage de taxe foncière et de la hausse des frais de formation professionnelle.

### c) Frais de personnel

Les frais de personnel représentent cette année 58,3 % des charges d'exploitation. Ils sont en hausse de 222 995 € (+4,4 %) et passent de 5 117 250 € en 2022 à 5 340 245 € en 2023. Cette hausse s'explique de la façon suivante :

- effet année pleine sur deux postes créés en 2022,
- création de quatre postes en 2023,
- effet d'une augmentation collective de 3 % pratiquée à mi-année.

### d) Autres charges, dotations aux amortissements et aux provisions

Les autres charges progressent de 28 903 € avec la hausse des défraiements versés pour les réunions de la commission du Fonds de soutien. Ces charges sont pour l'essentiel refacturées au compte du Fonds de soutien.

Les dotations aux provisions comptabilisées en 2023 sont essentiellement constituées de dépréciations des créances vis-à-vis des clients utilisateurs.

## Compte de résultat au 31/12/2023

Montants en €	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation en €	Variation en %
<b>PRODUITS</b>				
<b>DROIT DE SUITE</b>	2 068 527	1 980 953	87 574	4,42 %
France	1 763 138	1 575 837	187 300	11,89 %
Étranger	305 389	405 116	-99 726	-24,62 %
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	2 574 808	2 288 909	285 899	12,49 %
France	1 384 522	1 402 978	-18 456	-1,32 %
Droits primaires	688 634	457 564	231 070	50,50 %
Droits collectifs	695 888	945 414	-249 526	-26,39 %
Étranger	1 190 286	885 932	304 354	34,35 %
Droits primaires	441 020	359 869	81 152	22,55 %
Droits collectifs et Fonds de soutien	749 265	526 063	223 203	42,43 %
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	2 124 700	2 043 888	80 812	3,95 %
France	1 582 266	1 561 728	20 537	1,32 %
Télédiffusion et cinéma	1 160 784	1 262 429	-101 644	-8,05 %
Multimédia	421 481	299 299	122 182	40,82 %
Étranger	542 435	482 160	60 275	12,50 %
Télédiffusion et cinéma	125 957	95 395	30 562	32,04 %
Multimédia	416 478	386 764	29 713	7,68 %
<b>PRÉLÈVEMENT SUR DROITS ( I )</b>	6 768 035	6 313 750	454 285	7,20 %
<b>AUTRES PRODUITS (II)</b>	194 035	248 781	-54 746	-22,01 %
Production immobilisée	184 611	170 724	13 887	8,13 %
Autres Produits	9 424	78 057	-68 633	-87,93 %
<b>REPRISES PROVISIONS (III)</b>	1 566 744	1 300 159	266 585	20,50 %
Créances douteuses	133 845	55 286	78 558	142,09 %
Transferts de charges	1 432 899	1 244 873	188 026	15,10 %
Dépréciations des immobilisations	0	0	0	

## Compte de résultat au 31/12/2023 (suite)

Montants en €	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation en €	Variation en %
<b>CHARGES</b>				
<b>CHARGES STRUCTURELLES</b>	1 531 946	1 408 792	123 154	8,74 %
Fournitures, petits équipements	126 141	108 206	17 935	16,57 %
Fournitures administratives	27 715	18 959	8 756	46,18 %
Sous-traitance diverse	517 536	474 385	43 152	9,10 %
Loyers et charges locatives	702 584	675 565	27 019	4,00 %
Entretien et assurance	157 970	131 677	26 293	19,97 %
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 236 646	837 890	398 756	47,59 %
Frais d'études, documentation, séminaires	51 655	45 865	5 790	12,62 %
Publicité, relations publiques	315 624	181 826	133 798	73,59 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	308 097	214 408	93 689	43,70 %
Déplacement, missions, réceptions, dons, cadeaux	187 883	95 235	92 648	97,28 %
Affranchissements et porteurs	105 959	102 318	3 642	3,56 %
Téléphone, fax, ligne informatique	154 914	87 678	67 235	76,68 %
Frais sur effets et commissions bancaires	31 574	23 101	8 474	36,68 %
Cotisations	80 939	87 458	-6 519	-7,45 %
<b>IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	216 596	156 664	59 932	38,26 %
Taxe d'apprentissage	0	0	0	
C.E.T.	34 029	44 995	-10 966	-24,37 %
Autres impôts	118 082	71 474	46 607	65,21 %
Formation professionnelle	64 485	40 195	24 290	60,43 %
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	5 340 245	5 117 250	222 995	4,36 %
Salaires	3 716 593	3 488 429	228 164	6,54 %
Charges sociales	1 623 651	1 628 821	-5 169	-0,32 %
<b>AUTRES CHARGES</b>	278 831	249 928	28 903	11,56 %
Redevances diverses	169 988	167 447	2 541	1,52 %
Indemnités de défraiement	105 450	74 200	31 250	42,12 %
Charges diverses gestion courante	2 015	7 707	-5 692	-73,85 %
Créances irrécouvrables	1 377	573	804	140,25 %
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	386 976	370 881	16 095	4,34 %
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	164 056	64 621	99 435	153,87 %
<b>TOTAL CHARGES (IV)</b>	9 155 296	8 206 026	949 270	11,57 %
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I+II+III-IV)</b>	-626 481	-343 336	-283 145	-82,47 %

## Compte de résultat au 31/12/2023 (suite)

Montants en €	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation en €	Variation en %
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	693 523	241 129	452 394	187,62 %
Intérêts et produits assimilés	693 471	241 073	452 398	187,66 %
Différences positives de change	53	56	-4	-6,24 %
Produits nets sur cession VMP	0	0	0	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	2 930	4 393	-1 464	-33,32 %
Intérêts et charges assimilées	0	669	-669	
Différences négatives de change	2 930	3 725	-795	-21,34 %
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	690 593	236 736	453 857	191,71 %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	7 033	113 579	-106 546	-93,81 %
Sur opérations de gestion				
Autres produits exceptionnels	7 033	14 057	-7 024	-49,97 %
Sur opérations en capital			0	
Reprise sur dotations exceptionnelles aux amort. & prov		99 523	-99 523	-100,00 %
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	69 540	5 868	63 672	-1085,07 %
Sur opérations de gestion				
Autres charges exceptionnelles	63 889	5 868	58 021	988,74 %
Sur opérations en capital	5 651	0	5 651	
Dotations exceptionnelles aux amort. & prov	0	0	0	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-62 507	107 711	-170 218	-158,03 %
Impôts sur les sociétés				
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	1 605	1 111	494	44,46 %

● **Résultat de l'exercice****Résultat d'exploitation**

Au total, le résultat d'exploitation diminue de 82,5 % en passant de -343 336 € en 2022 à -626 481 € en 2023.

**Résultat financier**

Le résultat financier augmente fortement en 2023 avec une hausse de 453 857 € (+191,7 %) qui résulte de la hausse des taux d'intérêts ainsi que des effets en année pleine de nouveaux placements de trésorerie, à hauteur de 7 M€, opérés fin 2022.

**Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est négatif de 62 507 € en 2023 principalement par l'effet de charges d'impôts fonciers portant sur des exercices antérieurs.

**Résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice 2023 est de 1 605 €, cet équilibre étant conforme au but non lucratif de la société.

# Annexe aux comptes : Règles et méthodes comptables

## Règles et méthodes comptables

### Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28), du PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, ainsi que du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016, et enfin des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les règles et méthodes ci-après ont été appliquées dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- prudence dans l'évaluation des pertes ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

## Immobilisations incorporelles et corporelles

### Immobilisations incorporelles

Les valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition et correspondent à :

- l'Espace Adhérent pour 86 816 € ;
- la banque d'images pour 51 543 € ;
- le site web adagp.fr pour 194 579 € ;
- la plateforme pour postuler aux bourses 43 000 € ;
- le logiciel de gestion SIGEDAV ainsi que son développement réalisé par la société pour 2 574 064 € dont 184 611 € au titre de 2023 ;
- les autres logiciels pour 25 644 €.

Ces éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir sur 5 ou 6 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises, la société a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les méthodes d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée	Méthode
Installations générales et aménagements divers	10 et 20 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3, 5, 8 et 10 ans	Linéaire et dégressive
Mobilier	3 et 10 ans	Linéaire

## Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances (hors procédures de règlement/liquidation judiciaires provisionnées à 100 %) sont dépréciées à partir de 90 jours de retard de paiement selon le barème suivant :

À partir de	90 jours	180 jours	360 jours
Taux de dépréciation	25%	50%	75%

Droits irréversibles : au terme du délai de 5 ans prévu à l'article L. 324-16 du Code de la propriété intellectuelle, les droits qui ne peuvent être répartis ou reversés sont, sur décision du gérant prise avec l'accord du conseil d'administration, affectés en tout ou partie aux fonds de la société (article 20, paragraphe 4 des statuts), conformément à la politique générale d'utilisation des sommes non répartissables décidée par l'assemblée générale.

## Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

## ● Indemnités de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2023 pour un montant total de 306 112 €. Depuis le 1er décembre 2008, la société a souscrit un contrat collectif d'assurance sur la vie au titre des indemnités de fin de carrière. Le capital acquis au 31 décembre 2023 s'élève à 117 852 €. Le différentiel de 188 260 € n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan. Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite, déduction faite de la prime versée sur le contrat d'assurance.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire moyen rétabli de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS N°19 révisée (norme européenne). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle. Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

## ● Éléments postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.



Annexes  
au rapport  
de gestion

# Affectations des sommes en fin d'exercice

(Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2017-07 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des OGC)

NATURE des rémunérations Montants en €	DROITS à affecter aux comptes tiers-individuels au 31/12/22 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	PRÉLÈVEMENTS sur droits (3)	PRÉLÈVEMENTS pour commission sociétés sœurs (4)	MONTANTS affectés aux actions culturelles (5)	MONTANTS affectés aux œuvres sociales (6)	DROITS affectés au comptes tiers-individuels (7)	DROITS à affecter aux comptes tiers-individuels au 31/12/23 (8)=(1+2)- (3+4+5+6+7)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :								
- Droits de reproduction		14 292 819	1 767 064	812 467			11 213 673	
- Droits audiovisuels		7 295 907	1 196 701	145 649			6 276 780	
- Droits multimédias		5 428 628	837 959	123 818			4 253 958	
- Droit de suite		18 604 032	2 068 527	891 008			15 225 107	
Sous-total	16 968 843	45 621 386	5 870 251	1 972 942			36 969 517	17 777 518
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :								
- Art. L. 122-10 (reprographie)	4 24 787	1 200 908	170 712	82 546			1 061 995	310 442
- Art. L. 132-20-110 (retransmission par câble)	29 496	535 300	90 040	53 457			352 835	68 464
- Art. L. 311-1 (copie privée)	7 029 170	7 778 527	637 032	67 966	1 927 640		6 666 640	5 508 420
<b>TOTAL</b>	<b>24 452 296</b>	<b>55 136 122</b>	<b>6 768 035</b>	<b>2 176 911</b>	<b>1 927 640</b>		<b>45 050 988</b>	<b>23 664 844</b>

# Délais de paiement Factures non réglées à la date de clôture

(Tableau prévu à l'article D.441-4-I du Code de commerce)

		Article D. 441 I- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>													
Nombre de factures concernées		75					31	484					1 236
Montant total des factures concernées H.T.		102 059 €	18 098 €	4 850 €	9 997 €	620 €	33 566 €	1 993 969 €	693 647 €	331 909 €	151 267 €	2 203 241 €	3 380 063 €
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice		2,67 %	0,47 %	0,13 %	0,26 %	0,02 %	0,88 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice								3,62 %	1,26 %	0,60 %	0,27 %	4,00 %	6,13 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : échéance sur les factures						Délais légaux : échéance 30 jours date facture					

# Délais de paiement Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

(Tableau prévu à l'article D.441-4-II du Code de commerce)

Article D. 441 - II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441 - II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>											
Nombre cumulé de factures concernées	893				681	6 902					4 547
Montant cumulé des factures concernées H.T.	1 718 085 €	1 914 401 €	33 621 €	10 579 €	8 797 €	1 967 398 €	9 415 686 €	1 920 226 €	1 451 836 €	792 882 €	13 580 629 €
Pourcentage du montant total H.T. des factures reçues dans l'année	44,96 %	50,10 %	0,88 %	0,28 %	0,23 %	51,49 %					
Pourcentage du montant total H.T. des factures émises dans l'année							16,86 %	3,44 %	2,60 %	1,42 %	24,32 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
Nombre des factures exclues											
Montant total des factures exclues											
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>											
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : échéance sur les factures					Délais légaux : échéance 30 jours date facture					



Action  
culturelle

# Orientations de l'action culturelle 2023

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, III du CPI

L'ADAGP déploie depuis plusieurs années des programmes de soutien et de promotion des artistes de la scène française, dans toutes les disciplines artistiques couvertes par son répertoire.

Grâce aux 25 % des sommes perçues au titre de la rémunération pour copie privée (conformément à l'article L.324-17 du CPI), l'ADAGP peut soutenir et financer des actions d'aides à la création, à la diffusion et à la formation.

Ces actions sont soit directement mises en œuvre par l'ADAGP, soit par des tiers auxquels elle apporte son soutien financier.

Les soutiens financiers sont soumis à une procédure d'attribution : les aides sont étudiées par la commission Action culturelle, validées par le conseil d'administration, puis approuvées par l'assemblée générale.

Les ressources disponibles du budget Action culturelle 2023 s'élevaient à 2 956 297 € et ont permis à l'ADAGP de mener en 2023 une action culturelle d'un montant de 2 270 009 €.

Trois axes principaux ont guidé les dispositifs de l'action culturelle en 2023 :

- Maintenir les aides existantes et leur montant malgré la baisse de la rémunération pour copie privée
- Renforcer les aides directes aux artistes
- Consolider les programmes contribuant au rayonnement des créateurs de la scène française à l'étranger

## Maintenir les aides existantes et leur montant malgré la baisse de la rémunération pour copie privée

Le budget de l'action culturelle est marqué en 2023 par une baisse des ressources de 7,5 % en raison de la baisse de la copie privée.

Malgré cette diminution, les aides attribuées aux structures organisatrices de manifestations culturelles ont été maintenues afin de ne pas les fragiliser davantage. Ainsi, les soutiens ont été renouvelés dans toute la France avec une attention particulière portée aux événements en région à savoir :

- dans les Hauts-de-France : Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains à Tourcoing, 3Cinq à Lille, Festival Eclectic Campagne(s) - La Chambre d'eau à Le Favril, la Triennale ART & INDUSTRIE organisé par le Frac Grand Large à Dunkerque, Fructôse à Dunkerque, la Malterie à Lille, Maze à Lille, Modulo atelier à Béthencourt, les Rendez-vous de la BD d'Amiens, la Malterie à Lille ;
- en Normandie : La Source-La Guéroulde, le festival Les femmes s'exposent à Houlgate et le festival Bloody Fleury à Fleury-sur-Orne ;
- en Bretagne : le Festival Quai des Bulles à Saint-Malo, le festival Rêves d'Océans à Clohars-Carnoët, le salon Terre & Flamme à Chantepie, Generator - 40mcube à Rennes, le Festival Photo La Gacilly, les Rencontres BD & Écologie à Plouha et le Tour des résidences à Rennes ;
- dans les Pays de la Loire : la Quinzaine photographique nantaise, le Festival Fumetti à Nantes, l'exposition « Juste à côté de nous, Amazonie » à Nantes ;
- en Nouvelle-Aquitaine : Arcad à Anglet, CHABRAM<sup>2</sup> à Bellevigne, le festival l'Escal du livre à Bordeaux, la Maison des auteurs d'Angoulême, les Rencontres Chaland à Nérac, la résidence Les vagabondages à Coulounieix-Chamiers ; le Festival A 2 bulles à Niort, Festival Gribouillis à Bordeaux ; l'Hippocampe à Angoulême et la Source d'Iturria ;
- en Occitanie : la saison culturelle d'Aporia culture à Millau, les Ateliers des Arques aux Arques, « Profession artiste » organisée par BBB centre d'art à Toulouse, les Boutographies à Montpellier, Festival ImageSingulières à Sète, le festival BD Colomiers, le festival photo des Azimutés à Uzès, le festival Zoom Photo en Couserans et le MO.CO à Montpellier ;
- en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Artagon à Marseille, le Couvent à Marseille, Les Rencontres photographiques d'Arles, Myop in à Arles, le festival OVNI à Nice, Divergence à Arles, les Rencontres du 9<sup>e</sup> art à Aix-en-Provence et le Printemps de l'art contemporain à Marseille ;
- en Auvergne Rhône-Alpes : Lyon BD Festival, le salon Moly Sabata à Sablons, le Rendez-vous du carnet de voyage à Clermont-Ferrand, Présences(s) Photographie à Montélimar, le festival Sévrier BD, AC//RA, le festival photographique organisé par la Chambre 07 en Ardèche, Festival Des Volcans et des Bulles à Lezoux et le Moutiers Street Art Festival ;
- en Bourgogne Franche-Comté : Résidence Le 47 - Brosses et le Frac Franche-Comté - Besançon ;
- en Centre-Val de Loire : le Salon des artistes orléanais à Orléans, la résidence « Ce qui nous lie » dans le Loiret, les Promenades photographiques à Blois et le festival BD Boum à Blois ;

- dans le Grand-Est : Central Vapeur Pro à Strasbourg, le Festival interplanétaire de BD de Reims, la Biennale internationale de design graphique à Chaumont, la Biennale de la Photographie et de la Ville « Urbi & Orbi » à Sedan, l'Événement Photographique à Nancy, le Festival Territoire - Run by a group à Nancy, le Pop Women Festival à Reims et le programme Perspectives de la Chambre à Strasbourg ;
- en Corse : le festival BD à Bastia.

La diversité des soutiens accordés par l'ADAGP en 2023 témoigne d'une volonté de promouvoir des lieux alternatifs en région et en milieu rural. En ce sens, la 9<sup>e</sup> édition du programme Suite - en partenariat avec le Centre national des arts plastiques (Cnap) - a organisé cinq expositions en France et une à Lisbonne (Portugal), donnant ainsi de la visibilité aux artistes sélectionnés.

Concernant le design, l'ADAGP a renforcé son accompagnement vis-à-vis des manifestations suivantes : la Triennale Art & Industrie chaleur humaine (5 000 €), la Biennale internationale de design graphique du Signe (4 500 €) et la bourse Dynamo ! (9 000 €).

Dans le domaine de la professionnalisation du secteur des arts visuels, l'ADAGP continue d'accompagner les structures qui organisent ces programmes et a accordé son soutien à certaines nouveautés : le colloque de l'Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur (15 000 €), le cycle « Profession artiste » organisé par BBB (5 000 €), le programme « Remonte pente » de Maze (3 000 €), le cycle de sessions d'informations « Le tour des résidences » mis en place par Art en résidence (3 000 €), le pôle « Ressources » d'ARCAD (3 000 €), les Diadates de Diamètre (2 000 €) et le programme de Fructose (2 000 €).

## Renforcer les aides directes aux artistes

En 2023, la crise inflationniste n'a pas épargné les artistes des arts visuels qui ont vu leur situation économique se détériorer. Afin de leur permettre de continuer à créer dans des conditions acceptables, l'ADAGP a maintenu les aides directes (bourses, prix, résidences) en faveur des artistes :

- À travers les Révélations, elle encourage les artistes en début de carrière en leur accordant des prix dans huit disciplines de création : arts plastiques, art numérique-art vidéo, art urbain, bande dessinée, design, livre d'artiste, livre jeunesse, et photographie. Chaque lauréat a reçu une bourse de 5 000 €, une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP et un portrait filmé « Atelier A » réalisé en partenariat avec Arte.
- La bourse Collection Monographie permet depuis 2017 à 10 artistes membres de l'ADAGP de recevoir chacun une dotation de 15 000 € afin de contribuer à la publication d'un 1<sup>er</sup> ouvrage monographique, ce qui constitue une étape cruciale pour un artiste en milieu de carrière.

- La bourse Ekphrasis permet à 10 artistes membres de l'ADAGP de bénéficier d'un texte critique d'un auteur membre de l'AICA diffusé dans le *Quotidien de l'Art* et traduit dans la langue choisie par l'artiste.
- La bourse Fanzine soutient des projets porteurs de l'expérimentation et de la liberté inhérentes à ce support de création (bourse de 20 000 €).
- La bourse Stampa accompagne la création d'une œuvre graphique originale : lithographie, gravure, xylographie ou chalcographie (bourse de 18 000 €).
- La bourse Arcane, réalisée avec la Société des gens de lettres (SGDL), permet à un artiste des arts visuels de créer un livre d'artiste avec un auteur de l'écrit (bourse de 9 000€).
- La bourse Transverse, lancée avec l'association FreeLens, finance la publication d'un livre réalisé par un photographe et un artiste des arts visuels (bourse de 12 000 €).
- La bourse Dynamo !, créée en 2022, encourage des projets de design - arts appliqués innovants sur le plan social et environnemental (bourse de 9 000 €).
- La bourse Strada, qui se divise en deux volets : Strada Festivals et Strada Collectivités, soutient les arts urbains en dehors des territoires habituels de la création artistique (deux bourses de 7 500 € chacune).

Par ailleurs, l'ADAGP a soutenu en 2023 les programmes de résidence suivants :

- Le nouveau programme « Elles et Cité » qui consiste en une résidence de recherche de trois mois à la Cité internationale des arts, proposée à des femmes photographes en milieu de carrière basée en région.
- La résidence en partenariat avec la Cité internationale des arts, avec une augmentation du montant dédié à cette résidence de trois mois destinée à un artiste basé en région (bourse de 6 000 € pour les trois mois).
- La résidence « Ce qui nous lie » qui a invité trois artistes-auteurs dans des « tiny house » dans la forêt d'Orléans afin de développer des projets artistiques autour du thème de la forêt (trois bourses de 2 000 € chacune).

En raison de la baisse des ressources, certains dispositifs prévus en 2023 ne seront finalement lancés qu'en 2024 (bourse Création vidéo, bourse Atomes Crochus).

Au total, cela représente dorénavant 29 dispositifs d'aides directes (prix, bourses et résidences) gérés et attribués par l'action culturelle de l'ADAGP, et 81 bénéficiaires sur l'année 2023. Les appels à candidature, les annonces de lauréats et les informations détaillées de chaque programme sont disponibles sur [adagp.fr](http://adagp.fr).

# Consolider les programmes contribuant au rayonnement des créateurs de la scène française à l'étranger

Depuis de nombreuses années, les artistes de la scène française souffrent d'une représentation insuffisante à l'étranger. Ce manque de visibilité au niveau international a amené l'ADAGP à intensifier ses programmes, contribuant ainsi à un rayonnement plus important des artistes-auteurs de la scène française à l'étranger.

Créée il y a quatre ans, la bourse Connexion France a été attribuée en 2023 à deux lieux de diffusion français organisant des expositions d'artistes de la scène française à l'étranger qui recevront chacun 30 000 € :

- le Frac Grand Large — Hauts-de-France (Dunkerque), pour l'exposition *Museum grenzenlos Kunst-Design - Musées hors frontières Art-Design / Dunkerque-Krefeld* du 28 avril au 8 septembre 2024 aux Kunstmuseen Krefeld en Allemagne ;
- le Musée Départemental d'Art et d'Histoire (Pointe-à-Pitre), pour l'exposition *Gestes* au Kunst Meran Merano Arte en Italie.

Cette bourse Connexion s'est enrichie, en octobre 2023, d'un volet international afin de permettre à des institutions allemandes de présenter le travail d'artistes de la scène française dans leur pays. Elle a ainsi distingué trois lauréats dans le cadre de sa première édition :

- Karina Bisch et Nicolas Chardon ont présenté leur travail dans l'exposition « Squares and Roses », à la Kunstmuseum de Bochum du 22 avril au 10 septembre 2023 ;
- Isabelle Le Minh a bénéficié d'une exposition monographique *Isabelle Le Minh. Pentament*, à la Technische Sammlungen de Dresde du 2 juin au 27 août 2023 ;
- une exposition collective consacrée à la revue *Lagon* sera organisée à l'artist-run-space *gr\_und* de Berlin, du 12 avril au 12 mai 2024.

Le montant global de cette nouvelle bourse s'élève à 30 000 € (10 000 € par exposition).

L'ADAGP a également lancé, en 2023, une nouvelle résidence intitulée Laine et création avec le Mobilier National et la Casa de Velázquez. Cette dernière permet à un artiste en milieu de carrière de bénéficier d'une résidence de trois mois à la Casa de Velázquez à Madrid, et d'une bourse de résidence mensuelle de 2 000 € afin de développer un travail autour de la laine. Sarah Viguier est la première artiste à bénéficier de cette résidence en Espagne.

Enfin l'autrice de bande dessinée Julie Michelin est la lauréate 2023 du programme de résidence de l'ADAGP avec la Villa Médicis à Rome et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) à Angoulême dédié aux auteurs et autrices de bande dessinée. Elle a ainsi été accueillie deux mois en résidence à la Villa Médicis à Rome, puis deux mois à la Maison des auteurs d'Angoulême, et a bénéficié d'une bourse de résidence mensuelle de 2 000 €.

## Actions soutenues hors salons

Actions des commissions  
Photographie,  
Bande dessinée,  
Livre jeunesse, Arts appliqués - design et pour la Lutte contre les faux et les contrefaçons  
Bourse Appels d'air  
Bourse La vie devant soi - Ateliers Médicis et Réseau Diagonal  
ADAGP Images  
AFDAS (contribution à la formation continue)  
ANECF - Paris  
ARTE France Développement - Atelier A  
Arts en résidence - Le tour des résidences  
Aware  
Bourse Arcane  
Bourse Collection Monographie  
Bourse Ekphrasis  
Bourse « Regards d'ailleurs » avec l'Atelier des artistes en exil (aa-e)  
Bourse Strada Festivals  
Bourse Strada Collectivités  
Bourse Transverse  
Bourse de recherche et de production  
ADAGP x Bétonsalon  
Bourse Stampa  
Bourse Fanzine  
Cnap - Centre national des arts plastiques, programme « Suite »  
Charte des Auteurs et des Illustrateurs  
Jeunesse (La)  
Culture(s) de demain - La Source et La Fabrique  
du Regard du BAL  
DCA - Association française de développement des centres d'art contemporain  
DFMA Collection  
Diamètre - Les Diadates  
États généraux

du CPE  
Fraap - Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens  
Ligue des Auteurs Professionnels (La)  
Orange Rouge  
Paris Gallery  
Weekend - Comité Professionnel des Galeries d'Art (CPGA)  
Platform - réseau des Frac  
Les Révélections de l'ADAGP  
Prix Marcel Duchamp - ADIAF  
Prix Niépce et les Ateliers - Gens d'Images  
Prix Photographie & Sciences  
Résidence ADAGP x Cité Internationale des arts  
Résidence ECPAD/ADAGP - au fort d'Ivry  
SYMÉV  
Un artiste à l'école

**Manifestations à l'étranger ou hors métropole**  
Résidence BD de l'ADAGP x Villa Médicis et de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) à Angoulême  
Bourse Connexion France  
Bourse Connexion Internationale  
ElaineAlain  
Étant Donnés

# Carte des actions culturelles en 2023

## BRETAGNE

Festival Quai des Bulles - Saint-Malo  
 Festival Photo La Gacilly  
 Generator - 40mcube - Rennes  
 Rencontres BD & Écologie - Domaine de Keravel, Plouha  
 Rencontres Photographiques du Pays de Lorient - La Galerie le Lieu  
 Rêves d'Océans - Clohars-Carnoët  
 Salon Terre & Flamme - Chantepie

## PAYS DE LA LOIRE

Centre culturel Claude Cahun - Nantes  
 Quinzaine photographique nantaise (La) - Nantes  
 Festival Fumetti - Nantes

## NOUVELLE-AQUITAINE

Arcad - Pôle Ressources - Anglet  
 CHABRAM<sup>2</sup> - Bellevigne  
 Festival A 2 bulles - Niort en Bulles  
 Festival Escale du livre - Bordeaux  
 Festival Gribouillis - Bordeaux  
 Hippocampe (L') - Angoulême  
 Maison des auteurs de la CIBDI d'Angoulême  
 Rencontres Chaland (Les) - Nérac  
 Résidences Vagabondages 932 - Coulounieix-Chamiers  
 Source des Sources (La) - Iturria

## NORMANDIE

Femmes s'exposent (Les) - Houlgate  
 Festival Bloody Fleury - Fleury-sur-Orne  
 Source des Sources (La) - La Guéroulde

## HAUTS-DE-FRANCE

3Cinq - Lille  
 Festival Eclectic  
 Campagne(s) - La Chambre d'eau - Le Favril  
 Frac Grand Large - Triennale ART & INDUSTRIE - Dunkerque  
 Fresnoy (Le) - Tourcoing  
 Fructose - Dunkerque  
 Malterie (La) - Lille  
 Maze - Lille  
 Modulo atelier - Béthencourt  
 Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens

## GRAND-EST

Biennale internationale de design graphique - Signe (Le) - Chaumont  
 Biennale de la Photographie et de la Ville - Urbi & Orbi - Sedan  
 Central Vapeur Pro - Strasbourg  
 Événement Photographique (L') - Nancy  
 Festival interplanétaire de BD de Reims  
 Festival Territoire - Run by a group - Nancy  
 Pop Women Festival - Reims

## AUVERGNE

RHONE-ALPES  
 Chambre07 - Festival photo - Aubenas, Antraigues, Ailhon, Ardèche  
 Festival BD des Volcans et des Bulles - Lezoux  
 Lyon BD Festival Moly-Sabata / Fondation Albert Gleizes - Sablons  
 Moutiers Street Art Festival  
 Rendez-vous du carnet de voyage (Le) - IFAV - Clermont-Ferrand  
 Présences(s) Photographie - Montélimar  
 Sevrier BD AC//RA

Salon international du Portrait - association ARTEC  
 Salon Réalités Nouvelles  
 SoBD  
 Salon Solid'Art - Secours Populaire Français  
 Trampoline  
 Villa Belleville

## Manifestations en région parisienne

Artagon - Pantin  
 Artcité - Fontenay-sous-Bois  
 COURANTS d'ARTS - Val-de-Marne  
 Fondation des Artistes (MABA) - Nogent-sur-Marne  
 Ferme du Buisson (La) - CAC - Noisiel  
 Itinéraires - art contemporain  
 Mesnographies (Les) - Mesnol  
 Mur (Le) - Moret-Loing-et-Orvanne  
 Prix Utopie - Pantin  
 RDV d'ART - Fontenay-sous-Bois  
 Salon de Montrouge - Ville de Montrouge  
 Salon de la Société des Artistes du Val-de-Marne - Saint-Maur  
 Salon des Artistes d'Ile-de-France - Versailles (SVAIF)  
 MAD (Multiple Art Days) - Romainville

## Salons ou manifestations à Paris

AICA France - Studio critique  
 AFPIDA art-exprim  
 BAL (LE)  
 Biennale 109  
 Biennale de l'Image Tangible  
 CENTQUATRE-PARIS  
 CIRCULATION(S) - festival  
 Comparaisons  
 Figuration critique  
 Filles de la Photo (Les)  
 Formula Bula  
 Freelens  
 Palais de Tokyo  
 Photo Saint Germain  
 Polycopies  
 Salon du dessin et de la peinture à l'eau  
 Salon MacParis - association  
 Mac2000  
 Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts (SNBA)

## OCCITANIE

Aporia culture - saison culturelle - Millau  
 Ateliers des Arques (Les) - Les Arques  
 BBB centre d'art - « Profession artiste » - Toulouse  
 Boutographies (Les) - Montpellier  
 Festival BD Colomiers  
 Festival photo des Azimutés - Uzès  
 Festival Zoom Photo en Couserans  
 ImageSingulières - Sète  
 MO.CO - Montpellier

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Frac Franche-Comté - Besançon  
 Résidence Le 47 - Broches

## CENTRE-VAL DE LOIRE

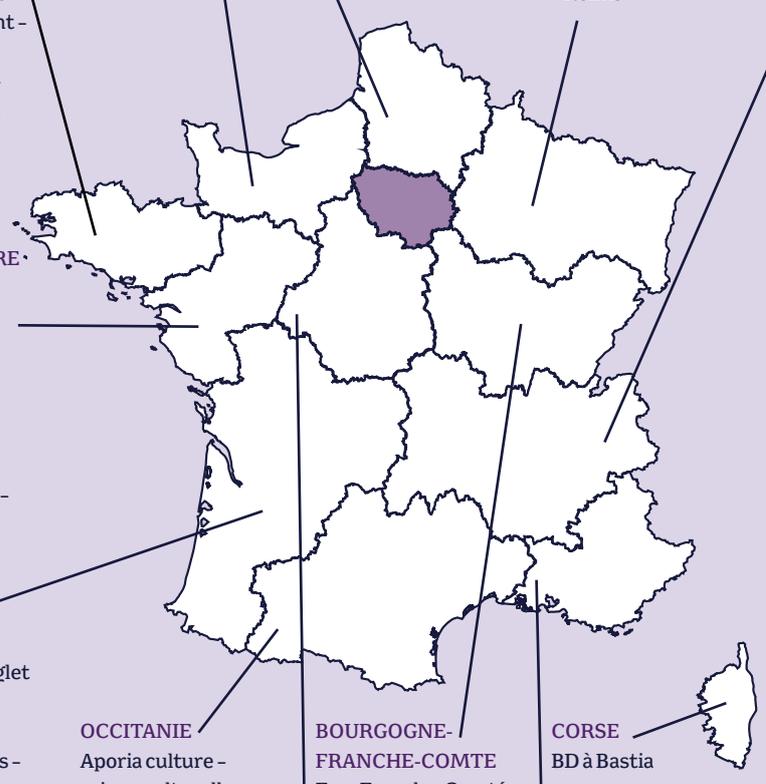
Résidence Ce qui nous lie - Loiret  
 Festival BD BOUM - Blois  
 Salon des Artistes Orléanais  
 Puls'Art - ARATATA - Le Mans  
 Promenades Photographiques (Les) - Blois

## CORSE

BD à Bastia

## PROVENCE - ALPES - COTED'AZUR

Artagon - Marseille  
 Couvent (Le) - Association  
 Juxtapoz - Marseille  
 Divergence à Arles  
 Festival OVNi - Nice  
 Rencontres d'Arles (Les)  
 MYOP in Arles  
 Rencontres du 9<sup>e</sup> Art (Les) - Aix-en-Provence  
 Printemps de l'art contemporain (Le) - PAC - Marseille



# Ressources et affectations 2023

	Montants en €
<b>RESSOURCES</b>	<b>2 956 297 €</b>
Quart Copie privée	2 545 274 €
Irrépartissables (article L324-17 du CPI)	20 130 €
Produits financiers	20 256 €
Report du solde de l'action culturelle de l'année précédente	862 347 €
Frais de fonctionnement	-491 710 €
<b>AFFECTATIONS</b>	<b>2 270 009 €</b>
<b>AIDES À LA CRÉATION</b>	<b>1 809 658 €</b>
<b>Manifestations culturelles et promotion des œuvres</b>	<b>1 738 158 €</b>
<b>Multirépertoires</b>	<b>989 624 €</b>
ADAGP Images	160 743 €
Révélation ADAGP	160 276 €
Arte - Portraits d'artistes Atelier A	150 000 €
Bourses Collection monographie 2023	113 017 €
ElaineAlain	91 473 €
Bourse Connexion France	60 506 €
Dotation des bourses Collection monographie des éditions précédentes	48 000 €
Programme « Suite » du Centre national des arts plastiques (Cnap)	30 815 €
Bourse Connexion Internationale	26 026 €
Bourse Ekphrasis	23 824 €
Bourse Fanzine	22 951 €
Bourse de recherche ADAGP x Bétonsalon	20 000 €
Bourse Stampa	18 850 €
Résidence ADAGP x Cité internationale des arts	11 500 €
Bourses L'atelier des artistes en exil (aa-e)	9 000 €
Résidence au fort d'Ivry (ECPAD)	8 511 €
Résidence Vagabondage 932	8 000 €
Bourse Arcane	6 734 €
Résidence Ce qui nous lie	6 000 €
Paris Galerie Week-end	5 000 €
Trampoline	5 000 €
Commission Lutte contre les faux et les contrefaçons	3 400 €
<b>Beaux-Arts</b>	<b>253 452 €</b>
Prix Marcel Duchamp - l'ADIAF	40 000 €
Palais de Tokyo	23 000 €
Platform Frac	15 000 €
Salon de Montrouge	13 011 €
Salon du dessin et de la peinture à l'eau	12 500 €
Salon MAD	12 000 €
Réalités nouvelles	12 000 €
Comparaisons	12 000 €
Aware	12 935 €
Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts	10 206 €
Exposition « immortelle » MOCO de Montpellier	10 000 €

	Montants en €
Frac Franche-Comté, une décennie d'expositions (2013-2022)	10 000 €
Exposition d'artistes à la MABA (Fondation des artistes)	5 500 €
Exposition « Quelque chose ici va venir » - Ensad	5 000 €
Salon de Versailles	4 500 €
Salon des artistes du Val-de-Marne	4 500 €
Artcité	4 500 €
Salon des Artistes orléanais	4 500 €
Printemps de l'art contemporain	4 500 €
Figuration critique	4 500 €
Solid'Art	4 500 €
Macparis	2 200 €
Puls'art	2 200 €
La Villa Belleville	2 200 €
Itinéraires-art contemporain	2 200 €
RDV d'art	2 200 €
Salon de sculpture « Terre & Flamme »	2 200 €
Biennale 109	2 200 €
Pop Women Festival - Reims	2 200 €
Sur le pré et sur-le-champ	2 200 €
Les sillons	2 000 €
Utopie	2 000 €
Le Mur	1 000 €
Exposition « Transfo » - Modulo Atelier	1 000 €
Festival Eclectic Campagne(s) - chambre d'eau	1 000 €
Exposition de la jeune création des Hauts de France et Belgique - 3Cinq	1 000 €
Exposition de Juxtapoz	1 000 €
<b>Photographie</b>	<b>202 169 €</b>
LE BAL	30 000 €
Les Rencontres d'Arles	27 852 €
Action culturelle de la commission Photographie	26 335 €
Bourse Transverse	19 313 €
Le Prix Niépce (Association Gens d'Images)	16 375 €
Les Filles de la Photo - le livre blanc	10 000 €
Prix Photographie et Science	8 694 €
Promenades photographiques - Blois	6 000 €
La Chambre - programme Perspectives	5 000 €
Photo Saint-Germain	4 500 €
Biennale de l'Image Tangible	4 500 €
Divergences	4 500 €
Myop In	4 500 €
L'événement photographique - Nouvel Observatoire Photographique du Grand Est	4 500 €
Polycopie	4 500 €
Les Femmes s'exposent	3 000 €
ImageSingulières	2 200 €
Présence(s) Photographie	2 200 €

	Montants en €
La Quinzaine photographique nantaise	2 200 €
Les Boutographies	2 200 €
Le festival Circulation(s)	2 200 €
Exposition « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? » Centre Claude Cahun Nantes	2 200 €
Festival Zoom Photo	2 200 €
Les Mesnographies	2 200 €
Festival Photo la Gacilly	1 000 €
Urbi Orbi	1 000 €
Azimutés d'Uzès	1 000 €
25° Rencontres Photographiques du Pays de Lorient : Quand les nuages se taisent	1 000 €
Chambre 07	1 000 €
<b>Bande dessinée, dessin d'illustration et livre jeunesse</b>	<b>164 019 €</b>
Action culturelle de la commission Bande dessinée	24 814 €
La Ligue des Auteurs Professionnels	20 000 €
Festival de la bande dessinée de Quai des Bulles	15 009 €
Action culturelle de la commission Livre jeunesse	15 009 €
Charte des Auteurs et des Illustrateurs Jeunesse	12 000 €
Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image	6 000 €
BD BOUM	6 000 €
Résidence d'un auteur BD à Angoulême et à la Villa Medicis	4 787 €
Lyon BD Festival	4 500 €
Rendez-vous de la bande dessinée d'Amiens	4 500 €
Rencontres du 9 <sup>e</sup> art	4 500 €
Escale du livre	4 500 €
SoBD	4 500 €
Le Rendez-vous du Carnet de Voyage	4 500 €
Formula Bula	4 500 €
Festival Gribouillis	4 500 €
BD Colomier	4 500 €
Les Rencontres Chaland	2 200 €
Sevrier BD	2 200 €
Festival Des volcans et des bulles - association BDLezoux	2 200 €
Festival BD Niort en Bulle	2 200 €
Festival Interplanétaire de bande dessinée de Reims	2 200 €
Festival Fumetti	2 200 €
Rencontres de la Bande Dessinée et de l'Illustration - BD à Bastia	2 200 €
L'Hippocampe	2 000 €
Rêves d'Océans	1 000 €
Bloody Fleury	1 000 €
Rencontres BD et Écologie	500 €
<b>Installations - Performances - Vidéos</b>	<b>49 000 €</b>
CENTQUATRE - PARIS	30 000 €
Le Fresnoy Exposition « Panorama »	12 000 €

	Montants en €
Festival OVNI	4 500 €
Studio Critique	1 500 €
Festival Territoire - Openspace	1 000 €
<b>Design et métiers d'art</b>	<b>40 543 €</b>
Action culturelle de la commission Arts appliqués - Design (dont Bourse Dynamo)	16 320 €
Résidence ADAGP x Casa de Velázquez x Mobilier national	10 723 €
Triennale ART & INDUSTRIE : Chaleur humaine	5 000 €
VIRAL - Biennale internationale de design graphique - Le Signe	4 500 €
Moly Sabata (Fondation Albert Gleizes)	3 000 €
CHABRAM <sup>2</sup>	1 000 €
<b>Art urbain</b>	<b>39 351 €</b>
Bourse Strada Collectivités	22 351 €
Bourse Strada Festivals	15 000 €
La rue nous raconte... - Aporia Culture	1 000 €
Moûtiers Street Art Festival	1 000 €
<b>Actions de défense et d'information</b>	<b>71 500 €</b>
Artagon	15 000 €
AFPIDA	15 000 €
Central Vapeur Pro	5 500 €
Association française de développement des centres d'art contemporain (d.c.a)	5 000 €
40 m <sup>3</sup> - Generator	5 000 €
Profession artiste - BBB	5 000 €
La malterie	3 000 €
AC//RA	3 000 €
Remonte-pente - Maze	3 000 €
Le tour des résidences - Art en résidence	3 000 €
Pôle ressources (ARCAD)	3 000 €
Les Diadates - Diamètre	2 000 €
Fructôse	2 000 €
Convention SYMEV	1 500 €
ANECF (association nationale des élèves commissaires-priseurs)	500 €
<b>ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE</b>	<b>333 088 €</b>
Dispositif Culture(s) de demain	254 462 €
Actions en milieu pénitentiaire	21 011 €
La vie devant soi	21 011 €
La Source	20 000 €
Orange rouge	10 000 €
Un artiste à l'école	6 603 €
<b>AIDES À LA FORMATION</b>	<b>127 264 €</b>
Contribution à la formation continue (AFDAS)	127 264 €
<b>SOLDE DE L'ACTION CULTURELLE</b>	<b>686 289 €</b>

Il faut parfois  
sortir de  
ses gonds  
pour rentrer  
dans ses droits.



Assemblée  
générale  
2023

# Assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2023

## Compte-rendu

Le président de l'ADAGP, Hervé Di Rosa, déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte à 14h30.

M. Di Rosa rappelle que l'ADAGP célèbre cette année ses 70 ans. Il rend hommage à cette occasion à Maurice Parturier et René Iché, qui l'ont fondée.

Une minute de silence est observée en mémoire des membres de l'ADAGP décédés en 2022.

Le président de l'ADAGP informe les associés que les débats sont enregistrés et consignés sous le contrôle de Me Braun, commissaire de justice. Il détaille ensuite le contenu des documents remis en séance.

Hervé Di Rosa indique que, cette année, 12,56 % des membres de l'ADAGP (2 085 artistes et successions) ont exprimé leur vote en ligne. À son invitation, deux associés se portent volontaires pour procéder, aux côtés de M<sup>e</sup> Braun, à l'ouverture de l'urne électronique, afin que les votes en ligne soient comptabilisés et ajoutés aux votes en séance. Le vote à bulletin secret pour l'élection de la commission de surveillance est ensuite ouvert.

Après ces propos introductifs, le président de l'ADAGP cède la parole à la gérante, afin qu'elle présente le rapport de transparence.

## Rapport de transparence

Marie-Anne Ferry-Fall rappelle que le rapport de transparence comprend le rapport d'activité, le rapport de gestion et le rapport sur la répartition des sommes affectées à l'action culturelle. Chacun des rapports composant le rapport de transparence sera présenté puis soumis au vote.

### Rapport d'activité 2022-2023

Marie-Anne Ferry-Fall présente aux associés de l'ADAGP le rapport d'activité, qui retrace les actions menées depuis la dernière assemblée générale.

La gérante évoque tout d'abord la problématique des intelligences artificielles génératives et le positionnement de l'ADAGP en la matière. Elle présente ensuite le Fonds de soutien lancé en avril 2023, articulé autour de six dotations. Le droit d'exposition, les licences collectives étendues, la lutte contre les faux et contrefaçons, diverses actions professionnelles menées en France (TVA sur les ventes d'œuvres d'art, copie privée, Observatoire des rémunérations mis en place avec la SGDL) et à l'étranger (OMPI, CISAC, CIAGP) et les autres événements liés à la vie de l'ADAGP (70 ans, venue de la ministre, réorganisation des services, travaux des commissions, actions culturelles, etc.) sont successivement évoqués par la gérante et le directeur juridique, Thierry Maillard.

À l'issue de cette présentation, la parole est laissée à la salle.

Une première question porte sur les difficultés de mise en œuvre des droits d'auteur en Roumanie, notamment le droit de suite. Marie-Anne Ferry-Fall explique que la Roumanie, comme beaucoup de pays de l'ex-bloc soviétique, a un retard à rattraper s'agissant du respect des droits d'auteur. L'ADAGP pourra relayer les difficultés particulières rencontrées en matière de droit de suite auprès de sa société sœur roumaine, Visarta, qui gagne en efficacité d'année en année mais doit agir dans un cadre juridique beaucoup moins favorable que celui d'autres pays européens.

Une deuxième question a trait à la mise en œuvre du droit d'exposition et à la répartition des perceptions entre les lieux d'exposition publics et privés. La gérante indique que ces éléments figurent dans le baromètre du droit d'exposition publié dans la lettre d'informations *Esquisses*.

Mme Ferry-Fall répond ensuite à une question relative aux modalités d'application et de contrôle du droit de suite pour les ventes en galerie et pour les after-sales des opérateurs de vente volontaire.

Une adhérente interroge la gérante sur la mise en œuvre du 1 % artistique, mal respecté en Guadeloupe. Marie-Anne Ferry-Fall indique que c'est malheureusement également le cas en métropole, notamment parce qu'il n'y a pas de sanctions prévues en la matière. Colette Sonzogni, présidente de la commission de surveillance, intervient pour indiquer que la commission s'est elle-même penchée sur la question.

Un associé prend la parole pour évoquer le fonctionnement de l'ADAGP. Il estime qu'après 70 ans d'existence, l'ADAGP devrait compter 70 000 membres directs et que la société n'est pas suffisamment transparente, notamment en raison du fait qu'elle ne publie pas la liste des personnes ayant reçu une dotation. Il conclut en demandant quelle est la stratégie de l'ADAGP pour diminuer les frais de fonctionnement et augmenter le nombre d'adhérents. Un associé présent réagit en relevant qu'il n'y a peut-être pas tant d'artistes que cela à faire adhérer et que certains peuvent légitimement vouloir ne pas adhérer à un organisme de gestion collective. Hervé Di Rosa souligne qu'on ne peut aucunement faire grief à l'ADAGP de ne pas être transparente : elle publie annuellement un rapport de transparence extrêmement détaillé, elle est contrôlée par des commissaires aux comptes et par le ministère de la Culture. Pour ce qui est des adhésions, le président de l'ADAGP rappelle que cela relève de la liberté des auteurs. S'agissant enfin des frais de fonctionnement, Hervé Di Rosa note que, compte tenu de tous les services rendus par l'ADAGP, il y a plutôt lieu de les considérer comme faibles ; ils sont d'ailleurs plus bas que ceux pratiqués par la plupart des organismes de gestion collective. Marie-Anne

Ferry-Fall intervient enfin pour préciser, s'agissant de la transparence, que les noms des lauréats des bourses accordées par l'ADAGP sont publiés sur le site de l'ADAGP ainsi que sur le site *aidescreation.org* et qu'elle peut, sur demande, fournir une liste récapitulative de tous les lauréats des bourses depuis leur création.

Un associé interroge la gérante sur la possibilité que l'ADAGP propose des services aux jeunes artistes, tels que la création en un clic d'une exposition en ligne. Marie-Anne Ferry-Fall indique que la mission statutaire de l'ADAGP est de gérer les droits d'auteur et qu'elle reste prudente quant au fait que des services annexes ne créent une trop grande confusion des genres, et donc un risque de conflit d'intérêts.

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote. Le rapport d'activité est approuvé par 10 498 voix « pour » (92,17 %), 22 voix « contre » (0,19 %), 870 voix « abstention » (7,64 %) et 0 voix « blanc » (0 %).

### Rapport de gestion 2022

Marie-Anne Ferry-Fall introduit la présentation du rapport de gestion et commente les perceptions, répartitions et reversements. Elle cède ensuite la parole à Laurent Besombes, directeur administratif et financier, qui présente le bilan et le compte de résultat. Un point est également fait sur les taux de prélèvement sur droits et les tendances de l'exercice 2023.

La parole est ensuite laissée à la salle. Une associée félicite l'ADAGP pour son travail. Elle suggère, s'agissant des sommes placées par l'ADAGP, que les intérêts reviennent à l'ADAGP et servent à diminuer le niveau des prélèvements. Laurent Besombes indique que c'est précisément le cas et que ces intérêts permettent aujourd'hui de limiter le taux de prélèvement sur droits. Si les intérêts étaient répartis directement aux membres, ce taux de prélèvement serait plus important de près d'un point.

Le commissaire aux comptes, Christophe Bonte (cabinet Grant Thornton), présente ses rapports aux associés. Il indique qu'il certifie sans réserves les comptes de l'ADAGP.

Les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2022 sont approuvés par 10 392 voix « pour » (91,23 %), 24 voix « contre » (0,21 %), 975 voix « abstention » (8,56 %) et 0 voix « blanc » (0 %). L'affectation du résultat de l'exercice 2022 (1 111 €) au compte de réserves est quant à elle approuvée par 10 405 voix « pour » (91,25 %), 24 voix « contre » (0,21 %), 974 voix « abstention » (8,54 %) et 0 voix « blanc » (0 %).

### Action culturelle

Un bilan de l'action culturelle 2022 est présenté en détail par Marie-Anne Ferry-Fall. Un point d'information sur l'exercice 2023 en cours d'exécution, qui ne donne pas lieu à un vote, est également fait. Enfin, la gérante présente le projet de répartition de l'action culturelle pour l'année 2024, d'un montant total de 2 M€, en déclinant les différents axes d'affectation.

À l'issue de cette présentation, la parole est laissée à la salle.

Un associé demande quelle est la stratégie de l'ADAGP pour augmenter le budget de l'action culturelle, qui diminue. Il interroge par ailleurs le commissaire aux comptes, Christophe Bonte, sur l'apport financier qu'induirait une augmentation du nombre de membres de l'ADAGP à 70 000. Christophe Bonte répond que l'apport financier lié au versement de la part sociale de 15,24 €, qui n'est payée qu'une fois, lors de l'adhésion, serait très limité. Il ajoute qu'en ce qui concerne la stratégie pour augmenter le nombre de membres, cela relève de la gestion et échappe à la compétence du commissaire aux comptes. Hervé Di Rosa explique que l'on ne gère pas 70 000 auteurs comme 20 000 et que l'augmentation numérique ne serait pas forcément un gage de force et d'efficacité accrues. Compte tenu de l'heure, il propose à l'associé de continuer d'en discuter à l'issue de l'assemblée générale.

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote. La ratification des affectations 2022 et la proposition de répartition des sommes affectées à l'action culturelle pour 2024 sont approuvées par 9 947 voix « pour » (87,35 %), 149 voix « contre » (1,31 %), 1 292 voix « abstention » (11,35 %) et 0 voix « blanc ».

L'adoption des trois rapports composant le rapport de transparence emporte adoption de ce dernier.

### Compte-rendu d'activité de la commission de surveillance

La présidente sortante de la commission de surveillance, Colette Sonzogni, présente le compte-rendu d'activité de la commission de surveillance. Elle indique que la commission considère que la société est gérée de manière prudente et responsable, dans le respect des décisions prises par l'assemblée générale et notamment des politiques générales adoptées en octobre 2018. La commission note également que la société a été gérée conformément à la politique de gestion des risques qu'elle a adoptée en juillet 2018. La commission de surveillance conclut que la société a été bien administrée au cours de l'exercice.

Colette Sonzogni, qui a accompli deux mandats successifs et ne se représente pas à la commission de surveillance, est chaleureusement applaudie par les associés.

## Élection des membres de la commission de surveillance

Après avoir rappelé les modalités pratiques du vote, Marie-Anne Ferry-Fall invite les associés à venir déposer leur bulletin dans l'urne.

Après dépouillement et intégration des votes en ligne, les élus à la commission de surveillance sont Alain Galet (7 124 voix), Élodie-Anne Télémaque (6 795 voix), Diane Arques (5 832 voix), Rémy Aron (4 982 voix), Anaïd Derebeyan (4 633 voix) et Jennifer Orhelys-Bruger (3 904 voix).

## Rapport de la commission de contrôle des organismes de gestion collective des droits d'auteur

Marie-Anne Ferry-Fall présente les principales conclusions du rapport annuel 2023 de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur (CCOGDA), accessible sur le site de la Cour des comptes ([www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)).

## Questions diverses

Une associée revient sur la question de la transparence, précédemment évoquée. Elle rappelle que c'est l'opacité de la SPADEM, « crépusculaire », qui a conduit à sa perte et a amené nombre de ses membres à rejoindre l'ADAGP. Marie-Anne Ferry-Fall note que la liquidation judiciaire de la SPADEM en 1996 a en effet joué, entre autres éléments, dans la décision prise par le législateur de soumettre les sociétés d'auteurs à des obligations de transparence renforcées (contrôle de la cour des comptes, droit d'accès aux documents par les membres, mise en place d'une commission de surveillance...).

Avant de lever la séance, Marie-Anne Ferry-Fall rend hommage aux 75 salariés de l'ADAGP, qui ne ménagent pas leurs efforts pour servir les auteurs et ayants droit membres de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Di Rosa clôt la séance à 18 h 00.

The image features a teal background with a central photograph of an art gallery. Several people are seen in the gallery, some looking at art on the walls. Large, stylized, light-colored letters are overlaid on the image, partially obscuring the photograph. The word 'Répertoire' is written in white text in the center of the image.

# Répertoire

# Ils ont adhéré en 2023

(NIKONOGRAFIK) (Nicolas BOULOGNE, dit nikonografik)  
2SHY (2SHYWASHERE)  
A13 (Azael Treize)  
ABDALLAH-KHODJA Sahra  
ABDI Guillaume  
ABEILLE Catherine  
ABITBOL Anatole  
ABOUDIA  
ABOUZID SOUALI Mariam  
ABT Cédric  
ACHAO (Stéphane GONZALEZ)  
ADLARD Charlie  
ADROVER Karine  
AFONSO Cyril  
AGIUS David  
AGLAÍA Allyn  
AGNERAY Valérie  
AGOSTINI Felix  
AGUESSY RABOTEUR So (So.AR Aguessy Raboteur)  
AIT ISSAD Ahmed  
AKAR Alexandre  
AKBAR Rada  
AKRIM Mustapha  
ALAINPERS  
ALAOUI FDILI Ismail  
ALBAREL Julie  
ALBERT Éric  
ALBERT ORDIALES (Albert Ordiales Jauret)  
ALEX BERETTA (Alexandre BERETTA)  
ALEX CHAUVEL  
ALEXANDRE AMOURIQ  
ET MIRABELLE  
ALEXANDRE Sophie  
ALEXANDRE Tristan  
ALEX-IMÉ  
ALIAS Christine  
ALLAIRE Peggy  
ALLAIS Jean-Marc  
ALLAL Laetitia  
ALLAOUI Mounir  
ALLAVENA Jérôme  
ALLEMAND Michel (dit MASIKO)  
ALLIAUD Estèla  
ALLIENS Delphine  
ALLIET Philippe  
ALLILI Mourad  
ALLIZOND Gilles  
ALMÉRAS Gaëlle  
ALMODOVAR Michaël  
ALONSO Thierry (dit Thierry)  
ALONSO GRAVLEUR, Gravleur)  
ALTABER Loïc  
ALTINNOV  
AMBROZO Méa  
AMET Alain  
AMINOU Siada  
AMORIM Tomás  
AMOSPHERE  
AMOUDRY Pierre  
AMRAM David  
AMZALLAG Jérôme  
ANALORO Grégoire  
ANASKIEVIEZ Vincent  
ANASTAY-PONSOLLE Laurent  
ANDALI Paul  
ANDRÉ Cyrille  
ANDRÉ Mathilde  
ANDREA Lalex (Lalex)  
ANDREWS-BENMEJDOUB Aurèle  
ANDRIANAIVOSON Mahay  
ANDRIEU Jules  
ANDROA MINDRE KOLO Eric  
ANGE

ANGEI Jean-Pierre  
ANGEL ART MURAL (Angélique DOCET, dite Angel AD)  
ANGUELIDIS Cyril  
ANNA CONDA  
ANNE PHILOMÈNE ROLLIN  
ANNEQUIN Serge  
ANTHOONS Willy  
APPERT Etienne  
AQUINDO Sérgio  
ARAKELIAN Sandrine  
ARCILE Jean-Pierre  
ARDAN Lou  
ARDY Philippe (Philippe GUIRLET)  
ARKADY Ali  
ARNAL Julien  
ARNAUD Mathilde  
ARNOLD Clémence  
ARNOUX Sylvie  
ARRAKI Zineb Address  
ARRUE Y VALLE Ramiro (Ramiro Arrue)  
ARSLAN Yüksel  
ARTHUIS Isabelle  
ARTYCVULTEUR Simon (Simon ROUSSELLE)  
ASTIER Arthur  
ASTORG Audrey  
ATELIER OBERMANT  
ATTAGNANT Cécile  
ATTRAITS (José Eurico EBEL)  
AUBERT Agnès  
AUBERTIN Jean  
AUBERTIN Matthieu  
AUDIBERT Silène  
AUGIAS Camille  
AUPETIT Léo (dit PIERRE TO PIRE)  
AURELK  
AUSSERESSE Jonathan  
AVDALYAN Zubeyda  
AVEZ Olivier  
AVRIL Adeline  
AYME François  
AZAM Véronique  
AZARZAR Nassim  
AZEMA Isabelle  
AZOULAY Nina  
AZRA B.  
BAAL Jean-Denis (dit T2I, Jean-Denis La Bijouterie)  
BAALA Mo  
BAAS Thomas  
BABAEI Nasim  
BABÉ (Bethsabée FOURNIER, dite Babiole)  
BABIN Luc  
BABLET Noémie  
BABORIER Marion  
BACHELOT & CARON  
BACHELOT Louis  
BACHELOT-CARON Marjolaine  
BACKDERF Derf  
BACZYNSKY Alain  
BADALOV Babi  
BADAT Soleïman  
BADEL Geoffrey  
BADOUT Nicolas  
BAGIEU Pénélope  
BAH Bella  
BAILLON Elisabeth  
BAJO Mélodie  
BAJULAZ Jeremy  
BAK Bertille  
BALLACCHINO Audrey  
BARABASH Ruth  
BARANES Dave  
BARANGER Hugó

BARANTIN SINTZEN Hannah  
BARBAGLI Tom  
BARBÉ Arnaud  
BARBERIS Florence  
BARBERON Nicolas  
BARDOU Lise  
BARET Jean-Paul  
BARKATZ Carla  
BARNÉOUD Cécile  
BAROUH Amie  
BARRAUD Aristide  
BARRAULT JérémY  
BARRILLOT Véronique  
BARRIO Maria  
BARROIS Emmanuel  
BARRON Stéphan  
BARSAMIAN Jean-Bernard  
BARTE Allan  
BARTH Guillaume  
BARTHE Sarah  
BARTHOLOMÉO David  
BARTIER Laura  
BASCOUL Lucie  
BAST (Sébastien Lagarrigue)  
BASTIDE Laurent  
BASTIÉ Virginie  
BASTIEN Gérard  
BATAILLE Antoine  
BATCHEVA Anna  
BAUDRIE Jeremiah  
BÉAL Damien  
BEAUCHARD Pierre (dit DAVID B.)  
BEAUFILS Julie  
BEAULIEU Geoffrey (dit GEOFFO)  
BEBOP (Adrien MANSO, dit Bebop12)  
BÉCOURT Virginie  
BECQ Cécile  
BECQUEMIN Emmanuelle  
BEGEL Jérémy  
BÈGUE Nicolas  
BÉGUÉLY Fanny  
BEJAR Alexandra  
BELFORT Laëtitia  
BELOU Elina  
BEN ABDALLAH Yassine  
BEN HAIBA Laura  
BEN HAYOUN Laura  
BEN MANSOUR Foued  
BENARD Renaud  
BENARROSH Leah  
BENATTAR Marie  
BENCHAMMA Abdelkader  
BENITO David  
BENNICI Charly  
BENOIT-LISON François  
BÉRANGER Emmanuel  
BÉRENGER Marie-loup  
BERETTI Gabriel  
BERGER Gabrielle  
BERGERET Virginie  
BERKATI Enzo  
BERNARD Jean-Claude  
BERNARD Jonathan  
BERTHELET Gaëlle  
BERTHIER Thomas  
BERTHOLON Pauli  
BERTHONNEAU Juliette  
BERTIN Emma  
BERTOIN Anne  
BERTON Jérémy  
BERTRAND Aude  
BERTUGLIA Frédéric  
BERZANE Nasser  
BESSARD Julie (Claire BESSARD)  
BESSERON Olivier  
BETTINA.S (Bettina Saunière)

BICAL Nicolas  
BIGOU Margaux  
BILGER Sidonie  
BILL Emy (Emilie BILLAUD)  
BILLOTTE Benoît  
BINET (Laurent BINET)  
BISCHOFF Thomas  
BISECCO Adrien  
BISI Bruno  
BITTENCOURT Julio  
BIVAN  
BIZUNEH NEGERA Yacob  
BIZZARRI Thomas  
BLACKDOORS  
BLAIM Régina (La Mini Barge)  
BLANC Louis  
BLANCHARD Fred  
BLANCHART Olivier  
BLANDIN Camille  
BLASCO Sérena  
BLAUDEAU Christophe (dit CHESTER)  
BLAUSSYLD Maurice  
BLAZ BLAZE (Blazoner blazer)  
BLONDEL Denis  
BLOTAS Max  
BLUMENFELD Erwin  
BLÿNT  
BODAIRE Arnaud  
BODIN Johann  
BODOIRA Igor  
BOÏ Walter (Walter BOI)  
BOILEAU Anaïs  
BOISSIN Jade  
BOITELLE Lucille  
BOLÄ  
BONACORSI Gianenrico  
BONARDI Lisa  
BONDUELLE Cécile  
BONELLI Lou  
BONFILLON Florian  
BONNEL Guillaume  
BONNET Gladys  
BONTEMPS Didier  
BOOSTEN Paolo  
BOOYSAN (Bouyaka)  
BORGEAUD Antonin  
BORNE Cécile  
BORRELLY Tamaris  
BOSC-DUCROS Nàto  
BOSIO Laurent  
BOT Katja  
BOUAJILA Amina  
BOUBETRA Jessica  
BOUCHARD Sébastien  
BOUCQ Valentine  
BOUDET Valentin (dit Valentin SEICHE)  
BOUSSOU Clément  
BOULAY Constance  
BOUNOURE Guillaume  
BOUNOURE&GENEVAUX  
BOURCART Jean-Christian  
BOURDOISEAU Line  
BOURGENOT Sophie  
BOURGET Janique  
BOURGET Mélanie  
BOUTAIN Eric  
BOUTELLER Carole  
BOUTET Hélios Ma  
BOUZAS GARCIA Xosé  
BOUZON Stéphane  
BRAMI Paulinea  
BRANCIARD Jean  
BRANGIER Stéphane (dit SIRO)  
BRÉGEON Gladys  
BRET Léo

BRETIN Frédérique  
 BRETT Gillian  
 BRIAND Clotilde  
 BRIANO Andrés  
 BRIANTAIS Bernard  
 BRICOURT Wilfrid  
 BRIENT Théophile  
 BRIÈRE Patrick  
 BRIFFOX Sabine  
 BRIGIT (Brigitte THOMAS)  
 BRISSET Caroline  
 BROCARD Philippe  
 BROISAT Benoît  
 BRON Caroline  
 BROWN Solomon Jamy  
 BROYDÉ Laurence  
 BROUELLE Nathalie  
 BRUETSCHY François  
 BRULEZ Nicolas  
 BRUNET François  
 BRUNIAU DUPONT Christine  
 BRUYAS Florence  
 BUJOLI Linda  
 BURGEON Vincent  
 BURI Prosperi  
 BÜRKI Catherine  
 BUSCHINI Juliette  
 BUTZBACH Louka  
 BUYENS Stéphane  
 C. NECTOUX Estelle  
 CABLAT Patrice (dit PATCAB)  
 CABOT Eve-Marie  
 CACCIA Damien  
 CACHOUX Fares  
 CACLIN Antoine  
 CAÏE Emilie  
 CAIGNART Clément  
 CAILLEBOTTE Julie  
 CAILLOU Marie  
 CAILLOUS Benjamin  
 CALAFELL Madeleine  
 CALIZ  
 CAMI  
 CAMUS Jodie  
 CANADA Tiphanie  
 CANCELLIERI Jean-François  
 CAPIE  
 CAPRASSE Marie-Jeanne  
 CAPRON Marie-France  
 CAQUINEAU Sylvain  
 CARAYOL Guillaume  
 CARBONE Aude  
 CARIOU Elodie  
 CARNET Nelly  
 CAROLA Marjorie  
 CARRASCO Olenka  
 CARRAU Alphée  
 CARRESE Martin  
 CARRIER Pascale  
 CARRO TEMBOURY Javier  
 CARVILLANI Renato  
 CASANAVE Daniel  
 CASELLA Juliet  
 CASPAR Daniel  
 CASTILLO Pablo  
 CATIERE Alexandra  
 CAZENAVE DE LA ROCHE Nicolas  
 CAZIN Tom  
 CÉKA  
 CÉLÉRIER Arnaud (dit ARNO)  
 CELLIER Ise (Isabelle CELLIER)  
 CEPO Robert (dit BOB, Jikkô)  
 CERMINARO François  
 CÉVANY  
 CHA CHA POP (Charlène  
 BORNARD, dite Cha Cha)  
 CHAAIB Anaëlle  
 CHABBERT Eric  
 CHABRERIE Hugues  
 CHABRERIE Medy  
 CHABUEL Humbert  
 CHADEBEC Mado  
 CHAILLOU François  
 CHALUMEAU Emile  
 CHAMINADE Violette  
 CHAMIOT-PONCET Florent  
 CHAMPAGNE Morgane  
 CHAMPIN Geoffrey  
 CHANET Delphine  
 CHANG Do-Hyun (Dohyun CHANG)  
 CHANTALOU Thomas  
 (dit TOMM BULYNE)  
 CHANTAPITCH  
 CHARBONNEAU Sonia  
 CHARBONNIER Corentin  
 CHARIOSPIRALE  
 CHARRAT Mounat  
 CHARRIN Emma  
 CHAU-HUU Pascale  
 CHAUMIER Louis  
 CHAZALON Muriel  
 CHEA Julie (dite DARAVAN)  
 CHEBASSIER Agathe  
 CHEMAMA Alice  
 CHEMINEAU Léonard  
 CHÉNÉ Laurence  
 CHETTEAU Lisa  
 CHEUNG Yao  
 CHEVALIER Marc  
 CHEVALLIER Loïc  
 CHEVRET Anaïs (dite ANANASH)  
 CHEVROLLIER Alexia  
 CHEYROL Thierry  
 CHIKHI Théo  
 CHILLÓN María  
 CHOI Hwajung  
 CHOI Sanguk  
 CHOLET Nina  
 CHOTT (Pierre MOUCHOT)  
 CHOUETTE NIA  
 CHOULET Clara  
 CHOUVELLON Boris  
 CHRIST James  
 CHRISTOL Barbara  
 CIBOIS Niels  
 CICCETTI Elsa  
 CIMELLI Clara  
 CLAIN Didier  
 CLAUSSE Clément  
 CLAUZEL Charlotte  
 CLÉ  
 CLECH Jacky (Jackie CLECH)  
 CLÉMENT Virgil  
 CLEMENTE May  
 CLERC Serge  
 CLERMONT Catherine  
 CLERMONT Jérôme  
 CLÉRON Céline  
 CLICHE Sylvie  
 CLOT David  
 CLUB DE BRIDGE  
 COAT Janik  
 COCHEREAU-BERESTETSKY  
 Isabelle  
 COËFFIC Solen  
 COJBUC Daniela  
 COLIN Pierre  
 COLIN Thierry  
 COLLIN Françoise  
 COLLOT Lucie  
 COLOCHO (Eric GIRARD)  
 COLORMO  
 COMBAZ Cécile  
 COMIRAN Louise  
 COMMIN Chantaléa (Commin)  
 COMTE-GAZ Julien  
 CONNAN Marie (née CHEVILLARD)  
 CONRAD Marc-Antoine  
 CONTINI Isabelle  
 CONTRAIRE Bastien  
 COOKIELE  
 CORBEL Marek  
 CORBEL Michel  
 CORDESSE Alexis  
 CORDOBA Juan-Maria  
 CORNILLON Mireille  
 CORNU Anne-Marie  
 COROLLER Sophie  
 CORSI Clément  
 COSATTO Maria  
 COSSÉ Antoine  
 COSTA Virginie  
 COSTIGLIOLO Kelly  
 COTEN Scarlett  
 COTTIN Vérane  
 COUILLET Luce  
 COURCOL-ROZÈS Elise  
 COURTOIS Marc  
 COURTOIS Morgan  
 COUTELLE Stéphane  
 COUTURIER Marc  
 COVILLE Jacky  
 COZ Kim  
 CRASE (CRAZZ)  
 CRIDLIG Isabelle  
 CRISEO Margot  
 CROP Aurélie  
 CULCASI Antoine  
 CUSCHIERI Florence  
 D.RÉKA David (David RIBÉRA)  
 DABAN Xavier (dit MAADIAR)  
 D'ABLON Grégoire  
 DAHMANI Samir  
 DALLY Charline  
 DAMOUR  
 DAMVILLE Jacques  
 DAMVILLE Juliette (née BRIGAND)  
 DANHÔO (Hieu PHUONG)  
 DANIEL Laura  
 DANON-BOILEAU Clémence  
 DANSLECIELTOUTVABIEN  
 DARMAGNAC Béatrice  
 DARNAUD Romain  
 DARSIS Hassan  
 DARSOUZE Magalie  
 DARTAYRE Xavier  
 DAS Jessica  
 DASPET Baptiste  
 DAUMERGUE Michel  
 DAVAINÉ Idir  
 DAVID Adam  
 DAVID Aurélien  
 DAVID Géry  
 DAVID Marion  
 DAVID Pierre  
 DCX Théophylle (Théophile Dcx)  
 DE BELLIGNY Stella  
 DE BRUGADA Frédéric  
 DE CLERCQ Laetitia  
 (épouse MARIEE)  
 DE COINTET Guy  
 DE FAVOLS Louise  
 DE LA VALLÉE Hector  
 DE MARINIS Alessandro  
 DE NANTEUIL Anne  
 DE PAULA AMARAL Claudia  
 DE QUILLACQ Jean-Charles  
 DE WAËL Nicolas  
 DEAN Stephen  
 DEBRY (Dbree, DBRY, DEBREE)  
 DÉCAMPES David  
 DECK Olivier  
 (Olivier DECK SAINT PICQ)  
 DECRAUZAT Philippe  
 DEDENISE Camille  
 DEDIEU Léa  
 DÉE Ema  
 DEGRIFF (Mathieu LOUBLIER)  
 DEKEYSER Aurélie  
 DELACOURT Rodolphe  
 DELACRE Isabelle  
 DELAGE Olivia  
 DELAHAUT Sabine  
 DELAPORTE Oriane  
 DELAUW Alexandre  
 (dit Alexandre DELAUW-RIVIÈRE)  
 DELÉAN Hélène  
 DELÉPINE Hélène  
 DELESALLE Elisabeth  
 DELÉTOILLE Caroline  
 DELFINO Claire  
 DELFINO Olivier  
 DÉLIVRANCE MAKINGSON  
 DELLA OLGA Raffaella  
 DELORME Alain  
 DELOUMEAUX LINCY Elladj  
 DELSEMME Roland  
 DELTA Safia  
 DEMAILLY-AUGRY Véronique  
 DEMAREZ Christophe  
 DEMAY Jean-Marc  
 DEMESTER Jeremy  
 DEMIR Laurie (dite LORIG)  
 DENIS Juliette  
 DÉODAT Caroline  
 DEPOND Laurence  
 DEQUESNE Philippe  
 DEREGNAUCOURT Céline  
 DERENNE Grégory  
 DEREPAS Johana  
 DEROCHE Mylène  
 DES ALICE  
 DESBAT Martin  
 DESCAMPS Tiphaine  
 DESCHAMP Estelle  
 DESCHEEMACKER Arnaud  
 DESCOTTES Nicolas  
 DESNOS Louise  
 DESPLAN Dominique  
 DESSEIGNE Florence  
 DESSERTINE Lucie  
 DESVEAUX Manon  
 DESVERRONNIÈRES Nicolas  
 DETHIER Sandrine  
 DEVILLE Adolphe  
 (Charles Adolphe DEVILLE,  
 dit Ady DEVILLE)  
 DEVILLERS Marcel  
 DEVOLDERE Véro  
 DEWEGGIS Claire  
 DEWEZ Valentin  
 DEYRIS Marguerite  
 DHERY Caroline  
 D'HONDT Aurore  
 DHORDAIN Léa  
 DHOURY François  
 DI SCALA Lisa  
 DIAGNE Alioune  
 DIDCHOCOLATINE  
 DIETRICH Séverine  
 DIEUTEGARD Laura  
 DIEYE Serigne Ibrahima  
 DIEZ Céline  
 DIGARD Julie  
 DINERSTEIN Elsa  
 DIROUX Romain  
 DIZ GRANA Nadia  
 DJEZIRI Léa

DJIEF  
 DOC LEVIN (Michael LEVIN)  
 DODÉ Antoine  
 DOFFÉMONT Zélie  
 DOGNA Vincent  
 DOMAS Tatiana  
 DORBAN Sylvain  
 DORÉ Maxence  
 DORE Silvia  
 D'ORLANDO Paul  
 DRAPEAU-MARTIN Pierre-Marie  
 (Pierre-Marie BERBERIAN)  
 DREHER Véronique  
 DREIDEMY Joëlle  
 DREYFUSS Bernard  
 DROUARD Rémy  
 DROUIN Paul  
 DRUT Patrick  
 DU CHÉNÉ Valérie  
 DUBOIS Florent  
 DUCHÉ Vincent  
 DUFAU-HARPIGNIES Elic  
 (dit ELRIC)  
 DUFAYE-CACHARDY  
 DE MONTFLEURY Alexandre  
 DUFFOUR Jean-Pierre  
 DUFOUR Laurent  
 DUFOUR Rudy (dit R DUFOUR)  
 DUFRESNE Jacques-Pierre  
 (Jacques DUFRESNE)  
 DULAIN Magali  
 DULOM Vincent  
 DUMONT Ilaria  
 DUPARCMEUR Josselin  
 DUPARD Marc  
 DUPONT Grégory  
 DUPUIS Cécile  
 DURAFFOURG Roxane  
 DURON Valérie  
 DUROURE Béatrice  
 DUSSUYER Florence  
 DUVERT Gérard  
 EFIX (François-Xavier ROBERT)  
 EHRMANN Nadia  
 ELIE Gilles  
 ELIE Juliette-Andréa  
 ELIKIA Maël  
 ELIPS (Élips)  
 ÉLO  
 ELYON'S  
 ELZINGRE Martine  
 EMEM  
 EMERIAU Tony  
 EMILIE BROUT & MAXIME  
 MARION  
 ÉMILIE BROUT & MAXIME  
 MARION (Émilie Brout)  
 ÉMILIE BROUT & MAXIME  
 MARION (Maxime Marion)  
 ENGBROX Sylvester  
 ENGLE Sandrine  
 ÉNORA (Énoraone)  
 ENSEMBLE RÉEL  
 EQUOY Léonore  
 ESCANDE Marius Anatole  
 ESCANDE Mylene  
 ESPIAU Julie  
 ESPINASSE Emmanuel  
 ESPOSITO Marie-Claire  
 ESSIPOWITSCH Arina  
 ESTRYN Claire  
 ETÉDI Julia  
 ETIENNE Alexandre René  
 ETIENNE Desilhouette  
 (Arnaud LABROUSSE,  
 dit Tardigrade is not dead)  
 EVADE (Eva DEBRECENI, dite Eva  
 Debra DEBRECENI)  
 EVENOU Françoise  
 EVRARD Quentin  
 EXNER Frederik  
 FABRE Clément

FABRE Danièle (née ANDRIEU)  
 FACHAN Noémie  
 FANUELE Rebecca  
 FARAGO Héloïse  
 FARRENY Bilitis  
 FARROUJ Yosra  
 FASSE Samuel  
 FAUBLÉE René  
 FAUQUET Jean Michel  
 FAUROUX Louise  
 FAUVEL Laure  
 FELICIONI Roberto  
 FERLUC Rodrigue, de  
 FERMET Jean-Paul  
 FERMIGIER Laure  
 FERRANÉ Vincent  
 FERRANTE Hugo (dit FRNT)  
 FERRERO Lucas  
 FERRERO Pierre  
 FERRON Céline  
 (dite ATELIER CC BRINDELAINÉ)  
 FERRONNIÈRE Erlé  
 FESTOR Astrid  
 FEUVRIER Charles-Arthur  
 FICHOT Jean-Michel  
 FIGAROL Régis  
 FIGUIEREDO Justine  
 FILIPPI Baptiste  
 FILTNESS Jean-Arneau  
 FINDAKLY Brigitte  
 FISCHER Deborah  
 FLAMEC Benoît  
 FLECHIER Laurent  
 FLORA Alison  
 FLUSIN Lionel  
 FOLLI Gabriel  
 FOLLIN Elise  
 FONTENCOMBLE  
 FOSKOLAKI Maria  
 FOTSO Henri (dit Henri  
 LESENTIMENTAL)  
 FOUCAULT-GINI Tiziano  
 FOURDRINIER Léo  
 FOURMENT Clément  
 FOURMI (Kreaphoïde)  
 FOURNET Cassandre  
 FOURNIER Guillaume  
 FOURNIER Vincent  
 FOURTEAU Angèle  
 FRACO (François Fournier)  
 FRAGONN Damien  
 FRAISSE Maxime  
 FRANCHISEY Charlotte  
 (Martine HAVARD)  
 FRASIER Olivier (Olivier FRAISIER)  
 FREDERICQ Guy  
 FREMONT Olivier  
 FRENOT Matthieu  
 FREY Aurélie  
 FREY Julien  
 FRIEDMANN Emmanuelle  
 FROISSARD Vincent  
 FROISSART Loïc  
 FROMAGET Leïla  
 FROMANGER Gérard  
 FROMONT Bélangère  
 FROSSARD Claire  
 FROUMENT Frédéric  
 FUFULÈNE  
 FUNCO (koofunc88)  
 FUNFROCK Céline  
 FURET Arnaud  
 GABARROT Manon  
 GABELLA Mathieu  
 GABY  
 GAIDG (Gaïd GUILLOU)  
 GAINARD Nicolas  
 GAIGNAULT Justine  
 GAIGNOUX Diane  
 GAILLARDOT Pierre  
 GALATRY Christophe  
 GALBIATI Davide

GALBREATH Hilary  
 GALERNE Joachim  
 GALERON Françoise  
 GALLAIS Vincent  
 GALLAPIA Camilla  
 GALLI Valérie  
 GALLIENI Jill  
 GALLY Mathias (Mathias BRAUN)  
 GALOIS Aurélie  
 GAMA PAEZ Elias  
 GAMBINI Cécile  
 GANGLOFF Joël  
 GARAND Philippe  
 GARAUULT Eric  
 GARCETTE Elise  
 GARCHERY Blandine  
 GARCIA Horacio  
 (dit Horacio GARCIA ROSSI)  
 GARCIA Emilie (dite EMY)  
 GARCIA Eva  
 GARDIENNET Valentine  
 GASHI Ardita  
 GASHI Shqipe  
 GASPARD Anastasia  
 GASTALDI Christian  
 GASTON (Alain Gaston Remy)  
 GAUDARD Christophe  
 GAUDRON Chloé  
 GAULOT Coline  
 GAULTIER Katrine  
 GAUTHIER Paul  
 GAUTIER Gustave  
 GAUTIER Lucie  
 GAYDON Lorène  
 GEFFROY Isabelle  
 GÉHANNE Benoît  
 GEISLER Daphné  
 GÉLIOT Perrine  
 GELLER Adrian  
 GENEVAUX Chloé  
 GENOT Nathalie  
 GENOT Pascal  
 GENTILHOMME Ève  
 GEOFFRAY Agnès  
 GEORGE Juliette  
 GERBER Valérie  
 GERVOT Glenn  
 GIANFERRARI Anna (dite PIAPIA)  
 GIAQUINTO Maxime  
 (dit COCOQUELICOTS,  
 Max GIAQUINTO)  
 GIGNOUX Manon  
 GIMENEZ Bérengère  
 GIQUEL Charline  
 GIRARD Axelle  
 GIRARDIN Pierre  
 GIUDICE Marc  
 GIULIVO Romuald  
 GOBART Tom  
 GODENNE Jean-Pierre  
 (dit John GODENNE)  
 GODET Anthony  
 GOGUSEY Anna Wanda  
 (Anna Gogusey)  
 GOINEAU Raphaële  
 GOISQUE Nicolas  
 GOLITIS (Fernando  
 GARLIN POLITIS)  
 GOM  
 GOMEZ CALVIN Juan Manuel  
 (dit Juanma GOMEZ)  
 GORE Julie  
 GORRIAS Julien  
 GORSE Vivien  
 GORT Jeanne  
 GOUMRI Hanaé  
 GOURICHON Aude (dite O'D)  
 GOUTTEFANJAT Patrice  
 GOZARD Yohann  
 GRANGER Romane  
 GRATACAP Samuel  
 GRAZIOSI Andrea

GREEN Ilya  
 GRENADE Dana (Anaïs FOUCHER)  
 GRÉVOUL Ethel  
 GROSSMANN Giulia  
 GRUEL Timothée  
 GRUNDELER Florence  
 GRY Gaspard  
 GRY Ulysse (dit ULYSTRATIONS)  
 GUACOLDA GUACOLDA  
 GUARINO Aurélie  
 GUEIB Clémence  
 GUÉNÉT Nicolas  
 GUERIN Henri  
 GUÉRIN William (dit Will GUÉRIN)  
 GUERO Gérard  
 GUERRIER Pauline  
 GUETTA Claire (Claire Lagneau  
 Guetta)  
 GUETTIER Bénédicte  
 GUILLAUD Sylvie  
 GUEZ David  
 GUIDIMBAYE Appolinaire  
 GUILLAIS Jill  
 GUILLAUD Justine  
 GUILLON Valentin  
 GUIMARD Thaïs  
 GUINEBAUD Sylvain  
 GULLAUD Mathilde  
 GURJII Dumitru  
 GUTMAN HOPENBLUM Danielle  
 GUYARD - JABAUD Sophie  
 GUYOT Marie-Pierre  
 GWEN MINT  
 GZILÉPOC (Grégory CORTES)  
 H. TONTON (Yannick HATTON)  
 HACHEM Pascal  
 HADJAM Lucas  
 HAGHEBAERT Anne-Sophie  
 HAGUIKO  
 HAKO Antonin  
 HALBORN Clément  
 HALIM Nabila  
 HALLÉGOUËT Elen  
 HAMDAD Bilal  
 HAMM Nicolas  
 HAN Sangsu  
 HANAËI Arash  
 HANANIA Estelle  
 HANSEN Ross  
 HARDI Agnès  
 HARENT Cloé  
 HATIER Sophie  
 HAUSER Thomas  
 HAUTEFEUILLE Sabine  
 HAVEL Marie  
 HAYÈRE Alexis  
 HAYOUNG  
 HAYWOOD James  
 H-BLANC  
 HEGRAY Hendrik  
 HÉGRON Coline  
 HELENA CC.  
 HELLER Alan  
 HELLER Inbar  
 HELLER Simon  
 HELLUIN Fleur  
 HENNAUX Manon  
 HENG  
 HENIN Bérengère  
 HENNEBAUT Dominique  
 HENNEBELLE Marguerite  
 HENNINOT Eric  
 HENRICHON Niko  
 HENRY Caroline  
 HENRY Colline  
 HÉRISSE Éléonore  
 HERLÉ  
 HERMELINE Fanny  
 HERRMANN Clément  
 HERVÉ Léna  
 HERVIEUX Nathalie  
 HEURTEUR Cerise

HIBOU Hélène	JS Joëlle	LANDI Romain	LESAFFRE Clément
HINZ Pia	JUAN (Jean-Louis GARCIA)	LANDOIS Serge	LESAGE Marie-Lou
HIRAKAWA Shigeko	JUDEZ Isabel (Maria Isabel Judez)	LANDOT Nathalie	LESAGE Marie-Sophie
HIRIARTBORDE Léna	JUGE Christian	LANGE Frédéric	LESIGNE Thomas
HIRONPHOENIX	JUPILLE Raymond	LANGELLA Justine	LESTIBOUDOIS Mathilde
(Quyêt-Raphaël VERDON)	JURQUET Fabrice	LANGENIEUX-VILLARD Antoine	LESUR Marina
H'LIMI Nathaniel	JUSTINE DÉCO	LANNOU Marie	LETCHEMY Joanna
HO Sarah	KADID Djilali	LANOISELÉE Aurélie	LÉVAL Marc-Antoine
HODECENT Fabrice	KAES Jenna	LANSARI Sido	(ditLESPECTR)
HOKAYEM Zeina	KAHIL Marwan	LAO Sêma	LÉVÊQUE Camille
HOLLEY Francine	KALAYDJIAN Sandy	LAPIERRE Philippe	LEVEUGLE Arnaud
HOLLEY Michel	KALÈNE Ambre	LAPIN	LEVOGET Marie
HOMBECQ Nicolas (dit Nhico)	KALVACHEVA Ivana	LARDON	LEVY Véronique
HOMEK (Homek Tu140)	KAMBANI Tina	LAROCHE Claire	LHAKKOURI Abdelkader
HONG Yun Hui (dite YUNI HONG	KARPINSKY Olga	LASOTA Julien	L'HEUREUX Laëtitia
CHARPE)	KASAHARA Mai	LAURENT Antoine	L'HOMME ÉTOILÉ
HOPMAN Laurent	KAVEGE Yoann	LAURENT Séverine	LI Fanfan
HOROR	KAWANAGO Ema	LAURIER THE FOX	LI Maeline
HOUDAYER Xavier	KEAN (Onekean)	LAVAL Amélie	LIBERT Frédéric
HOUEBINE Nathalie	KÉDOCHIM Jacques	LAVAL Thierry	LIERON Cyril
HUANG Xiaozhu	KEMPLO (Louis Patrice MINKAM	LAVEUVE Louise	LILLO Liis
HUAULT Elie	DIFFO)	LAVEUVE Simon	LIM Kyung Hee
HUBAY Paul (Tikvicki Paul)	KENESI François	LAVILLE Monique	LIMONNE Charlotte
HUCHER Virginie	KERAUDREN-HARTENBERGER	LAYMOND Bérenger	LINGUET Mirtho
HUCHETTE Antony	Sophie	LE BIHAN Cédric	LJUNG Anita
HUERTA Nicolas	KERLO Solène	LE BLAY Frédéric	LLAVALL-UBACH Abel
HUGUET Sylvain	KERUZEC Dominique	LE BOULICAUT Franck	LOCHMANN Clarisse
HUMBERT-BASSET Stéphane	KHMELUK Vasyl	LE CHEVILLER LN	LOFÉ Greg
HURIÉ Sophie	KHP	LE GLOAHEC Thomas	LOGÉ Alexandre
HWANG Kyungsuk	KIEHL Stéphane	LE GOUÉFFLEC Arnaud	LOGEAY Sophie
HYMANS Diane	KIKO	LE GUEHENNEC Marie	LOMUSCIO Sara
ICHEKAR (Hélène ICHBIAH)	KIM Adia	LÉ Laureline	LONG Brigitte
IGO STUDIO	KIM Jihee (dite D-FAIR)	LE LOUARN Anne	LONG Guillaume
IGO STUDIO	KIM Miran	LE MOIGNE Marie	LONGÉ Christopher
IGOLOGIE	KIM Mona Young-Eun	LE SCOUZ Yoann	LOPEZ F. Susana
ILARI Serena	KIM Yeye (Yeseul KIM)	LE SUAVÉ Farida	LORENCEAU Pauline
ILIZIROV Lev	KINON Charlotte	LE TUTOUR Nicolas	LORGERÉ Vincent
ILLAND Stéphane	KLÖTGEN Eva	LE VU France	LORIOU Frank
ILLOUZ Sarah	KNIPPING Victor	LEBEAU Noam	LORNE Judith
IMBERTY Blandine	KOFFI Ange-Frédéric	LEBER Corentin	LOSSAPARDO
IMMELÉ Anne	KOH Sae Youn	(dit Corentin LEBER/)	LOUINEAU Florent
IRALDI Marie-Blanche	KORALIE	LEBESTIAU Mikaël	LOUISSET Régine
(épouse DURAND, dite MBID)	KOTOTAMALUNE Kim	LEBLANC-BARBEDIENNE Jérémie	LOUISON
IRMA NAME	KOVALÉVSKY Anne-Cécile	LEBOURG Guillaume	LOULOU Rébecca
ISA	(dite Kova, Kovaview, Ackovà)	LECAYE Emmanuel	LOUYZ
ISHIBASHI Hideyuki	KOYE	LECHARTIER Nina	LUDEAU Catherine
ISSIAKHEM M'Hamed	KRENGEL Émilie	LECLÈRE Fleur	LUGARDON Clea (dite KLA)
ITVAN.K	KRISTOF (Christophe	LECOMTE Naïma	LUGOSI Mirka
IVARS Aline	LAGARRIGUE)	LÉCUIILLER Alex (Alexandra	LUMINEAU Sébastien
J. GUYOT (Johann GUYOT)	KURAMATSU Yuko	LÉCUIILLER)	LUNARDELLI Michel
JACQ Charlie	KURDI Boris	LEDoux Adrien	LUNARDI Annie
JACQUET DE BEAUREGARD Michel	KURTOVICH Boris	LEDUC Benjamin	LUSZPINSKI Marine
(Michel JACQUET)	LA TOUR DU PIN Clémence, de	LEE Chun Goo	LUTES
JACQUET Hippolyte	LAB Christophe	LEE Hyun Dong	LÛNN
JACQUET Junior Fritz	LABAT-GEST Daniel	LEE Junho (Jun Ho LEE)	MAAS Amandine
JACQUIN Alexandra	LABONNE Cécile	LEEPINLAUSKY Christine	MACHER Sébastien
JAFÉ Chloé	LABORIE Karen	LEEUWENBURG Céleste	MAD MEG
JALIBERT Maria	LACOSTILLE Maïa	LEFEBVRE Mélanie	MAEKAWA Eiko
JAMATI Anne	LACOUTURE Anne	LEFEBVRE Oscar	MAGNE Alice
JAMET Corinne	LAFAILLE Marie	LEFEBVRE Pascale	MAHLER Anne
JANIS DO (Virginie LINET)	LAFFICHÉ Benoît	LÉGO Morgane	MAILLOT Elsa
JANISSET Margaux	LAFOURCADE Aurélie	LEGRIS-MÉDARD Marie-Lys	MAILLOT Henri
JANKOWSKA CAPPIGNY Jaga	LAGÉNIE Pierre	LEBOVICI Franck	(Henri MAILLOT-ROSELY)
JANNIAUD Catherine	LAGIER Laurence	LEIBOVITZ Simon	MAÏLO (Marie-Laure VAREILLES)
JARNOUX Michèle	LAGUERRE Maxime	LEJOYEUX Fabrice	MAILY Jade
JARRY Chloé	LAHOUCHE Salomé	LELIÈVRE Julien	MAÏOFISS Lisa
JAVIER Joséphine	LAJARD Jessica	(ditLETURBOGROS)	MAISONNIER Jean-Nicolas
JEANTY Océane	LALIRE Romain	LEMAIRE Christophe	MAITE
JENFEVRE	LALLIAT Ludovic	LEMARCHAND Martine	MALASSIS Vincent
JET (Dech)	LALOY Pascal	(née LABERNY)	MALATRAIT Caroline
JIANG Célin (Bisou Magique izzi)	LAMANDÉ Dominique	LEMÉE Louis	MALEK David
JILÈME (Joël LE MASSON)	LAMARE Véronique	LEMIESLE Mathilde	MALETTE Frédéric
JIQUEL Zoé	LAMBEAU Marie-Josée	LEMOINE Pascal	MALKA Nouriel
JO Clara	(épouse COLONNA-CECCALDI)	LENGLET Jean-Baptiste	MALO A.
JOCHUM Anne	LAMBERT Fabien Ockto	LÉONARD Mathias	MANCARDI 2
JOKE Nitram	LAMBERT Kealan	LEPETIT Marie	MANDROU Isabelle
JOLY Pierre	LAMBOUR Séverine	LEPRÉVOST Thierry	(dite MISS PRICKLY)
JONEMANN Gilles	LAMIEL Laura	LEQUOEUR Alexandre	MANKARIOS Marina
JOO Yongkwan	LAMIRAND Sébastien	LERAT Jean-Marie	MANSILLON Julie
JOSEPHSSON Ulla	LAMOTTE Thierry	LES CANAILLES	MANUALI Angèle
JOUBERT Marie	LAMY Romain	LES MURS ONT DESLEOREILLES	MARAIS Frédéric
JOUVRAY Tam	LAMY Sylvain	LES SŒURS SIAMOISES	MARCHAIS Carole

MARCHLEWSKA Anna  
MARCUS Philippe  
MARGOT  
MARIA-PAZ (Maria MATTHEY)  
MARIC Marianne  
MARIE Aude  
MARIEKE (Marie-Claude GALLARD)  
MARIETTE  
MARILLEAU Alban  
MARIN Stéphanie  
MARINIELLO Monica  
MARION COCKLICO  
MARIOTTE Corinne  
MARISSAL Diane  
MARKOVIC Thibault  
MARLIER Svetà  
(Svetlana Favoritova)  
MARQUE BOUARET Mathilda  
MARQUET Martial  
MARSIL Rachel  
MARTIN Alexandre  
MARTIN Amiel  
MARTIN Laurent  
MARTIN Mireille  
MARTIN Pauline  
MARTIN Théo  
MARTINET Cyrille  
MARTINET Sophie  
MARTINEZ Mathias  
MARTINEZ PEREZ Leticia  
MARTINEZ Ricardo  
MARTINI Aurélien  
MARTY Marielle  
MARY Guillaume  
MAS Franck  
MASCRIER Jean-Claude  
MASSÉ Titouan  
MASSOUD Sylvie  
MASSOW Krzyszton (Christophe MASSON)  
MATHÉ NICOLAS Emilie  
MATHEVET Frédéric  
MATHIEU Sandrine  
MATHON Miene  
MATTHEWS Meaghan  
MAUBERT Evelyne  
MAUBOURGUET Gwénaëlle  
(Guénaëli FOLLÉZOU)  
MAUREL Pierre  
MAURY Naomi  
MAUVAISE GWEN  
MAX Marcel (né GOMIS, dit Max Undercover (Undercover Max))  
MAXINE (Natch)  
MAYCEC  
MAYEN Cédric  
MAZEL Lucie (dite Lucy MAZEL)  
MAZERAU Sylvie  
M'BAÉ Mouniri  
MBIDA Madeleine Wilfried  
MCHARTRIE  
MEDAN Mélissa  
MEISS Gaëlle  
MEISSONNIER Margaux  
MÉLAKA (Mélanie KARALI)  
MELO Kiro (Marie Lhomet)  
MENENDEZ Cécile  
MENGALL HR  
MENU Jean-Christophe  
MEO Patrick  
MÉRAT Pierre  
MERCANDIER Sophie  
MERCERON Thomas  
MERCIER Léa  
MÉRELLE Fabien  
MERLET Isabelle  
MESENBURG Pascal  
MESGUICH David  
MESLET-TOURNEUX Mélodie  
METEOR STUDIO  
METRA Zoé  
MEYER Dominique (dit BEARBOZ)  
MEYER Lauraine  
MEYER-BISCH Jérôme  
MICELI Miguel  
MICHEL Viviane  
MICHEL Xavier  
MICHELARD Salomé  
MICHELETTI Valerie  
MICOUD François  
MIFSUD Eva  
MILAKIS Hélène  
MILHAU Jules  
MILIN Robert  
MILLET Robin  
MILON Bérénice  
(dite MILONMILON)  
MILONE Silvio  
MILTGEN Franck  
MINGUEZ Jean-Marie  
MIREÏ L.R.  
MIRROIR Boris  
(dit BENGRRR, La tête X)  
MIVEKANNIN Roméo  
MLLEYO  
MODEE 16  
MOËLLIC Margaux  
MOGARRA Delphine  
MOHANNA Marie-Anne  
MOLINATTI Audrey  
MOLLIER Camille  
MONDOMBO Catheris  
MONFERIER Elie  
MONGE Jean-Baptiste  
MONGÉNIE Andréa  
MONIER Frédéric  
MONNET Agnès  
MONNET Thy-Lane  
MONPEZAT Vincent, de  
MONSIEUR CAILLOUX  
MONTAGUT Marin  
MONTCHAMP Matthieu  
MONTEAUX Michel  
MONTEL Fanou  
MONTENAY-GUERO Anne-Flore  
MONTHEILLET Michel  
MOREAU Christophe  
MOREAU Muriel  
MOREAU Timothée  
MOREL Claudine  
MOREL Lucie  
MORENO Rafael  
MORENO PINART Luz  
MORETTI Bruno  
MORFAUX Eden  
MORGAN THE SLUG (Morgan NORMAND)  
MORILLEAU Salomé  
MORIN Alexane  
MORLAND Benoît  
MOUARF  
MOURIER DES GAYETS Bruno  
MOVILLA LOBO Diego  
MOYENCOURT Agnès  
MOYNOT Jeanne  
MU Sandra  
MULLER Tanguy  
MUNOZ-RIO Annabelle  
MURAKAMI Gentaro  
MURIEL HO PAINTINGS  
MURR Tiffany  
MYKAÏA  
NABONNE Nicolas  
NAD (Nadine MICHON)  
NATDOZ (Nathalie DOZ - GRYSKA)  
NATHALIE CUVELIER  
ABSTRACTION(S)  
NAUDE Elsa  
NAVARRÉ Daphné  
NAVARROT Catherine  
NÉFRIT (Nefrit33)  
NEGRE Richard  
NEGRO Marylène  
NELIO (Nelio Riga)  
NENA (Hélène LABUSSIÈRE)  
NESSI Antoine  
NEUTRE Lila  
NEVOUX-VALOGNES Marie-Céline  
NEYEF  
NEYRET Aurélie  
NGUYEN THI Kim Lan  
N'HAOUA Rachid  
(dit NAWA, Radoche, Kabachi)  
NIKAO  
NIKCEVIC Lena  
NIKKANEN Aapo  
NINETTE (Ninetteponyme)  
NIORD-MÉRY Héloïse  
NKOT Jean David  
NOBLE Manuela  
NOGIER Charles  
NOIRET Barbara  
NOLF Cécile  
NORMAND Sébastien  
NOROOZHANI Ashkan  
NOTHEAUX Céline  
NOTY AROZ (dit Henri Hoche)  
NOUVEL Bérénice  
NOYONS Elsa  
NTJAM Josèfa  
NZEBO Boris  
OBJECTAL  
OCEYO  
OCTAVIE Emmelyne  
ODIC Julien (dit PAPA MESK)  
OH Ji-yoon  
OIRY Stéphane  
OLIGNY Louise  
OLIVIER Brigitte  
OLIVIER Marie  
OLIVIER Sophie  
OMAR AWADI Myriam  
ONE NIGHT'S DEATH  
(Laurent OBERHOFFER)  
ONIMUS Alexandre  
ORGONASI Marie  
ORHON Mübin  
ORLANDINI Camille  
ORTIZ Jef (Jean-François ORTIZ)  
OTERO Sole  
OTERO TORRES Daniel  
OTT Sandy  
OUAKIL-RAPPAPORT Lisa  
OZAK (Martin Labbé-Cirla)  
OZANAM Antoine  
(Antoine LEBAUBE)  
PADOVANI Léa  
PAILHARET Pierrick  
PALME Rio (Antòn Q.)  
PANACCIONE Grégory  
PANNETIER Dante  
PANNOUX Justine  
(dite SHIVAY LA MULTIPLE)  
PANPAN (Jonathan GUYOT, dit Panonerpan)  
PAOLONI Sonia  
PAP Emese  
PAPAGALLI Lionel (dit ALFRED)  
PAPER PISTOL  
(Clotilde FRANCILLON)  
PARDOS Vanessa  
PARGUE Charlotte  
PARIGI Jérémy  
PARIS Ophélie  
PARISI Simonetta  
PARK Jaehee  
PARK Kyung Eun  
PARQUET Karine  
PASCAL Geoffrey  
PASCAL Laurent  
PASIEKA Simon  
PASQUIER Florent  
PASRO Pascal (Pascal ERPÉ)  
PASSIEUX Olivier  
PASTIER Léa  
PASTUREAU Lucie  
PATRON Lionel  
PAULIN Pierre  
PAULMIER Loïc  
PAULUS Anne (née RUBI)  
PAULY Cyrielle  
PEDROSA Cyril  
PÉGORIER Saralisa  
PEILLON Nicolas  
PELÉ Carole  
PELI Audrey  
PELLERIN Jean-Baptiste  
(dit BACKTOTHESTREET)  
PELLETANE Isabelle  
PELLETAT DE BORDE Stéphanie  
PELLUAULT Nicolas  
PENAFIEL LOAIZA Estefania  
PENDANX Jean-Denis  
PÉNEAU Jean-François  
PENIN Corinne  
PENNEC Armelle  
PÉPITE  
PEREZ  
PEREZ CASTRO Antinea Jimena  
(Jimena PEREZ CASTRO, dite Antinea Jimena)  
PÉRIMONY David  
PERNET Hugo  
PERNOT-BURLET Céline  
PERON Claire (dite CLERPÉE)  
PÉROZ Maxime  
PERRAUDIN Marie  
PERREARD Horne (dit HORNE)  
PERRIN Lisa  
PERROT Jean-Baptiste  
PERROTIN Serge  
PESCE Anne  
PESSIN Marc  
PETIQUEUX Jérémy (dit JÉRÉMY)  
PETIT Gaëtan  
PETIT Luka  
PETIT Pauline  
PETIT PIED  
PEYTHIEU Anne-Claire  
PHAM Lien  
PHAM TO Mai Khanh  
PHILIPPON Romain  
PHILLIPS Sean  
PICHARD Tristan  
PICQUENOT André  
PIEDNOIR Charlotte  
PIERRE Georges  
PIERRE LA POLICE (Thierry VILLARET)  
PIERRE Louis  
PIERRE-FRANÇOIS (Pif)  
PIET.SO  
PIETROMARCHI Giulio  
PIGEON Marjolaine  
PILLET Marie-José  
PINCAS Abraham  
PINCEMAILLE Jean  
PINET Valentin  
PINON Patrick  
PINOT Axelle  
PINOTEAU Emma  
PITAUD Julia  
PITON Pierre  
PITTONI Philippe  
PIU Amandine  
PLACIN Lucile  
PLAN Thomas (dit LOUP\_Y\_ES\_TU)  
PLANE Zoé  
PLANHARD Élise  
PLÉE Leslie  
PLOWRIGHT Lara  
PLUMELET Clémence  
PLUMEY Lesley (née RYAN)  
POIRIER-NKPA Florence  
POLIDORI Mathilde  
POMMAUX Yvan  
POMMET Luc  
POMPEANI Frédéric

POOLMAN Clare  
 PORTIER Thomas  
 POSTH-KOHLER David  
 POTANA Jonathan  
 POTIÉ Gaël  
 POTIER Emmanuelle  
 POTTE Camille  
 POUHRET Valentin  
 POUHRY Claude  
 POUHAËR Eliane  
 POULAIN  
 POULAIN Virginie  
 POULIE Camille  
 POUPEL Philippe  
 POURTIER Gilles  
 POUSSIER Grégory  
 POUY Iris  
 PRALUS Lionel  
 PREMILLIEU Eva  
 PRÉVOST Emma  
 PREVOT Valentin  
 PRIGENT Judith  
 PRIMARD Julien  
 PRIVAT Sonia  
 PROST Aline  
 PROTEZ  
 PRUDENT Elsa  
 PRUGNE Thibault  
 PRUNIER Mélanie  
 PTÔSE Olga  
 PUAUD Baptiste  
 PUS-PERCHAUD Victor  
 PUYPLAT François  
 QLOTE (Q.lote)  
 QU Lan (dite Qu Lan)  
 QUÉLAND de SAINT PERN Yohann  
 QUÉMENER Michaël  
 QUERIOZ Michel  
 QUEYRAS Jérémie  
 QUINONEZ Laura  
 QUINTANA MARÍN María Isabel  
 QUIRICONI Nicolas  
 QUISTREBERT Denis  
 RABANT Nicolas  
 RADOMSKI Yohan (dit YOCHAN)  
 COEURDEROY)  
 RAFI Karim  
 RAGUÉNÈS Loïc  
 RALAU  
 RAMONET-BONIS Coline-Lou  
 RAP Fabien (2122 UV TPK Rap)  
 RASLAIN Alaïs  
 RASMONT Virginie  
 RASPILAIRE Sylvain  
 RASSAT Thibaut  
 RAT Serge  
 RATHÛR LD  
 RATY François  
 RAUCOURT Constance, de  
 RAZA Sayed Haider  
 RDUTEMPS (Claire MEZAILLES)  
 RECISOVERTO  
 (Thami NABIL, dit Thami)  
 REDONDO Markel  
 REÏ  
 RENÉ-BAZIN Clémence  
 RENGEVAL Jean-Baptiste  
 REVEYAZ Sonia  
 REY Éloïse  
 REY Jean-François  
 (dit TYKWO, CJFR)  
 REYNAUD François  
 REYNAUD Julien  
 RIBAUT Virginie  
 RIBET Laurent  
 RICO Anthony  
 RIEGE  
 RIET Manon  
 RIEU-PIQUET Sylvain  
 RIGAUD Quentin  
 (dit SLANMETHA)  
 RIMA Pauline  
 RIMASÛU STUDIO  
 RINGOT Philippe  
 RINZO Anna  
 RISS Alexandra  
 RIVALAN Caroline  
 RIVERA HADJES Léa  
 RIVEY Hubert  
 RIVIERA Emma  
 RIVIÈRE Alain  
 RIVIERE Bastien  
 ROBERT Sébastien  
 ROBIN Nicolas  
 ROCHARD Arnaud  
 ROCHARD Elise  
 ROCHE Juliette  
 RODRIGUE Julie  
 RODRIGUEZ Alain  
 ROGER Yannis (dit Charles NEMO)  
 ROLLAND Claire (dite ATELIER  
 CLAIRE ROLLAND)  
 ROLLAND Julia  
 ROMAIN SOBOTA Théo  
 ROMASHINA Marta  
 ROMAT Catherine  
 ROME Geneviève  
 ROMEDENNE Guy  
 ROMIEU Sylvie  
 RONAY (Aloha)  
 RONZEL Jean-Pierre  
 RORE (RORE390)  
 ROSENSTIEHL Agnès  
 ROSIU Patrick  
 ROSSETTI Jean-Paul  
 ROTHHAHN Julie  
 ROUAIX-LAFOURCADE Shana  
 ROUBAUD Jean-Philippe  
 ROUET Pauline  
 ROUFFIÉ Gabriel (dit ROUSTON)  
 ROUGER Jean-Jacques  
 ROUGIER Manon  
 ROUILLER Mathilde  
 ROUYEYRE Corinne  
 ROUX GUIGE Richard  
 (HOMME MADE)  
 ROUX Ondine  
 ROUXEL Chantal  
 ROY Camille  
 ROYER Delphine (dite Louise ROY)  
 ROZIÈRES Céline  
 RUBAT Julien  
 RUBINSTEIN Sivan (Sivan LEVY)  
 RUFFAULT Caroline  
 RULLAND Marianne  
 RUNBERG Sylvain  
 RUNEDA  
 Rusch Frédérique  
 RUTILE (Faustine Furihousse)  
 SAADÉ Stéphanie  
 SABATIER Boris  
 SABIN Amaury  
 SAFA Christine  
 SAFAR Sarah  
 SAGE Nicolas  
 SAILLARD Matthias  
 SAINTE-LUCE Jérôme  
 SALAH Éléna  
 SALAMONE Sara Brita  
 SALEM Mourad  
 SALGE Julien  
 SALLES Jacques  
 SALOMO Xavier  
 SALVAING Aurélie (née GIBLIN)  
 SAMBA-KOUNZI Régis  
 SANAIR Ben  
 SANCHEZ Anne-Sarah  
 SANCHEZ FILOMENO Laura (Laura  
 SANCHEZ)  
 SANCHEZ Milène  
 SANDLER Inna  
 SANESI Arianna  
 SANTONI Patrick  
 SANTOS Myriam  
 SAQUEL MARTINEZ Carolina  
 SARAH ILOUZ & MARIUS  
 ESCANDE  
 SARCEVIC Bojan  
 SARRAFI Reza  
 SART Camille  
 SARTORI Théophile  
 SAUCE Mathilde  
 SAUGE Nicolas  
 SAUVAGE Jean-Baptiste  
 SAVOIR Philippe  
 SCANZIANI Emanuele  
 SCARPI Clément  
 SCHEIDEGGER Anna Katharina  
 SCHEIDT Renaud  
 SCHELLE Pierre  
 SCHENCK Annabel  
 SCHERER Alain  
 SCHIAVI Ugo  
 SCHLEGEL Fernand  
 SCHMITT Daria  
 SCHOENERT Axel  
 SEAUVE Lucie  
 SEBO Suzanne  
 SEES (Thomas ALLEMAND)  
 SEFERIAN Emma  
 SEGERS Bertrand  
 SEGUIN Mathilde  
 SEI SU (Sweet Su)  
 SEIDEL Charlotte (épouse TÖNNIS)  
 SEIDEL Nikolaus  
 SELBAK Samer  
 SELLIER Stéphanie  
 SEMIAO Julian  
 SÉNÉQUIER  
 SENOO Sayo  
 SENSEY Stéphane  
 SENTENAC Pascal  
 SEREKS Vincent  
 SERRANO RODRIGUEZ Rafael  
 SERVANIN Hugo  
 SETTON Jérémie  
 SEUSSE Anne-Lise  
 SHATBERASHVILI Elene  
 SHÉHÉ RAZADE (Charlotte  
 PUERTAS, dite La Shéhé)  
 SHEINA  
 SHEKRA  
 SHORE Gregory  
 SHU-E (Shu-O CHIANG)  
 SIBRAN Christine  
 SIHACHAKR Sourya  
 SILLERE Gaël  
 SILVE Tiffany  
 SIMON Charlotte  
 SIMON Patrice  
 SKEUM (Oneskeum)  
 SLTCAMILLE (Camille SOULAT)  
 SLY2 (Slydeux, Slytwo)  
 SMAK3 Antoine Mak  
 (Smak3moulin)  
 SMALL (Vincent JACQUIN,  
 dit Vincent Small)  
 SMITH Gregg  
 SMOLDEREN Thierry  
 SMORODINOVA Marina  
 SOLEIL Bastien  
 SOMMES  
 SONG Si-Yeon (Siyeon SONG)  
 SOS François-Bernard  
 SOUCHIÈRE-VINAY Thémis  
 SOUFFLET Victorien  
 SOUMAGNAC Virginie  
 SOURDAIS Clémentine  
 SOW Fanny  
 SPARTÀ Andréa  
 SPIT (Pierre-Olivier SPITERI,  
 dit Pio)  
 SSOLOEIL  
 STAEBLER Christian  
 STALNER Jean-Marc  
 STARON Bérengère  
 STARKY Pierrick  
 STÉPHANOFF Christine  
 STEVENS Peter (dit PETER  
 VUKMIROVIC STEVENS)  
 STIVO  
 STOFER Yann  
 STOILOVA Desislava  
 STOM500 (Thomas STOM500)  
 STORA Jean-Pierre  
 STORM Tove  
 STRASSMAN Susanne  
 STREICHER Mélissa  
 STRINZ Wilfrid  
 STUDIO ASPLENIUM  
 (Manon FARGEAT)  
 STUDIO MONSIEUR  
 STUDIO MONSIEUR (Manon  
 LEBLANC, dite studio MR)  
 STUDIO PIROUETTE  
 (Alexis JACQUOT-REHSE)  
 STUDIO UCHRONIA  
 STUTZ Dominique  
 SUEMATSU Marie Yae  
 SUJIN Stella  
 SUPAKITCH  
 SZABO Corinne  
 SZPIRA Hanoh  
 TALAMON Flore  
 TAMAIN Rémi  
 TARCHALA Lionel  
 TARDAT Pierre-Marie  
 TARQUIN Anne-Lise  
 (dite LYSE, Crazytoons)  
 TARQUIN Didier  
 TAVARES Flavia  
 TÉGUIS Kengné  
 TELAS Tani  
 TELQUE  
 TERNON Cyrille  
 TERPIGOREVA Katia  
 TERRACOL Hugo  
 TESTE Juliette  
 TETAZ Tony  
 TEXTORIS Manon  
 TEZWIN  
 THEBAUD Olivier  
 THÉSÉE (Tères)  
 THILLARD Hippolyte  
 THIOILLIER Lise  
 THIRRIOT Manon  
 THOBY Clément  
 THOMAS BIZZARRI & ALAIN  
 RODRIGUEZ  
 THOMAS Kartini  
 THOMAS Manon  
 THOMAS Marie-Claire  
 THOMAS Olivier  
 THOMASSON Cléo  
 THOMPSON Simon  
 THUILLIER Véronique  
 TIBERGE Véronique  
 TILOUINE Adèle  
 TINGAUD Claire  
 TISSOT Léa  
 TODESCHI Jérôme (dit JERTOD)  
 TOGNOLI Elena  
 TOMA-L (Thomas LABARTHE)  
 TOMATIAS (Mathias CORROYER)  
 TOMATIS Samuel  
 TOPURSKA Savina  
 TOTM-M (Rémi MACIA)  
 TOUJAS Julia  
 TOURE CUQ Pierre  
 TOURNAIRE Nico  
 (Nicolas TOURNAIRE)  
 TRAKT (Benjamin Gauchon,  
 dit Ben.Trakt)  
 TRALONGO Pauline  
 TRAN Thu-Van  
 TRAORÉ Nanténé  
 TREBUCHON Damien  
 TREMBLIN Mathieu

TREMOS  
(Miguel CANCHARI HINOJOSA)  
TRIBUT Elodie  
TRICOIRE Manon  
TROADEC Marie-Amélie  
TROUBET Jean-Marc (dit TROUBS)  
TROUCHE Armelle  
TRUANT Sophie  
TRUFFIER Marie  
TSAI Emy  
TUCCIO Anna  
TUJAGUE Mathias  
TULLEN Zoé  
TUMULTE  
TUR Maëva  
TURNER Thomas  
TURON Elisabeth  
TUTTUT (Antoine JACQUELIN)  
TUYBENS Rémy  
UETTWILLER Manon  
UGER Amandine  
UKLUKK  
ULIANA Sophie (dite LI)  
UNAL BRUNET Pierre  
(Pierre BRUNET)  
UNO Rémy  
URZUA Erica  
VAAST Juliette  
VADROT Olivier  
VALENTIN Françoise  
VALETTE Carine  
VALETTE Philippe  
VALLANTIN-DULAC Mathilde  
VALLÉE Tuset Françoise  
VALTAT Cécile  
VAN DE STEEG Niek  
VAN DEN STEEN Catherine  
VAN DER SCHAAP Pieter  
VAN DER ZUIDEN Emilio  
(Julio BALLESTER)  
VAN MELLE Adrien  
VAN MONCKHOVEN Jeanne  
VANDAMME-SCHLIMPERT Janine  
(dite WASISDAS)

VANDENHOVE Iga  
VANDEL Eric  
VANOLI Florence  
VANOLI Vincent  
VAPSKI (Vapsky)  
VARENNE Alex  
VASILJEVA Evita  
VAUGELADE Anaïs  
VAUTE Delphine  
VEGA OSORNO Mezli  
VEJUS Myriam  
VELTEN Morgane  
VERDIER Anne  
VERDON Christophe  
VERGNE Jean-Christophe  
VERMEULIN Nicolas  
VERNERIE Yann  
VÉRONIQUE JOSÉPHINE  
FRANÇAIX (Véronique FRANÇAIX)  
VERVISCH Sarah  
VIAL Nicolas  
VIAUD Lucile  
VICERIAL Jeanne  
VIDAL Damien  
VIEL Damien  
VIELLE Christiane  
(épouse KERREC)  
VIERU Doina  
VIGNAUD Camille  
VIGNERON Bruno  
VIJATOVIC Zarko  
VILAR Andrée  
VILLAIN Vincent  
VILLULLAS GARCÍA Raúl  
VINAS Victoria  
VINCENS DE TAPOL Antoine  
VINCENT François  
VINTOUSKY Quentin  
VIOT Martin  
(dit Martin VIOT-SOURDAIS)  
VIRAPIN Philippe  
VISMANTÉ Eglé  
VOGEL Nathaële  
VOIDY Maxime

VOODOO Dino  
(Jean-Philippe MAGUET)  
VRINAT Isabelle  
VUILLERMOZ Marc  
VUONG Quentin  
WAGNER Lolo (Laurent WAGNER)  
WALLET Jean-Philippe  
WAMBRE Samuel  
WARNET Iwan  
WAROOX  
WATLING Hazel Ann  
WEIDLER-BAUCHEZ Sophie  
WEINBERG Olivier  
(dit Olivier D'ANDREA)  
WEINER Cyrille  
WEITH Alice (dite LUPULUZ)  
WEST David  
WESIOLEK Katarzyna  
WIKILYNCA  
WILLEMIN Clément  
WILLEMOT Marie-Dominique  
WILLIANN  
WITTEMAN Sabina  
WOIZO (Woizoner)  
WOLFOVA Alzbeta  
WOLOWIEC Mathieu Thadé  
WOODSON Rachael  
WUEST Yolaine  
WULLAI Anne-Laure  
XICA  
XIE Liying  
YAKAONE (Burek)  
YANG Dashan  
YARED Laurence  
YÉ Caroline  
YELOW (YELLOW PAINT)  
YENTELE  
YÉYÉ PROVOST (Yéyé)  
YOHANN SPROD  
YOON Mee No  
YOUM Insook  
YREN (Olivier NERY)  
YUNBO (Bokyoung YUN)  
YVONNET Yoann

ZABULON Laurent  
ZABUS Vincent  
ZAHIBO Wendie  
ZAMBON Lucas  
(dit ONE\_ZAMB)  
ZAMMIT Denis  
ZANVIT Giulia  
ZAREGHANATNOWI Ali  
ZARIEL  
ZARKA Raphaël  
ZAVAREH Zohreh  
ZAVEN (Vahan KHATCHATRIAN)  
ZDAREK (Zdare)  
ZEFFERI Giuliana  
ZEGBORO Dimitri  
ZENDE  
ZERAÏA Nadim  
ZEROUKI Brahim  
ZESO (Thomas OBATON)  
ZHAO Yu  
ZIEGLER Hugo  
ZILOVIC Brankica  
ZOCCO Fabien  
ZOUAOUI Skander  
ZURELL Xarli

## Ils nous ont quitté en 2023

ALBIAC Jean-Jacques  
ARRANZ BRAVO Eduardo  
BAT - YOSEF MYRIAM  
BAUDRIE Johannes  
BEAUMONT Chantal  
BILWEIS Jean-Louis  
BINET Dominique  
BOSSHARDT André  
BRANZI Andrea  
BRETON Adeline  
BRODSKY DE GOUTTES Ava  
BRU Georges  
BRUETSCHY François  
BUONOMO Antoine  
BUSCAIL-LIPSKY Brigitte  
CARCASSONNE Shirley  
CHARPENTIER Michel  
CHEVREL Jean-Claude  
COISNE Régis  
COQUARD - LEROY Hélène  
CUECO Marinette  
DAYAN Elie M.  
EHANNO Jean-Marc  
FAINSILBER Adrien  
FANCHON Sylvie

FAURE Claude  
FERRI LEVISSE Mehryl  
FLAMAND Jean-François  
FROMENT Joël  
GARACHE Claude  
GELBARD - LE BERRE Micheline  
GENISSON Claude  
GENNEAU Jean  
GERBAULET Yves  
GERVAIS Monique  
GRIMAUD Huguette Christine  
GUIRO Vincent (Jacques GUIRAUD)  
HAGONDOKOFF Constantin  
HUSTER Annette  
KLEMENSIEWICZ Piotr (Pierre  
KLEMENSIEWICZ)  
KREIENBÜHL Suzanne  
LE MOAL Anne (AR MOAL)  
LELONG Hervé  
LIBERT Guillaume  
(dit GUILLERMO)  
LIMERAT Francis  
LIPSYC David  
LUCARIELLO Saverio  
MACE Jean-Marc

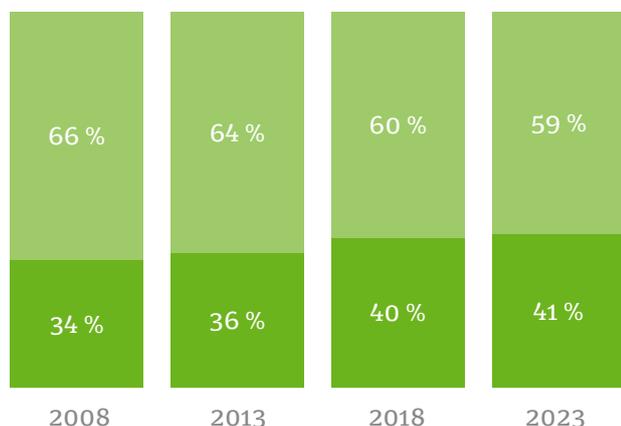
MAILLOT Jean Claude (dit MAYO)  
MARCESTEL (Marc Antoine)  
SQUARCIAFICHI, dit)  
MAY ATLANI Catherine  
MELOIS Bernard  
MOLNAR Vera  
NICOLAS Bernard Pol  
NOYER Denis-Paul  
OPIC Pierre  
PERGAY Maria  
PIGEON Michel  
PIMENTEL Vincente  
POLLET Jean  
REIMPRÉ Thibaut, de  
SABATÉ BERIAIN Hélios (Hélios)  
SABATE)  
SARA (Anne DE LA ROCHE  
SAINT ANDRÉ)  
SARRAT Michèle  
STEFANO Laurent  
STINCO Antoine  
TARNOWSKY Françoise, de  
TATAREAU Béatrice  
THEVENIN Dominique  
VALLON Jean (dit VALLON)

VIDAL DE RUEDA (Zamb)  
VINZANT Michèle  
VIZZAVONA Anne  
WACHEUX Yves  
WAGNER France  
YAHIAOUI Kamel  
ZAMORA Eduardo  
ZYLBERGLEITT (Michel CIARDI, dit)

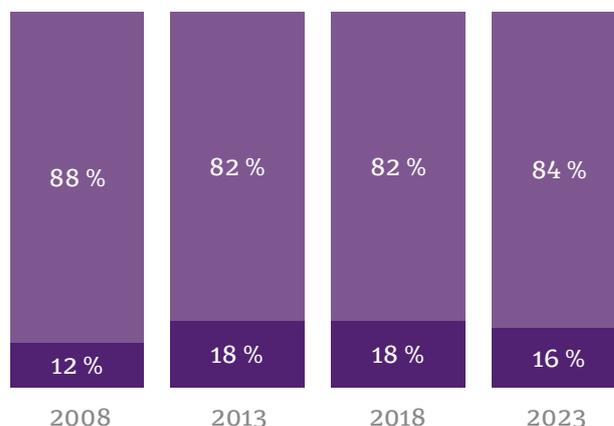
Révéler  
les @rtistes,  
c'est tout  
un art.

# Chiffres femmes-hommes des membres de l'ADAGP

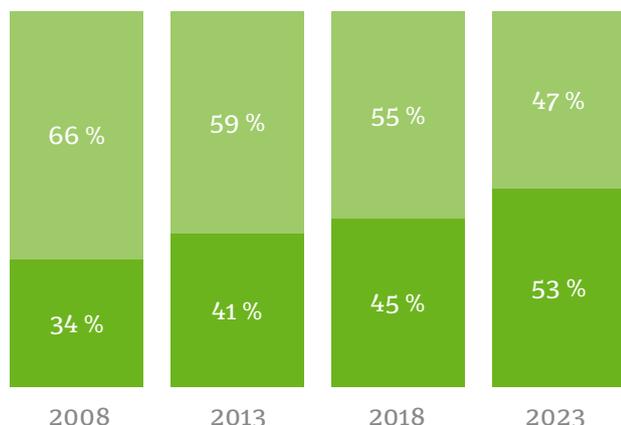
Répartition femmes-hommes parmi les membres



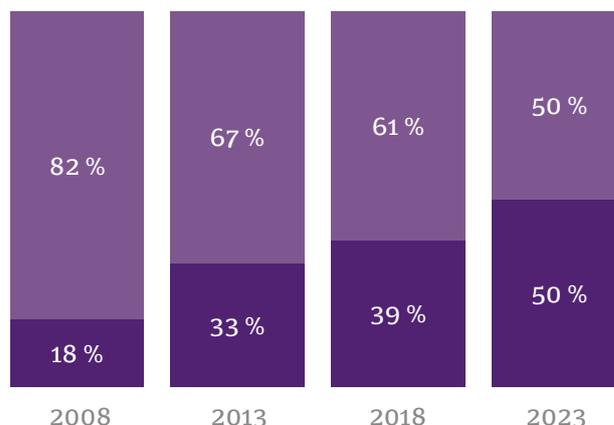
Répartition des droits parmi les membres



Répartition femmes-hommes parmi les membres de moins de 45 ans



Répartition des droits parmi les membres de moins de 45 ans



■ Femmes ■ Hommes

■ Femmes ■ Hommes



Rapport de transparence  
Exercice 2023

Conception graphique : c-album  
Juin 2024

L'ADAGP s'engage à utiliser des papiers sourcés, labelisés PEFC ou recyclés.  
Imprimé en France par Escourbiac, Route de Lavour, 81300 GRAULHET

Tous les papiers se trient et se recyclent.  
Ce document aussi.

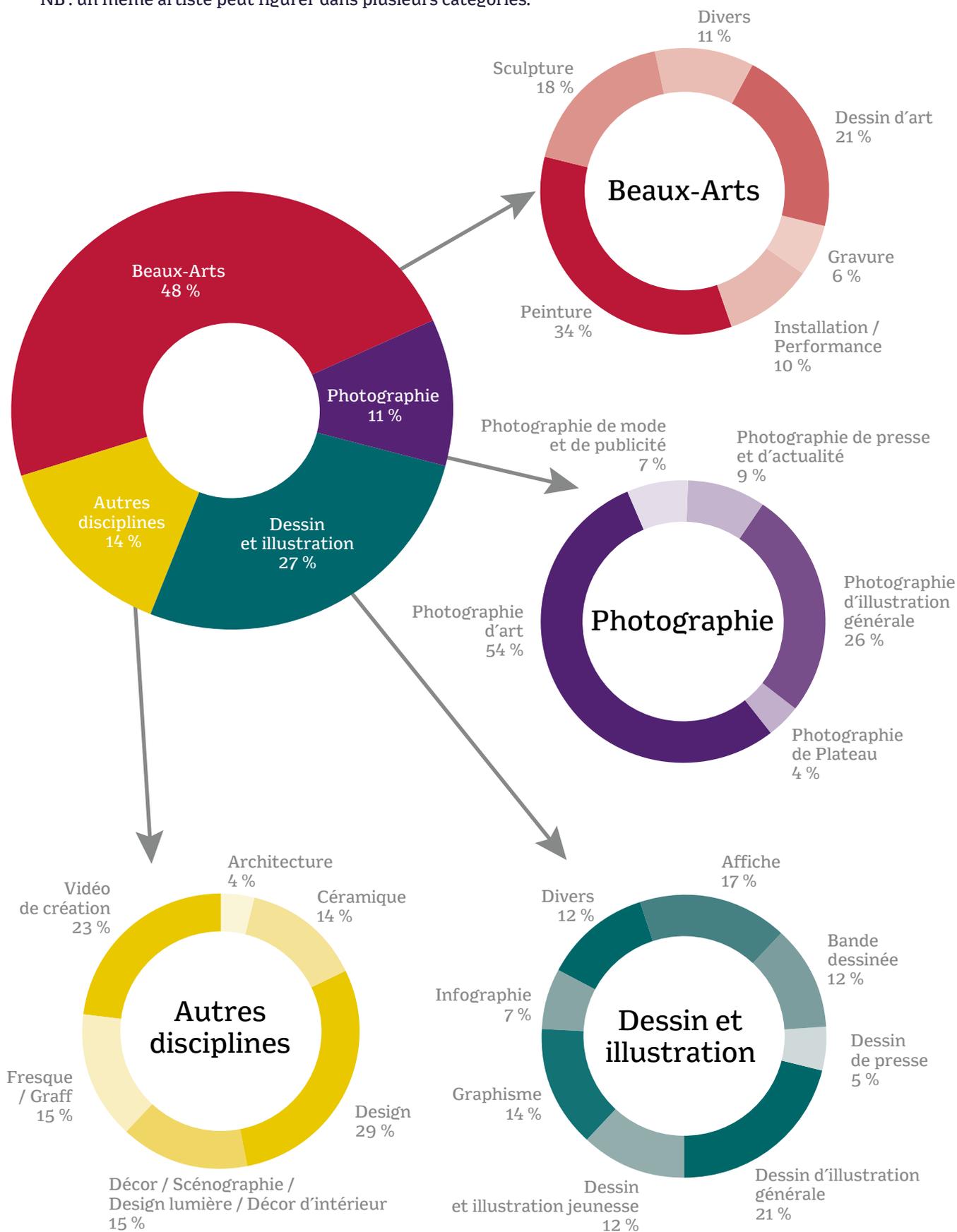
Crédits photographiques :

Page 5 : *Une brève histoire du droit d'auteur. De l'Antiquité à l'intelligence artificielle*, 2024, photo : ADAGP  
Page 17 : Carnets et stylos de l'ADAGP, photo : Vincent Muracciole  
Page 39 : Atelier Culture(s) de demain « Habiter le monde », du 18 au 22 décembre 2023, photo : Axelle de Russé  
Page 43 : Atelier Culture(s) de demain « Les pieds sur terre », du 9 au 13 janvier 2023, photo : Marianne Dorell  
Page 51 : Assemblée générale de l'ADAGP, le 20 octobre 2022, photo : ADAGP  
Page 55 : Cimaises de Samer Selbak, Révélation Design 2022, 15 décembre 2023, photo : ADAGP

# Activité des artistes de l'@dagp par discipline

au 31 mai 2024

NB : un même artiste peut figurer dans plusieurs catégories.





pour le droit des artistes

Rapport de transparence  
Exercice 2023

ADAGP  
11, rue Duguay-Trouin  
75 006 Paris  
adagp.fr

Société civile à capital variable  
RCS Paris D 339 330 722